

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE

# Recueil des actes administratifs

Date de publication  
23 mars 2026

Le présent recueil est élaboré dans le cadre des dispositions de l'article L. 221-2 du code des relations entre le public et l'administration et conformément aux dispositions de l'article R. 1424-17 du code général des collectivités territoriales. Les actes qui y figurent peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de leur publication, par toute personne à laquelle l'acte fait grief.

# Sommaire

## 1. Délibérations du conseil d'administration du 11 février 2026

- Désignation des élus siégeant à la commission de recensement des votes dans le cadre du renouvellement des représentants des communes et EPCI au Conseil d'administration du SDIS de la Charente, des représentants des personnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Charente et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS de la Charente.

## 2. Délibérations du bureau conseil d'administration du 25 février 2026

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.
- Recours au vote électronique pour l'élection des représentants du personnel à la CATSIS et au CCDSPV.
- Renouvellement annuel de la convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente.
- Sortie d'actif de matériel roulant et cession à titre onéreux d'un Véhicule léger chef de groupe (VLCG) au profit de la société Naval Group.
- Sortie d'actif de matériel roulant et cession à titre onéreux d'un Véhicule de transport de personnels 9 places (VTP9) au profit de l'association Union Athlétique La Rochefoucauld.

## 3. Arrêtés

- Arrêté n°334/2026, du 19 mars 2026 relatif à la composition de commission de recensement des votes pour les élections 2026.
- Arrêté n°335/2026, du 19 mars 2026 fixant la pondération des suffrages et la liste des électeurs pour les élections de 2026 destinés au renouvellement des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente.
- Arrêté n°336/2026, du 19 mars 2026 fixant le nombre des sièges du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente.
- Arrêté n°340/2026, du 20 mars 2026 fixant le calendrier des opérations électorales et la date de dépôts des listes de candidats pour les élections de 2026 destinés au renouvellement des représentants, puis fixant les modalités d'organisation du vote électronique dans le cadre des élections des représentants du personnel à la CATSIS et au CCDPSV.
- Arrêté n°341/2026, du 20 mars 2026 fixant la liste des électeurs pour les élections de 2026 destinés au renouvellement des représentants des personnels du Service départemental d'incendie et de secours à la CATSIS.
- Arrêté n°342/2026, du 20 mars 2026 fixant la liste des électeurs pour les élections de 2026 destinés au renouvellement des représentants des personnels du Service départemental d'incendie et de secours au CCDSPV.



**Extrait du procès-verbal des délibérations**

**Conseil d'administration**

**Séance du 11 février 2026**

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente dûment convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, président du conseil d'administration.

**Présents :**

Monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du Conseil d'administration du SDIS.  
Mesdames Jeannine DUREPAIRE, Brigitte FOURE, Isabelle LAGARDE, Emilie RICHAUD, Nelly VERGEZ  
Messieurs Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Michel BUISSON, Michel CARTERET, Michel DUBOJSKI, Gwenhaël FRANCOIS, Robert ROUGIER, Thibaut SIMONIN, membres du conseil d'administration.

**Assistaient à la séance avec voix consultative :**

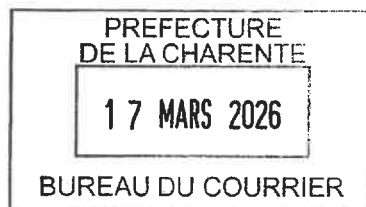
Monsieur Jérôme HARNOIS, préfet de la Charente,  
Colonel David FAVARD, directeur départemental,  
Monsieur Xavier BOY, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers,  
Monsieur Nicolas COINCHELIN représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels,  
Monsieur Francis VALADE, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires,  
Madame Pauline RIOU, représentant les personnels administratifs et techniques,  
Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, payeur départemental,  
Colonel Fabrice COURAUD, médecin-chef,  
Capitaine Jean-Pierre FORT, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente.

**Assistaient également à la séance :**

Colonel Julien PANCHEVRE, directeur départemental adjoint,  
Lieutenant-colonel Xavier LABOUSSOLE, chef du groupement opérations,  
Lieutenant-colonel David VERGNAUD, chef du groupement sud,  
Commandant Laurent VASSEUR, chef du groupement technique et logistique,  
Commandant Bastien FORSANS, chef du groupement appui stratégique à la direction,  
Commandant Philippe JARDOT, chef du groupement nord.  
Colonel Stéphane LAFOND, chef du groupement pharmacie,  
Madame Catherine LEGERON, cheffe du groupement ressources humaines, formation, finances  
Monsieur Francis OGNIER, chef du service finances

**Absents excusés :**

Mesdames Stéphanie GARCIA, Sandrine PRECIGOUT, conseillères départementales  
Messieurs, Thierry BASTIER, Michaël CANIT, Christian CROIZARD, Joel PAPILLAUD, Patrick MESNARD, Pierre-Hermann MUGNIER conseillers départementaux et représentants des EPCI  
Monsieur Didier ALLAIN, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers.



**Renouvellement des représentants des communes et des EPCI au Conseil d'administration du SDIS de la Charente, des représentants des personnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Charente et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS de la Charente.**

**Désignation des élus siégeant à la commission de recensement des votes.**

L'article L. 1424-24 du CGCT dispose :

« Le service départemental d'incendie et de secours est administré par un conseil d'administration composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie. (...) »

L'article L. 1424-24-3 du CGCT dispose :

« Les représentants des établissements publics de coopération intercommunale (...) sont élus dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. L'organisation matérielle de cette élection est assurée par le service départemental d'incendie et de secours. »

L'article L. 1424-31 du CGCT dispose :

« Il est institué auprès du conseil d'administration du service d'incendie et de secours une commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Cette commission est consultée sur les questions d'ordre technique ou opérationnel intéressant les services d'incendie et de secours, sous réserve des dispositions de l'article L1424-40.

La commission administrative et technique des services d'incendie et de secours comprend :

1° Des représentants des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, élus dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux par l'ensemble des sapeurs-pompiers en service dans le département ;

2° Des représentants des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel, élus dans les quatre mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux par l'ensemble des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel ;

3° Le médecin-chef de la sous-direction santé, le référent mixité et lutte contre les discriminations ainsi que le référent sûreté et sécurité.

Cette commission est présidée par le directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Les élections à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires sont organisées par le service d'incendie et de secours. »

L'article R. 1424-11 du CGCT dispose :

« Pour l'élection des représentants des communes, d'une part, et des établissements publics de coopération intercommunale (...) selon les modalités prévues à l'article L. 1424-24-3, chaque maire et chaque président d'établissement public de coopération intercommunale dispose (...) du nombre de suffrages fixé par la délibération et l'arrêté prévus à l'article R. 1424-2. (...) »

L'article R. 1424-12 du CGCT dispose :

« L'élection des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (...) se tient à la même date que les élections au conseil d'administration (...).

Elle donne, pour chaque collègue, au premier candidat titulaire élu dans l'ordre d'inscription sur la liste et à son suppléant, qualité, respectivement comme titulaire et comme suppléant, pour assister au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours. (...) »

L'article R. 1424-13 du CGCT dispose :

« Les votes pour les élections prévues aux articles R. 1424-11 et R. 1424-12 sont recensés par une commission comprenant :

a) Le préfet, président, ou son représentant ;

b) Le président du conseil d'administration ou son représentant désigné parmi les membres du conseil ;

c) Deux maires et deux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale désignés par les membres du conseil d'administration ;

d) Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant. (...) »

L'article R. 1424-23 du CGCT dispose :

« Un comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, propre à l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, dont les modalités de fonctionnement sont fixées par arrêté du ministre chargé de la sécurité civile, est créé auprès du service départemental ou territorial d'incendie et de secours.

Il est présidé par le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours et comprend un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental.

Les élections à ce comité consultatif, organisées par le service d'incendie et de secours, ont lieu soit par correspondance, soit par vote électronique selon le choix arrêté par ce dernier.

La composition ainsi que les modalités de désignation et de fonctionnement du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires sont fixées par arrêté du ministre chargé de la sécurité civile. »

L'article R. 723-73 du code de la sécurité intérieure dispose :

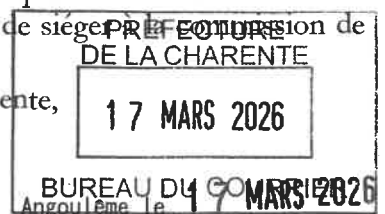
« Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires institué à l'article R. 1424-23 du code général des collectivités territoriales est consulté sur toutes les questions d'ordre général relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, notamment sur la politique de leur engagement, de leur avancement et de leur fidélisation au sein de ce corps ainsi que sur les questions relatives à la santé et à la sécurité les concernant.

Il donne, en outre, un avis sur les décisions de refus d'engagement et de renouvellement d'engagement pour lesquelles il est saisi, conformément aux dispositions des articles R. 723-7 et R. 723-54.

Le président informe le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires des suites données à ses avis. »

Le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixe les dates du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires aux 15 et 22 mars 2026. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R. 1424-13 du CGCT précité, il revient au Conseil d'administration du SDIS de la Charente de désigner es-qualité deux maires et deux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale de Charente afin de siéger au sein de la commission de recensement des votes pour les élections des représentants :

- des communes et des EPCI au Conseil d'administration du SDIS de la Charente,
- des personnels à la CATSIS de la Charente,



Le Président du Conseil d'administration certifie que le présent document est exécutoire. Angoulême le 17 MARS 2026

Délibération reçue au contrôle de légalité le : 17 MARS 2026 Délibération publiée le : 20 MARS 2026

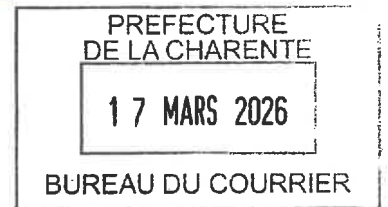
- des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV du SDIS de la Charente, qui seront organisées au cours du 2<sup>d</sup> trimestre 2026.

Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Après en avoir délibéré ;  
Les membres du conseil d'administration :

- de désigner ès-qualité à la commission de recensement des votes pour les élections des représentants des EPCI au Conseil d'administration du SDIS de la Charente, des personnels à la CATSIS de la Charente et des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV du SDIS de la Charente, qui seront organisées au cours du 2<sup>d</sup> trimestre 2026 :
  - . la Maire de Oriolles ;
  - . le Maire de Nanclars ;
  - . le Président de la communauté d'agglomération d'Angoulême ;
  - . le Président de la communauté de communes de Cœur de Charente.

Le président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU





**Extrait du procès-verbal des délibérations**

**Bureau du conseil d'administration**

**Séance du 25 février 2026**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU.

**Présents :**

Messieurs Jérôme SOURISSEAU, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY  
Mesdames Brigitte FOURE, Emilie RICHAUD

**Assistaient également à la séance :**

Colonel David FAVARD, Directeur départemental  
Colonel Julien PANCHEVRE, Directeur départemental adjoint

**Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025**

Le procès-verbal de la séance du bureau du conseil d'administration du 12 décembre 2025 est soumis à approbation.

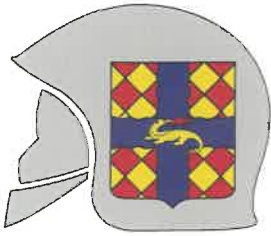
Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Après en avoir délibéré ;  
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- Adoptent le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025

Le Président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU





**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA CHARENTE**

**Séance du 12 décembre 2025**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 17 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du conseil départemental de la Charente, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président.

Présents :

Mesdames Emilie RICHAUD, Brigitte FOURE  
Messieurs Jérôme SOURISSEAU, Philippe BOUTY

Assistaient également à la séance :

Colonel David FAVARD  
Colonel Julien PANCHEVRE  
Commandant Emmanuel PONTET

Était absent :

Xavier BONNEFONT

Monsieur Jérôme SOURISSEAU, Président du conseil d'administration du SDIS, déclare ouverte la séance à 16 h 10.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2025**

Les membres du bureau du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal du 7 novembre 2025.

**DÉBAT**

Le Directeur départemental présente le rapport.

Aucune observation n'est apportée, Monsieur le Président, soumet le rapport au vote :

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Après en avoir délibéré ;  
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- adoptent le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2025

PRÉFECTURE  
17 MARS 2026  
BUREAU DU COURRIER

## Création d'un contrat projet

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.332-24 à L.332-36 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Dans le cadre de la modernisation de ses outils numériques et de la montée en charge de projets structurants, le SDIS souhaite renforcer l'équipe en charge des systèmes d'information, afin d'assurer le déploiement opérationnel du nouvel intranet et de soutenir les travaux liés au projet NexSIS.

Un agent a été recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de renfort, spécifiquement pour participer au paramétrage et au pré-déploiement du nouvel intranet. Les projets concernés entrant désormais dans une phase de déploiement opérationnel, il est nécessaire de sécuriser la continuité du travail engagé et d'étendre l'appui apporté au projet NexSIS.

Pour répondre à ces besoins, il est proposé de conclure un contrat de projet, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et du décret n° 2020-172 du 27 février 2020.

Le contrat de projet permet de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent dédié à un projet identifié, pour une durée minimale d'un an, renouvelable dans la limite de six ans. Il prend fin à la réalisation du projet et ne peut être transformé en contrat à durée indéterminée.

Les missions exercées dans ce cadre porteront principalement sur :

- Déploiement du nouvel intranet :
  - Coordination avec les services utilisateurs,
  - Suivi du déploiement,
  - Accompagnement des agents dans l'appropriation des fonctionnalités et des usages.
- Appui au projet NexSIS :
  - Participation aux actions préparatoires au pré-déploiement,
  - Soutien aux équipes sur les travaux techniques et fonctionnels liés à la mise en œuvre du projet,
- Appui au projet SDACR :
  - Production d'indicateurs,
  - Production d'analyses statistiques de couverture des risques.

Afin de renforcer l'équipe des systèmes d'information pour mener à bien ces projets, il est proposé aux membres du Bureau du conseil d'administration de créer un contrat de projet à temps complet, d'une durée d'un an renouvelable, sur le grade de technicien. Un appel à candidature sera publié et l'agent actuellement employé en CDD de renfort pourra faire acte de candidature.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade de technicien ainsi qu'au régime indemnitaire applicable au sein du SDIS.

### DÉBAT

Monsieur le Directeur départemental présente le rapport.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Pour : 4

Contre : 0

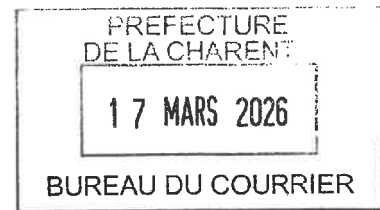
Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du bureau du conseil d'administration :

- Créent un emploi non permanent à temps complet de catégorie B pour mener à bien le projet du déploiement de l'Intranet, de suivre la phase préparatoire au projet de déploiement de nexSIS ;
- Apportent un appui à la production de statistiques dans le cadre de la révision du SDACR ;
- Autorisent le président du conseil d'administration à recruter un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du code général de la fonction publique
- Approuvent de signer le contrat de projet afférent d'une durée d'un an renouvelable, sur le grade de technicien territorial, au sein du Système d'information et de communication (SIC) ;
- Précisent que ce contrat sera d'une durée initiale d'un an renouvelable expressément dans la limite de 6 ans maximum ;
- Précisent que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade de technicien territorial ;
- Procèdent à l'inscription des crédits correspondants au budget du SDIS.



## Engagement dans une indemnisation intégrale dans le cadre de l'affaire du « cartel des camions »

Le cartel des constructeurs de poids lourds constitue l'une des plus importantes affaires d'entente anticoncurrentielle en Europe. Il s'agit d'un scandale mis au jour par la Commission européenne et concerne les pratiques de plusieurs constructeurs majeurs de camions entre 1997 et 2011.

Les entreprises impliquées dans le scandale incluent certains des plus grands constructeurs européens de poids-lourds : Daimler (Mercedes-Benz Trucks), Volvo/Renault Trucks, MAN, DAF Trucks, Iveco et Scania, ces entreprises couvrant environ 95 % du marché européen des camions durant cette période.

Ces entreprises ont été reconnues coupables d'avoir participé à une entente illégale sur plusieurs aspects clés du marché :

- **La fixation des prix des camions de PTAC supérieur à 6 tonnes**, limitant la concurrence et entraînant des prix artificiellement élevés ;
- **La synchronisation du calendrier des technologies de réduction des émissions** en retardant l'introduction des technologies de réduction des émissions conformes aux normes européennes de réduction des émissions, tout en répercutant les coûts de ces technologies sur les acheteurs au lieu de les absorber ;
- **L'échange d'informations sensibles correspondant à des informations confidentielles** relatives aux prix, aux volumes de production et aux stratégies commerciales.

Ces pratiques ont duré pendant 14 ans, impactant directement les coûts d'exploitation des entreprises et des entités publiques, dont les SDIS.

À la différence des autres constructeurs contre lesquels une action en indemnisation est désormais prescrite, une action est encore possible contre Scania pour toutes les marques de camions ayant fait l'objet de l'entente (pas seulement ceux construits par Scania) et ce avant le 2 février 2027 (date de prescription de l'action judiciaire).

Ainsi, si un SDIS dispose uniquement de camions de marque Renault, il peut toutefois demander réparation à Scania pour l'ensemble de ses préjudices liés à ses camions Renault car Scania est responsable solidairement de l'infraction avec les autres constructeurs.

Le SDIS de la Charente a été approché très récemment par divers organismes proposant différentes formules d'action, souvent collectives, visant à indemniser leur préjudice.

Le SDIS16 possède 73 camions achetés entre 1997 et 2011, éligibles à une indemnisation. Le montant potentiel de l'indemnisation est estimé entre 5 % et 15 % du prix d'achat du camion.

Deux principaux types d'indemnisation sont envisageables :

- L'indemnisation immédiate : cession de son droit à indemnisation à un fonds de financement de litiges pour obtenir à la signature un dédommagement. En moyenne, le fonds pourrait octroyer entre 600 et 1500 euros par véhicule. C'est sur cette solution que les SDIS ont d'abord été sollicités, notamment le SDIS de la Charente, par la société Transatlantis. Toutefois, cette solution est susceptible d'imposer une mise en concurrence des différents sociétés financeurs, au regard du code des marchés.
- L'indemnisation intégrale : il est possible de lancer une action individuelle ou collective, ou de rejoindre une des actions judiciaires collectives en cours, afin de chercher à obtenir à la suite du jugement (soit un délai de 3 à 5 ans) une indemnisation intégrale du préjudice, estimé de 5 à 13 % de la valeur d'un camion concerné. En moyenne, une indemnisation de 10 000 euros est demandée. Deux types d'indemnisation intégrale peuvent être engagés :

- La cession de créances avec paiement différé : le SDIS conclut un contrat de cession de créances par lequel il cède à la société de financement de litiges, pour un prix donné correspondant à un montant entre 70 et 80 % qui sera payé à l'issue du litige, la créance indemnitaire qu'il détient sur les constructeurs de camions ayant participé au cartel. Dans ce cas, une mise en concurrence semble également nécessaire.
- Le mandat de représentation : le SDIS signe une lettre d'engagement d'un cabinet d'avocats qu'il mandate pour obtenir une indemnisation. Le SDIS ou le cabinet d'avocats peut signer par ailleurs une convention de financement avec une société de financement de litiges pour prévoir le financement de l'action. Il ne s'agit pas là d'une action de groupe mais bien d'actions individuelles conjointes, sans nécessité de mise en concurrence quant au choix de l'avocat représentant les intérêts du SDIS.

Pour ce faire, il est envisagé de :

- Chercher à mobiliser le plus grand nombre de SDIS possible afin de former un groupe important permettant de justifier une action propre devant les tribunaux administratifs français. Le SDIS du Nord se propose de piloter cette mobilisation.
- Mandater un cabinet d'avocats pour rechercher le meilleur financement possible pour le compte des SDIS.
- Demander au cabinet d'avocats d'agir pour le compte de chacun des SDIS devant les juridictions administratives françaises avec l'assistance d'experts économiques maîtrisant ce type de dossier.

## DÉBAT

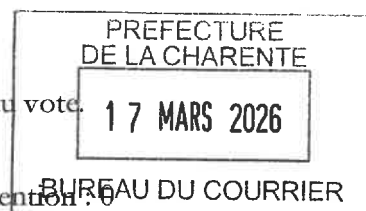
Monsieur le Directeur départemental présente le rapport.

Aucune observation n'est apportée, monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0



Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du bureau du conseil d'administration :

- S'engagent dans une démarche contentieuse dans le cadre de l'affaire dite du « cartel des camions » en recherchant à être rejoint par le plus grand nombre de SDIS possible ;
- Optent pour une indemnisation intégrale ;
- Optent pour le mandat de représentation (plutôt de la cession de créances) ;
- Optent pour le financement de litiges ;
- Autorisent de mandater un cabinet d'avocat afin de :
  - o D'engager, simultanément avec d'autres SDIS, une procédure transactionnelle ;
  - o Et en cas d'insuccès, d'engager toutes procédures devant les tribunaux compétents afin de faire valoir le droit à indemnisation du SDIS de la Charente dans le cadre de ce dossier ;
- Autorisent le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## Tarifification des carences ambulancières et indemnités de substitution

Vu les articles L.1424-2 et L.1424-42 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2006 fixant les modalités d'établissement de la convention entre les services d'incendie et de secours et les établissements sièges des SAMU mentionnés à l'article L.1424-42 du CGCT ;

L'article L1424-42 du Code général des collectivités territoriales prévoit, en son point II, que « *les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours sur la prescription du service d'aide médicale urgente, lorsque celui-ci constate le défaut de disponibilité des transporteurs sanitaires privés pour une mission visant à la prise en charge et au transport de malades, de blessés ou de parturientes, pour des raisons de soins ou de diagnostic, et qui ne relèvent pas de l'article L. 1424-2 sont des carences ambulancières* ».

Les carences ambulancières font l'objet d'une prise en charge financière par l'établissement de santé où se situe le siège du service d'aide médicale urgente, dans le cas d'espèce, le centre hospitalier d'Angoulême.

Le montant de cette prise en charge est encadré par l'arrêté du 30 novembre 2006, fixant les modalités d'établissement de la convention entre les services d'incendie et de secours et les établissements de santé sièges des SAMU mentionnée à l'article L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales.

Cet arrêté a été modifié le 19 décembre 2023. Il précise « *pour les interventions effectuées en 2023, le tarif national d'indemnisation est fixé à 209 €* ».

A ce jour, cet arrêté n'a pas subi de nouvelles modifications venant établir un montant de compensation pour les interventions effectuées en 2024.

Aussi, dans l'attente de la fixation du montant pour les carences effectuées en 2024, comme cela peut se pratiquer dans d'autres SDIS, il est proposé d'émettre un titre de recettes à l'attente du centre hospitalier d'Angoulême établi à partir des montants 2023.

Ainsi, le montant de l'état des frais s'élève à 113 905 €, correspondant aux 545 carences réalisées en 2024.

Un éventuel état rectificatif sera édité dès lors que les tarifs pour 2024 auront été actés par les autorités compétentes.

Par ailleurs, une indemnité horaire de substitution a été créée dans le cadre de la réforme des transports sanitaires urgents. Cette indemnité de substitution, fixée à 12 € par heure est versée pour chaque heure durant laquelle un secteur est non couvert ou partiellement couvert par une garde ambulancière.

Les secteurs non couverts, définis par convention entre le SDIS et l'ARS, sont les suivants :

- Secteur de Ruffec : de 00 h à 6 h 365 jours / 365
- Secteur Sud-Charente : de 00 h à 6 h 365 jours / 365
- Secteur Confolens, de 00 h à 6 h les samedis, dimanches et jours fériés (en moyenne 8 par sur jour ouvré), soit 112 jours par an.

Le montant total de ces indemnités de substitution est ainsi d'environ 60 624 € par an, le montant pouvant varier en fonction des jours fériés.

Versée en 2023 et 2024, elle ne l'a pas été au titre de l'année 2025.

Cette indemnité est versée indépendamment du nombre de carences effectivement réalisées. Elle est donc versée en plus du paiement des carences ambulancières effectivement réalisées par le SDIS.

**DÉBAT**

Monsieur le Directeur départemental présente le rapport.

Le DDSIS rappelle que depuis 2022, le Sdis assure les gardes à la place des ambulances privées notamment le weekend sur le secteur du Confolentais et la nuit sur le secteur du Ruffécois et du sud-Charente. Il précise que le Sdis ayant une faible volumétrie sur ces secteurs, ce dernier s'était engagé, à signer le cahier des charges et de ce fait percevait une indemnité de substitution de 12 € de l'heure sur le créneau 00 h – 6 h.

Madame FOURE demande si cela inclut la sortie des véhicules ? Le président répond par la négative, et qu'il s'agit d'une indemnité supplémentaire.

Le Directeur répond que cela représentait 0,2 départs par nuit, ce qui est très en dessous du seuil de rentabilité pour une société d'ambulance, par ailleurs, l'indemnisation des ambulanciers privés arrivant à son plafond, il était alors nécessaire de répartir ces créneaux, notamment les créneaux de nuit 00 h – 6 h sur ces 3 secteurs. Le Sdis avait accepté de réaliser ces carences, néanmoins il a refusé de le faire en 2025, mais a paradoxalement tout de même assuré les carences des ambulanciers privés et demande donc l'indemnisation des 60 000 € prévus.

Monsieur BOUTY demande si l'indemnité de l'ARS est de 364 € ?

Monsieur le Directeur répond que l'indemnité de substitution est de 209 € ajoutée au prix de la carence. Il souligne que le débat n'est pas financier mais repose sur la pression exercée sur nos sapeurs-pompiers. Il ajoute que le Sdis a référencé 540 carences, ce qui représente 5 % de notre activité SSUAP et a un taux en dessous de la moyenne nationale.

Aucune observation n'est apportée, monsieur le président soumet le rapport au vote.

Pour : 4

Contre : 0

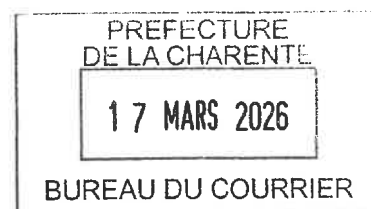
Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Bureau du conseil d'administration :

- Appliquent dans l'attente d'une revalorisation du tarif national des carences ambulancières, le tarif 2023 aux carences effectuées en 2024, soit 209 € ;
- Appliquent la convention entre le SDIS16 et l'ARS permettant le versement de l'indemnité de substitution versée pour chaque heure durant laquelle un secteur n'est pas couvert ou partiellement couvert par une garde ambulancière.



## Projet d'agrandissement des vestiaires femmes du CIS Saint-Séverin Validation de l'avant-projet sommaire (APS)

Le CIS Saint-Séverin a fait l'objet d'une réhabilitation en 2007 (création d'une travée VSAV avec un local désinfection et de vestiaires). C'est un centre atypique qui dispose d'une bonne disponibilité et couvre une partie des demandes de secours en journée le sud-est de la Charente.

La répartition entre les hommes et les femmes ayant évolué, il est nécessaire d'agrandir les vestiaires afin de poursuivre l'engagement de personnels féminins.

Par ailleurs, cet agrandissement permettrait la création d'un véritable bureau pour le chef de centre.

C'est pourquoi, au cours du Conseil d'administration en date du 26 mars 2024, les membres du conseil d'administration ont validé la programmation des projets infrastructures. Il leur a été soumis notamment à validation, le projet d'agrandissement des vestiaires femmes du centre de secours de Saint-Séverin pour un montant de 185 000 € TTC.

Ainsi, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en octobre 2024 et notifié en décembre de la même année. C'est le cabinet d'architecture AME (Architecte Made in France) qui a obtenu le marché de maîtrise d'œuvre.

A ce jour, pour cet agrandissement il est envisagé en option les 2 locaux suivants :

- un local pour installer une mini-station afin de maintenir une autonomie opérationnelle car le CIS St Séverin qui ne dispose pas de station-service à proximité. Il se fournit chez un garagiste situé à Palluau. Cette mini-station permet une réserve stratégique en cas de crise majeure.
- un local pour le groupe électrogène dans le but de protéger les utilisateurs de l'émanation de monoxyde de carbone s'évaporant dans la remise ainsi que de la pollution sonore.

Cette construction des 2 locaux, entraîne une augmentation du coût du projet d'un montant de 70 000 € TTC car la surface des locaux actuels ne permet pas l'installation de la mini-station.

L'étude géotechnique a été réalisée le 22 octobre dernier, les résultats seront exploités en phase APD.

### DÉBAT

Monsieur le Directeur départemental présente le rapport.

Monsieur le Directeur rapporte que la caserne de Saint-Severin n'a pas fait l'objet de travaux depuis 20 ans. 25 SP réalisent 300 départs environ à l'année. Constat fait qu'avec la féminisation des effectifs et de la nécessité de réaliser des travaux afin d'améliorer les conditions d'exercice des sapeurs-pompiers, il est proposé de réaliser des vestiaires féminins, et des locaux techniques supplémentaires, afin d'y installer un groupe électrogène, et une station carburant afin que le cis puisse être indépendant et éviter des problèmes d'approvisionnement des stations carburants.

Mme RICHAUD préconise d'avoir un maillage de station-service à travers le département sans pour autant disposer de mini station sur tout le département.

Le Cdt PONTET précise la particularité des cis du nord Charente qui eux disposent d'une station dans chaque cis.

Après discussion, monsieur SOURISSEAU, propose de mettre en option, la possibilité de disposer d'une station-service au Cis Saint-Severin et de vérifier la réglementation générale.

Monsieur le Directeur rajoute que le SDACR qui permettra d'envisager un maillage en y incluant une approche plus opérationnelle que technique. Il rappelle que les stations-services à proximité n'ont pas répondu aux précédents marchés.

Le commandant PONTET répond que l'emplacement des stations-services est défini en fonction des travaux notamment de génie civil.

Madame RICHAUD déplore de ne pas envisager une réflexion en fonction du maillage territorial plutôt qu'en fonction des travaux dans les cis.

Monsieur le président et l'ensemble des élus valident les travaux de la caserne et souhaitent pour l'instant mettre en option la création des deux locaux qui pourra être revue plus tard.

Madame RICHAUD demande s'il y'a une raison de déplacer les sanitaires féminins et se questionne sur le coût de ce déplacement, ne serait-ce pas moins onéreux de les laisser à l'emplacement actuel où les réseaux sont existants ?

Le commandant PONTET explique que par rapport aux circuits, les sanitaires se situeront à proximité de la remise de façon à éviter que les personnels passent par les sanitaires pour aller dans la remise.

Aucune observation n'est apportée, monsieur le président soumet le rapport au vote.

Pour : 4

Contre : 0

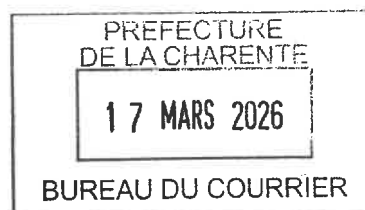
Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Bureau du conseil d'administration :

- Valident l'avant-projet sommaire et invitent le maître d'œuvre à poursuivre uniquement sur ;
  - Le projet d'agrandissement des vestiaires, sans prendre en compte l'option du local de la mini-station, ni du local concernant le groupe électrogène.
- Décident de reporter à un bureau ultérieur, l'option présentée.



## Projet d'agrandissement des vestiaires femmes du Cis Angoulême Validation de l'avant-projet définitif (APD)

Au cours de séances de la FSSSCT, il a été fait état de la difficulté de maintenir l'aptitude physique des personnels de garde du centre d'incendie et de secours d'Angoulême du fait notamment d'infrastructures inadaptées à la pratique sportive intérieure du centre à une douzaine de sapeurs-pompiers (SP) et de l'impossibilité de se déplacer sur des structures extérieures en raison de l'activité opérationnelle et des secteurs d'intervention.

Par délibérations des bureaux du CADSIS des 14 mai et 15 octobre 2024, le principe de la participation du SDIS à l'abonnement à une salle de sport pour les SP du Cis Angoulême a été validé. Depuis le 27 juin 2024 à aujourd'hui, le coût a été estimé à 2 268,00 € TTC (soit 1 890 € HT).

Compte tenu des éléments précités, de l'absence d'équipement sportif accessible à proximité et de l'obligation pour les SP de maintenir un niveau physique compatible avec l'activité opérationnelle, il est nécessaire de permettre aux SP professionnels et volontaires en régime de gardes, de s'entraîner et de se préparer physiquement dans des conditions et des locaux adaptés.

C'est pourquoi, au cours du Conseil d'administration en date du 26 mars 2024, les membres du conseil d'administration ont validé la programmation des projets infrastructures. Il leur a été soumis notamment à validation, le projet de rénovation de la salle de sport du centre de secours pour une valeur de 200 000 € tout compris.

C'est pourquoi, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancée en fin d'année 2024. C'est le cabinet d'Architecture AME qui a obtenu le marché de maîtrise d'œuvre.

La concrétisation de ce projet serait une réponse à une attente sociale forte, dont le besoin a été évoqué au cours de diverses instances.

Il convient de renforcer l'aménagement d'une salle de sport dédiée et de déplacer les agrès « cardio » qui se trouvent actuellement dans la remise, derrière les engins incendie.

Le projet proposé permet de créer une salle de musculation et d'entraînement cardio en continuité de la salle de sport existante.

Il a été évalué comme suit :

- Le coût des prestations intellectuelles est de 17 500 € HT soit 21 000€ TTC ;
- L'estimation du coût des travaux a été évaluée à 200 000 € HT soit 240 000 € TTC, **sans les options** ;
- Le coût total du projet (sans les options) est de 217 500 € HT soit 261 000 € TTC.

Soit un dépassement de l'enveloppe initiale de 50 833,33 € HT (61 000 € TTC).

Il est demandé en option de remplacer le chauffage électrique soit par :

- Option 1 : des radiateurs à eau chaude (+ 7 500 € HT soit 9 000 € TTC) ;
- Option 2 : des pompes à chaleur qui permettraient de climatiser la salle l'été (+14 666,67 € HT soit 17 600 € TTC).

Vous trouvez ci-joint les plans et schémas proposés par l'architecte.

### DÉBAT

Madame RICHAUD souhaite savoir pourquoi il a été choisi de réaliser un toit terrasse ? Elle précise que ce choix s'avère plus vulnérable notamment en raison des problèmes d'étanchéité. De plus, le choix s'avèrera plus onéreux.

Le commandant PONTET répond qu'il s'agit d'une proposition de l'architecte par rapport aux toitures classiques ou en acier. En outre, le toit végétalisé est un avantage par rapport aux phénomènes climatiques. Aussi, l'écart ne semblait pas assez important pour envisager une autre alternative.

Madame RICHAUD aurait souhaité avoir le chiffrage avec un toit acier, structure traditionnelle. Elle précise que l'enveloppe dépasse les 60 000 ou 80 000 €.

Le commandant PONTET précise que les estimations ont été faites en 2020.

Monsieur le président demande à ce que l'architecte propose un plan avec l'enveloppe projet redéfinie de 200 000 € HT.

Monsieur le président s'interroge sur le choix a été de choisir un architecte parisien. Il déplore que pour un projet aussi modeste, le Sdis se soit dirigé vers un architecte local. Les facilités de déplacement auraient été plus aisées en choisissant un architecte local.

Le commandant PONTET répond qu'il s'agissait d'un marché avec quatre lots ce qui a permis de massifier les études.

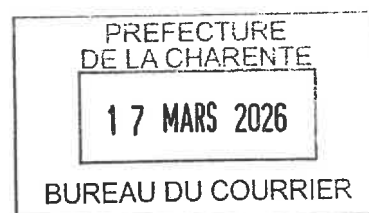
Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Après en avoir délibéré ;  
Les membres du Bureau du conseil d'administration :

-Invitent le maître d'œuvre à poursuivre le projet en respectant une enveloppe maximale de 200 000 € HT.



## Modification des règles d'attribution des indemnités SPV

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le bureau du conseil d'administration du SDIS a adopté les règles d'attribution des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires regroupées dans un document synthétique décliné sous forme de fiches.

Toutefois, bien que des modifications aient été apportées précédemment à ce document, un nouvel ajustement doit être effectué pour intégrer de nouvelles activités initialement non prévues.

Ainsi, il convient de proposer :

- **La création de la fiche 40e - modalités d'indemnisation de l'activité d'ostéopathe**

En raison de l'engagement d'un expert ostéopathe, il convient de définir les modalités d'indemnisation de ce SPV.

L'indemnisation est effectuée à la séance à hauteur de 250 % du grade de l'intéressé.

- **La création de la fiche 70a - modalités d'indemnisation des officiers rattachés aux groupements Nord et Sud**

Pour faire suite à l'évolution de l'organisation territoriale, deux chefs de centre SPV ont été affectés aux groupements Sud, les fonctions de chefs de centre étant désormais occupées par des sapeurs-pompiers professionnels ; ainsi, il convient de déterminer les modalités de leur indemnisation correspondant à leurs nouvelles fonctions, fonctions détaillées dans une lettre de missions du chef de groupement.

Cette indemnisation, au temps passé, dans limite de 18 heures maximum par mois, s'effectuera sous réserve de réaliser les missions confiées.

- **La modification de la fiche 30a – modalités d'indemnisation des interventions**

Pour faire suite aux remarques des services de la paierie départementale, il convient de préciser le versement des 30 minutes supplémentaires pour la remise en état du matériel et la rédaction du CRSS lors d'une intervention ; en effet, lors de deux interventions consécutives avec un intervalle inférieur à 30 min, seul le temps réel est indemnisé entre celles-ci ; l'indemnisation des 30 minutes supplémentaires pour la remise en état du matériel et rédaction du CRSS sont accordées que pour la 2<sup>e</sup> intervention.

Lors de la séance du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers professionnels en date du 25 novembre 2025, les membres ont émis un avis sur la création des fiches 40<sup>e</sup>, 70a ainsi que la modification de la fiche 30a (fiches jointes en annexe du présent rapport).

### DÉBAT

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Bureau du conseil d'administration :

- Valident les modifications des règles d'attribution des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires comme énoncé ci-dessus.

## Convention de participation à la vidéo-surveillance des massifs forestiers

Le département de la Charente fait face depuis plusieurs années à une sensibilité particulière en matière de feux de forêt et d'espaces naturels, en particulier sur le massif de la Double conjoint avec le département de La Dordogne, de la Charente-Maritime et de la Gironde. La vidéo surveillance de ce massif forestier du Sud Charente classé à risque (arrêté du 20 mai 2025 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L.132-1 et L.133-1 du code forestier du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche) est assurée par deux sites du SDIS 17 (Montlieu La Garde et Melac).

Un arrêté préfectoral en date du 16 avril 2018 a autorisé la construction et l'exploitation d'une centrale éolienne composée de six turbines, située sur les communes de Baignes-Sainte-Radegonde et Chantillac. Ce projet impacte directement la vidéo surveillance du massif de la Double, génère des perturbations et impose la création de « zones blanches » dans le système de détection.

Ainsi, en concertation avec les collectivités territoriales (Pays Sud Charente et communes concernées), le SDIS de La Charente a négocié avec la société CEPE TERRIER DE LA POINTE, porteur du projet de centrale éolienne, de prendre en charge financièrement l'implantation d'un nouveau site de vidéo surveillance permettant de compenser les perturbations générées par les éoliennes.

Le SDIS de La Charente a la charge de l'installation et de l'entretien du nouveau dispositif. Le porteur de projet prend en charge financièrement :

- La totalité de la mise en œuvre initiale de ce nouvel équipement (représentant 100 % de l'installation) ;
- Une quote-part de son entretien annuel et de son exploitation.

Une convention de participation, dont le projet est en annexe du présent rapport, doit être prochainement proposée à la signature du président du conseil d'administration.

Les recettes et dépenses inhérentes au projet seront intégrées aux budgets du SDIS de La Charente.

### DÉBAT

Monsieur BOUTY demande si le Sdis va recenser les points hauts mis à disposition ?

Le Directeur répond que cette étude a été faite par la société Midgard.

De plus, il évoque le système de vidéosurveillance et précise que la caméra sera positionnée à Brossac et nécessitera cependant qu'on construise un pylône.

La seconde commune pourrait être Saint-Amant-de-Montmoreau qui a déjà un château d'eau idem pour Vouzan qui a un point d'eau, appartenant au CD.

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE  
DE LA CHARENTE

017 MARS 2026

BUREAU DU COURRIER

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Bureau du conseil d'administration :

- Autorisent le président à signer la convention de participation avec la société CEPE TERRIER DE LA POINTE visant à mettre en œuvre un nouveau site de vidéo-surveillance du massif forestier de La Double.

## Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de la fonction publique,

Vu la délibération du Bureau du conseil d'administration du 26 août 2025 portant adoption du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2025,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, il convient d'actualiser et de modifier le tableau des effectifs de la collectivité pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Le dernier tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2025 validé par le Bureau du conseil d'administration du 26 août 2025 doit être modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour notamment prendre en compte les mouvements et nominations des personnels du SDIS16.

### Postes vacants, transformation de postes et recrutements

En raison d'une mutation et d'un recrutement sur le poste de directeur départemental adjoint à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2025 le poste de directeur départemental adjoint reste pourvu.

En raison du recrutement d'un capitaine et de sa nomination au grade de commandant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le poste vacant de commandant devient pourvu.

Pour faire suite à l'inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors-classe de 2 sapeurs-pompiers professionnels, il convient de transformer 2 postes de lieutenant 1<sup>re</sup> classe en 2 postes de lieutenant hors-classe.

En raison du recrutement d'un sergent de sapeur-pompier professionnel et de 3 caporaux de sapeur-pompier professionnel à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, 4 postes de sergent vacants deviennent pourvus, le nombre de postes de sergent vacant est donc porté à 5. Sur ces 5 postes vacants et il convient d'en transférer 3 vers des postes de caporaux vacants. Il reste ainsi 2 postes de sergents vacants.

En raison d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, un poste d'adjoint administratif devient vacant.

Compte-tenu du recrutement du chef du bureau transport et logistique au grade de technicien, il convient de transformer le poste de technicien principal 1<sup>re</sup> classe vacant en un poste de technicien pourvu.

En raison de la nomination d'un adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe au grade de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 suite à réussite au concours, un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe est transformé en poste de rédacteur.

L'effectif total de l'établissement reste inchangé

### DÉBAT

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Bureau du conseil d'administration :

- Adoptent les modifications du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Powerpoint - présentation du panorama des contentieux

Madame BALLET, cheffe du service juridique précise que le Sdis traite actuellement 17 contentieux en droit administratif dont 6 sont à l'initiative de Syndicat Autonome. Elle précise que 4 dossiers sont sans représentation d'avocat, c'est-à-dire que le service juridique gère le dossier intégralement. Concernant le reste des affaires, 2 avocats accompagnent le Sdis sur ces sujets.

Madame BALLET développe ses propos et souligne que ces dossiers relèvent principalement de la gestion des ressources humaines (astreinte, temps de travail, changement d'affectation, reconnaissance maladie imputable au service, organisation interne du Sdis, sanctions disciplinaires etc).

En outre, il y'a 23 affaires en droit pénal, révélateurs des incivilités envers les sapeurs-pompiers. Ce sont des dossiers d'incendies volontaires, agressions sur intervention, dégradations de matériel, menaces et insultes envers le personnel, fausses alertes, harcèlement entre agents. Dans 75 % des cas, c'est la victime qui agresse le sapeur-pompier, le Sdis accorde la protection fonctionnelle, se constitue partie civile et accompagne le sapeur-pompier dans cette démarche, notamment pour l'indemnisation du préjudice.

Mme FOURE demande combien représente les indemnisations ?

Madame BALLET répond que le Sdis demande 600 € pour la rédaction du mémoire et pour accompagner le sapeur-pompier, sauf s'il y'a eu dégradation du matériel ou le Sdis demande réparation des moyens engagés. Les condamnations obtenues représentent un montant cumulé significatif en réparation avec des montants variant de 240 € à 183 430 € pour le dernier contentieux. Les dommages et intérêts acquis lors des condamnations pénales peuvent s'avérer difficiles à obtenir notamment si l'agresseur s'avère insolvable.

Mme FOURE demande si on sollicite le remboursement des frais induits lorsque le Sdis gagne au tribunal ?

Mme BALLET répond que lorsque le Sdis dépose le mémoire, ce dernier demande 600 € de dédommagement, en revanche, lorsqu'il s'agit d'un avocat, on demande le remboursement des frais d'honoraires.

Mme FOURE souligne précise que la somme de 600 € lui semble peu onéreuse comparé au travail demandé et aux heures passées. Elle propose de solliciter plus de 600 €, cependant cette démarche demandera de justifier le temps de travail quant à la rédaction du mémoire ce qui permettra au magistrat, sur justificatifs, d'apprécier la somme à rembourser.

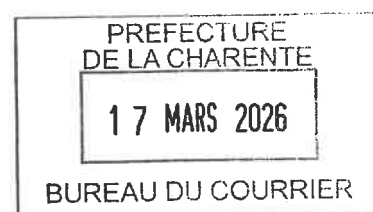
Madame BALLET précise que le Sdis s'est déjà auparavant engagée dans cette démarche qui n'a pas pu aboutir dans la mesure où lorsqu'une collectivité ou un établissement n'est pas représenté par un avocat, le juge administratif estime dès lors que le temps de travail d'un agent n'est pas le même que le temps de travail d'un avocat.

Madame BALLET rappelle que le Sdis gère 40 contentieux actifs.

L'ensemble des membres du Bureau présent rappellent qu'il est possible de les solliciter pour une aide notamment dans les réponses aux précontentieux.

Mme FOURE demande comment les avocats facturent leurs honoraires ?

Mme BALLET répond qu'il s'agit d'un forfait via une convention établie entre le cabinet d'avocat et le Sdis.



## Questions diverses

Fin de séance à 16 h 50

Le Directeur départemental



Colonel David FAVARD

Le Président du conseil d'administration,



Monsieur Jérôme SOURISSEAU



**Extrait du procès-verbal des délibérations**

**Bureau du conseil d'administration**

**Séance du 25 février 2026**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU.

**Présents :**

Messieurs Jérôme SOURISSEAU, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY  
Mesdames Brigitte FOURE, Emilie RICHAUD

**Assistaient également à la séance :**

Colonel David FAVARD, Directeur départemental  
Colonel Julien PANCHEVRE, Directeur départemental adjoint



**Recours au vote électronique pour l'élection des représentants du personnel à la CATSIS et au CCDSPV**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-1 et suivants relatifs aux services d'incendie et de secours, ainsi que les articles R. 1424-12 et R. 1424-23 relatifs respectivement à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le code général de la fonction publique et les dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux employés par le SDIS de la Charente ;

VU le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif au recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel aux instances des services d'incendie et de secours, et notamment son article 3 ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 fixant les règles relatives aux opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel dans la fonction publique territoriale, et notamment les dispositions relatives aux formes de vote ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des instances consultatives de la fonction publique territoriale et notamment de la CATSIS et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'avis du comité social territorial du SDIS de la Charente en date du 20 février 2026 portant sur le projet de recours au vote électronique pour l'élection des représentants des fonctionnaires territoriaux à la CATSIS ;

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS de la Charente en date du 18 février portant sur le projet de recours au vote électronique pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV ;

**Considérant** que, conformément à l'article 3 du décret n° 2020-144 du 20 février 2020, le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours peut, après délibération du conseil d'administration prise après avis du comité social territorial pour les scrutins concernant les fonctionnaires territoriaux et après avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires pour les scrutins concernant les sapeurs-pompiers volontaires, décider de recourir au vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels aux

instances mentionnées aux articles R. 1424-12 et R. 1424-23 du code général des collectivités territoriales, en lieu et place du vote par correspondance ;

**Considérant** que la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) constituent des instances essentielles de concertation et de représentation au sein du SDIS ;

**Considérant** que le recours au vote électronique par internet, en substitution du vote par correspondance, est de nature à :

- Faciliter la participation au scrutin des personnels, compte tenu des contraintes d'horaires et de service propres aux missions de secours ;
- Renforcer l'accessibilité du vote, notamment pour les agents et volontaires éloignés des bureaux de vote physiques ;
- Sécuriser et simplifier les opérations électorales, depuis la diffusion des documents jusqu'au dépouillement et à la proclamation des résultats, dans le respect des principes de secret, de sincérité et d'égalité devant le suffrage ;

**Considérant** que le vote électronique par internet doit être organisé dans le respect des principes généraux du droit électoral, et notamment de la liberté et de l'égalité des électeurs, du secret et de la sincérité du scrutin, ainsi que de l'exercice personnel du droit de vote ;

**Considérant** qu'il y a lieu de fixer le principe du recours au vote électronique par internet pour les élections des représentants du personnel à la CATSIS et au CCDSPV et de renvoyer à un protocole électoral ou règlement spécifique le soin de détailler les modalités techniques et organisationnelles du dispositif ;

### **Article 1er – Principe du recours au vote électronique**

Il est proposé de recourir au vote électronique par internet, en lieu et place du vote par correspondance, pour :

- L'élection des représentants des fonctionnaires territoriaux à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) du SDIS de la Charente ;
- L'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) du SDIS de la Charente.

Ces scrutins seront organisés dans le respect des dispositions du décret n° 2020-144 du 20 février 2020, des textes régissant la CATSIS et le CCDSPV et des principes généraux du droit électoral.

### **Article 2 – Garanties techniques et sécuritaires**

Le système de vote électronique par internet mis en œuvre doit garantir :

- L'authentification des électeurs et la fiabilité de leur identification ;
- La confidentialité de l'expression du vote et l'impossibilité de relier l'identité de l'électeur à l'option choisie ;
- L'intégrité des données de vote, depuis l'émission du suffrage jusqu'au dépouillement ;
- La disponibilité du système pendant toute la durée du scrutin ;
- La traçabilité des opérations électorales, dans le respect des règles relatives à la protection des données personnelles et à la conservation des pièces électorales.



Les modalités techniques détaillées, notamment en matière de sécurisation, de chiffrement, de scellement du système, de journalisation et de contrôles, seront définies dans un cahier des charges et, le cas échéant, feront l'objet d'une expertise indépendante.

### Article 3 – Protocole ou règlement électoral

Les modalités d'organisation des scrutins mentionnés à l'article 1er, et notamment :

- La détermination du corps électoral ;
- L'établissement et la publicité des listes électorales ;
- Le calendrier du scrutin (dates et heures d'ouverture et de clôture du vote électronique) ;
- Les conditions d'accès au système de vote (identifiants, modalités d'authentification, assistance) ;
- Les opérations d'émargement, de dépouillement, de proclamation des résultats et de conservation des procès-verbaux seront précisées dans un protocole électoral ou règlement spécifique arrêté par le président du conseil d'administration.

### Article 4 – Information des électeurs

Les électeurs concernés sont informés, par tout moyen approprié (affichage, intranet, courriel, note de service), du recours au vote électronique par internet, des modalités pratiques de participation au scrutin et des garanties offertes en matière de secret, de sécurité et de sincérité du vote.

Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Après en avoir délibéré ;  
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- Valident toute mesure utile à la mise en œuvre du vote électronique par internet pour les scrutins mentionnés à l'article 1er ;
- Concluent les marchés publics, contrats ou conventions nécessaires avec le ou les prestataires de solutions de vote électronique, ainsi que leurs avenants ;
- Arrêtent le protocole électoral ou règlement spécifique prévu à l'article 3.

Le Président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU





**Extrait du procès-verbal des délibérations**

**Bureau du conseil d'administration**

**Séance du 25 février 2026**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU.

**Présents :**

Messieurs Jérôme SOURISSEAU, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY  
Mesdames Brigitte FOURE, Emilie RICHAUD

**Assistaient également à la séance :**

Colonel David FAVARD, Directeur départemental  
Colonel Julien PANCHEVRE, Directeur départemental adjoint

**Renouvellement annuel de la convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente**

Depuis 2015, dans le cadre de la mise en place d'une cellule sociale, une convention de mise à disposition d'un agent départemental lie le Département et le SDIS 16.

Cette cellule a pour objectif :

- d'améliorer l'information des personnels sur les dispositifs existants de démarches individuelles au niveau social,
- de conseiller et d'orienter les personnels en difficulté en lien avec les services spécialisés.

Un agent départemental tient donc une permanence d'une demi-journée par semaine dans les locaux de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de la Charente.

Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, et jusqu'au 30 septembre 2026, madame Virginie FLORIOT, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, est mise à disposition du SDIS de la Charente à raison de 10 % de son temps de travail (3 h 30). Sa rémunération, ainsi que les charges afférentes, prises en charge par le Département, font l'objet d'un remboursement par le SDIS.

Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Après en avoir délibéré ;  
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- Autorisent le Président du Conseil d'administration du SDIS de la Charente à signer, selon les conditions définies, la convention de mise à disposition d'un agent du Département.



Le Président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU

**Extrait du procès-verbal des délibérations****Bureau du conseil d'administration****Séance du 25 février 2026**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU.

**Présents :**

Messieurs Jérôme SOURISSEAU, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY  
Mesdames Brigitte FOURE, Emilie RICHAUD

**Assistaient également à la séance :**

Colonel David FAVARD, Directeur départemental  
Colonel Julien PANCHEVRE, Directeur départemental adjoint

**Sortie d'actif de matériel roulant et cession à titre onéreux  
d'un Véhicule léger chef de groupe (VLCG)  
au profit de la société Naval Group**

Par courriers réceptionnés les 16 juillet et 4 novembre 2025, la société Naval Group, située sur la commune de Ruelle-sur-Touvre (16600) sollicite la cession à titre onéreux d'un Véhicule léger chef de groupe (VLCG) réformé.

Dans le même temps, le SDIS 16 doit réajuster son parc d'équipement en sortant de son actif des véhicules et matériels amortis financièrement, ayant dépassé une limite kilométrique ou qui n'ont plus d'utilité opérationnelle conformément au SDACR approuvé en 2020.

Un VLCG correspondant aux critères de la société Naval Group doit être sortie de l'actif du SDIS.

Ainsi, il vous est proposé d'émettre un avis favorable à cette demande de cession pour un montant de 1000 € TTC. Ce montant correspond à une moyenne pour la vente aux enchères de matériels identiques.

Véhicule	Marque	Immatriculation Référence	Kilométrage	Année de mise en circulation	N° d'inventaire	Prix d'acquisition	Valeur Nette comptable
VLCG	RENAULT	6463 VQ 16	98.320	2008	20090011.3	11.707,24 €	0 €

Cette cession sera effective après régularisation administrative du dossier.

Vu le rapport soumis à leur examen ;  
Après en avoir délibéré ;  
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- Approuvent la sortie de l'actif de ce matériel,
- Autorisent la cession à titre onéreux d'une moto pompe remorquable à la société Naval Group

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE Le Président du conseil d'administration  
17 MARS 2026  
BUREAU DU COURRIER Jérôme SOURISSEAU



**Extrait du procès-verbal des délibérations**

**Bureau du conseil d'administration**

**Séance du 25 février 2026**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, dûment convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège de l'établissement public, sous la présidence de monsieur Jérôme SOURISSEAU.

**Présents :**

Messieurs Jérôme SOURISSEAU, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY  
Mesdames Brigitte FOURE, Emilie RICHAUD

**Assistaient également à la séance :**

Colonel David FAVARD, Directeur départemental  
Colonel Julien PANCHEVRE, Directeur départemental adjoint

**Sortie d'actif de matériel roulant et cession à titre onéreux  
d'un Véhicule de transport de personnels 9 places (VTP9)  
au profit de l'association Union Athlétique La Rochefoucauld**

Par courrier réceptionné le 11 décembre 2025, l'association Union Athlétique La Rochefoucauld, située sur la commune de La Rochefoucauld (16110) sollicite la cession à titre onéreux d'un Véhicule de Transport de Personnels 9 places (VTP9) réformés.

Dans le même temps, le SDIS 16 doit réajuster son parc d'équipement en sortant de son actif des véhicules et matériels amortis financièrement, ayant dépassé une limite kilométrique ou qui n'ont plus d'utilité opérationnelle conformément au SDACR approuvé en 2020.

Un VTP9 correspondant aux critères de l'association Union Athlétique La Rochefoucauld doivent être sortis de l'actif du SDIS.

Ainsi, il vous est proposé d'émettre un avis favorable à cette demande de cession pour un montant total de 5.500 € TTC. Ce montant correspond à une moyenne pour la vente aux enchères de matériels identiques.

Véhicule	Marque	Immatriculation Référence	Kilométrage	Année de mise en circulation	N° d'inventaire	Prix d'acquisition	Valeur Nette comptable
VTP9	RENAULT	556 VH 16	161.787	2007	2006/254	21.350,00 €	0 €

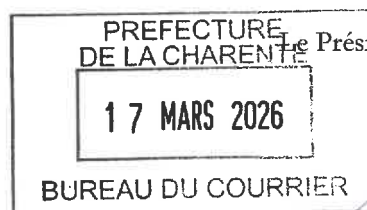
Cette cession sera effective après régularisation administrative du dossier.

Vu le rapport soumis à leur examen ;

Après en avoir délibéré ;

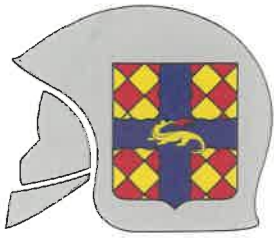
Les membres du bureau du conseil d'administration :

- Approuvent la sortie de l'actif de ces matériels,
- Autorisent la cession à titre onéreux d'un Véhicule de transport de personnels 9 places (VTP9) à l'association Union Athlétique La Rochefoucauld



Le Président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU



**ARRÊTÉ N° 334/ 2026**

**Relatif à la composition de la commission de recensement des votes  
pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants :**

- **des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente ;**
- **des personnels du Service départemental d'incendie et de secours à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Charente ;**
- **des sapeurs-pompiers volontaires au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente.**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-24, L. 1424-24-3, L. 1424-31, R. 1424-11, R. 1424-12, R. 1424-13 et R. 1424-23 ;

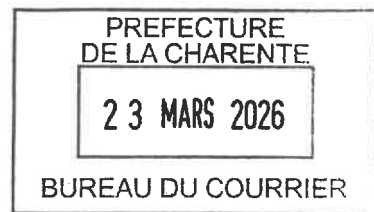
Vu l'article R. 723-73 du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2026 fixant au 22 juillet 2026 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente du 11 février 2026 portant désignation des élus siégeant à la commission de recensement des votes en vue du renouvellement des représentants des établissements publics de coopération intercommunale en son sein, des représentants des personnels à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Charente et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente ;



ARRÊTE

Article unique : Conformément à l'article R. 1424-13 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente du 11 février 2026 susvisée, **la composition de la commission de recensement des votes** pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, des personnels du Service départemental d'incendie et de secours à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Charente et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, **est fixée ainsi qu'il suit :**

- la Préfète de la Charente, Présidente, ou son représentant ;
- le Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, ou son représentant désigné parmi les membres dudit conseil ;
- le Maire de Oriolles ;
- le Maire de Nanclars ;
- le Président de la communauté d'agglomération d'Angoulême ;
- le Président de la communauté de communes de Cœur de Charente ;
- le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente.

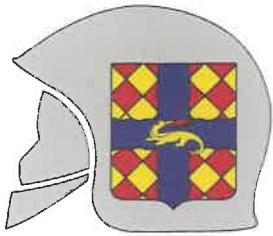
Le secrétariat de cette commission est assuré par un fonctionnaire de la Préfecture de la Charente.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le **19 MARS 2026**

Le Président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU





**ARRÊTÉ N° 335 / 2026**

**Fixant la pondération des suffrages et la liste des électeurs  
pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants  
des établissements publics de coopération intercommunale  
au Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente.**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-24, L. 1424-24-1, L. 1424-24-3, R. 1424-2, R. 1424-7 et R. 1424-11 ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2026 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2026 fixant au 22 juillet 2026 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs- pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente du 11 février 2026 relative à la pondération des suffrages en vue du renouvellement des représentants des établissements publics de coopération intercommunale en son sein ;

**ARRÊTE**

**Article 1 : La pondération des suffrages** prévue par les articles L. 1424-24-3 et R. 1424-2 du code général des collectivités territoriales pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie au Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente, est fixée à **1 voix pour 10 habitants**.

**Article 2 :** Compte tenu de cette pondération et conformément à l'article R. 1424-7 du code général des collectivités territoriales la **liste des électeurs** pour ces élections et le **nombre de voix** dont ils disposent sont fixés conformément au tableau ci-après.

<b>Électeurs du collège n°1</b>	Population totale de l'EPCI en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 <small>(Données INSEE – Art. R. 2151-2 du CGCT)</small>	<b>Nombre de voix <sup>(1)</sup></b>
M. le Président de la Communauté de communes <b>Charente Limousine</b>	36 486	<b>3 649</b>
M. le Président de la Communauté de communes <b>Cœur de Charente</b>	22 394	<b>2 240</b>
M. le Président de la Communauté d'agglomération <b>Grand Angoulême</b>	145 527	<b>14 553</b>
M. le Président de la Communauté d'agglomération <b>Grand Cognac</b>	71 411	<b>7 142</b>
M. le Président de la Communauté de communes <b>La Rochefoucauld - Porte du Périgord</b>	22 240	<b>2 224</b>
M. le Président de la Communauté de communes <b>4B sud Charente</b>	20 576	<b>2 058</b>
M. le Président de la Communauté de communes <b>Rouillacais</b>	10 244	<b>1 025</b>
M. le Président de la Communauté de communes <b>Val de Charente</b>	14 338	<b>1 434</b>

(1) : nombre arrondi à l'entier supérieur

<b>Électeurs du collège n°2</b>	Population totale de la commune en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 <small>(Données INSEE – Art. R. 2151-2 du CGCT)</small>	<b>Nombre de voix</b>
M. le Maire <b>Aubeterre-sur-Dronne</b>	316	<b>32</b>
M. le Maire <b>Bardenac</b>	220	<b>22</b>
M. le Maire <b>Bazac</b>	152	<b>16</b>
M. le Maire <b>Bellon</b>	149	<b>15</b>
M. le Maire <b>Bessac</b>	122	<b>13</b>
M. le Maire <b>Blanzaguet-Saint-Cybard</b>	276	<b>28</b>
M. le Maire <b>Boisné-La-Tude</b>	672	<b>68</b>
M. le Maire <b>Bonnes</b>	372	<b>38</b>
M. le Maire <b>Bors</b>	119	<b>12</b>

M. le Maire <b>Brie-sous-Chalais</b>	157	<b>16</b>
M. le Maire <b>Chadurie</b>	516	<b>52</b>
M. le Maire <b>Chalais</b>	1 831	<b>184</b>
M. le Maire <b>Châtignac</b>	163	<b>17</b>
M. le Maire <b>Combiers</b>	128	<b>13</b>
M. le Maire <b>Courgeac</b>	169	<b>17</b>
M. le Maire <b>Courlac</b>	59	<b>6</b>
M. le Maire <b>Curac</b>	115	<b>12</b>
M. le Maire <b>Deviat</b>	138	<b>14</b>
M. le Maire <b>Édon</b>	275	<b>28</b>
M. le Maire <b>Fouquebrune</b>	726	<b>73</b>
M. le Maire <b>Gurat</b>	186	<b>19</b>
M. le Maire <b>Juignac</b>	390	<b>39</b>
M. le Maire <b>Laprade</b>	255	<b>26</b>
M. le Maire <b>Les Essards</b>	182	<b>19</b>
M. le Maire <b>Magnac-lès-Gardes</b>	749	<b>75</b>
M. le Maire <b>Médillac</b>	151	<b>16</b>
M. le Maire <b>Montboyer</b>	348	<b>35</b>
M. le Maire <b>Montignac-le-Coq</b>	130	<b>13</b>
M. le Maire <b>Montmoreau</b>	2 485	<b>249</b>



M. le Maire <b>Nabinaud</b>	102	11
M. le Maire <b>Nonac</b>	271	28
M. le Maire <b>Orival</b>	150	15
M. le Maire <b>Palluaud</b>	222	23
M. le Maire <b>Pillac</b>	251	26
M. le Maire <b>Poullignac</b>	108	11
M. le Maire <b>Rioux-Martin</b>	236	24
M. le Maire <b>Ronsenac</b>	578	58
M. le Maire <b>Rouffiac</b>	120	12
M. le Maire <b>Rougnac</b>	399	40
M. le Maire <b>Saint-Avit</b>	223	23
M. le Maire <b>Saint-Laurent-des-Combes</b>	99	10
M. le Maire <b>Saint-Martial</b>	123	13
M. le Maire <b>Saint-Quentin-de-Chalais</b>	247	25
M. le Maire <b>Saint-Romain</b>	520	52
M. le Maire <b>Saint-Séverin</b>	793	80
M. le Maire <b>Salles-Lavalette</b>	325	33
M. le Maire <b>Vaux-Lavalette</b>	80	8
M. le Maire <b>Villebois-Lavalette</b>	730	73
M. le Maire <b>Yviers</b>	549	55



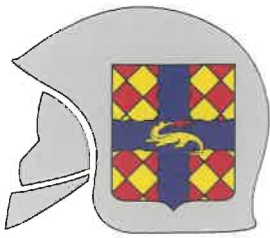
Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le **19 MARS 2026**

Le Président du conseil d'administration

Jérôme SOURISSEAU





**ARRÊTÉ N° 336 / 2026**

**Fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours de la Charente.**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-24, L. 1424-24-1, L. 1424-26 et R. 1424-2 ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente du 11 février 2026 relative au nombre et à la répartition des sièges en son sein ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente comprend **23 sièges** qui se répartissent ainsi qu'il suit :

- représentants du **Département** : **14 sièges** ;
- représentants des **établissements publics de coopération intercommunale** compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie : **8 sièges** ;
- représentants des **communes** compétentes en matière de secours et de lutte contre l'incendie : **1 siège**.

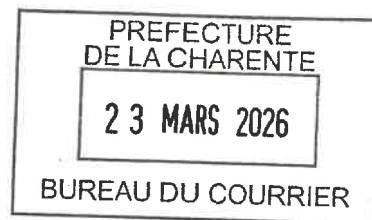
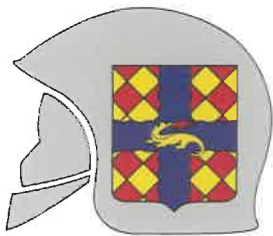
Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le **19 MARS 2026**

Le Président du conseil d'administration



Jérôme SOURISSEAU



ARRÊTÉ N° 340 / 2026

**Fixant le calendrier des opérations électorales et la date de dépôt des listes de candidats pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants :**

- des personnels du Service départemental d'incendie et de secours à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Charente ;
- des sapeurs-pompiers volontaires au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente.

**Fixant les modalités d'organisation du vote électronique pour l'élection des représentants du personnel à la CATSIS et au CCDSPV**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-24, L. 1424-24-3, L. 1424-31, R. 1424-7, R. 1424-8, R. 1424-12 et R. 1424-23 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-1 et suivants relatifs aux services d'incendie et de secours, ainsi que les articles R. 1424-12 et R. 1424-23 relatifs respectivement à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

**Vu** le code général de la fonction publique et les dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux employés par le SDIS de la Charente ;

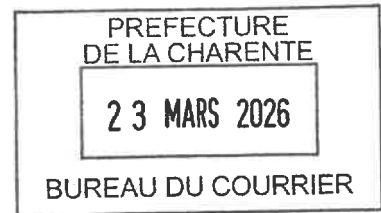
**Vu** le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif au recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel aux instances des services d'incendie et de secours, et notamment son article 3 ;

**Vu** le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 fixant les règles relatives aux opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel dans la fonction publique territoriale, et notamment les dispositions relatives aux formes de vote ;

**Vu** le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des instances consultatives de la fonction publique territoriale et notamment de la CATSIS et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

**Vu** l'avis du comité social territorial du SDIS de la Charente en date du 20 février 2026 portant sur le projet de recours au vote électronique pour l'élection des représentants des fonctionnaires territoriaux à la CATSIS ;

**Vu** l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS de la Charente en date du 18 février 2026 portant sur le projet de recours au vote électronique pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV ;



VU la délibération en date du 25 février 2026 portant sur le recours au vote électronique des représentants du personnel la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) ;

**Considérant** que la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) constituent des instances essentielles de concertation et de représentation au sein du SDIS ;

**Considérant** que le recours au vote électronique par internet, en substitution du vote par correspondance, est de nature à :

- Faciliter la participation au scrutin des personnels, compte tenu des contraintes d'horaires et de service propres aux missions de secours ;
- Renforcer l'accessibilité du vote, notamment pour les agents et volontaires éloignés des bureaux de vote physiques ;
- Sécuriser et simplifier les opérations électorales, depuis la diffusion des documents jusqu'au dépouillement et à la proclamation des résultats, dans le respect des principes de secret, de sincérité et d'égalité devant le suffrage ;

**Considérant** que le vote électronique par internet doit être organisé dans le respect des principes généraux du droit électoral, et notamment de la liberté et de l'égalité des électeurs, du secret et de la sincérité du scrutin, ainsi que de l'exercice personnel du droit de vote ;

**Considérant** qu'il y a lieu de fixer les modalités d'organisation du vote électronique par internet pour les élections des représentants du personnel à la CATSIS et au CCDSPV et de renvoyer à un protocole électoral ou règlement spécifique le soin de détailler les modalités techniques et organisationnelles du dispositif ;

## ARRÊTE

### **Article 1 – Les modalités de fonctionnement du système de vote électronique par internet retenu, le calendrier et le déroulement des opérations électorales**

Il a été décidé de recourir au vote électronique pour l'élection des représentants des personnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Charente (CATSIS) et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires de la Charente (CCDSPV), conformément aux dispositions du décret n° 2020-144 du 20 février 2020.

Le SDIS de la Charente met en œuvre, à cet effet, une plateforme de vote électronique opérée par un prestataire spécialisé, Legavote, dans le respect des exigences de sécurité, de confidentialité, de sincérité du scrutin et de secret du vote prévues par la réglementation en vigueur.

### **Article 2 – Les jours et heures d'ouverture et de clôture du scrutin**

La période durant laquelle le vote électronique est ouvert est fixée comme suit :

- Ouverture du scrutin : **lundi 18 mai 2026 à 15 h 30** ;
- Clôture du scrutin : **mardi 26 mai 2026 à 15 h 30**.



Les autres étapes du calendrier électoral (dépôt des candidatures, affichage des listes, dépouillement, proclamation des résultats) sont fixées conformément au calendrier annexé au présent arrêté.

### **Article 3 – Protocole ou règlement électoral**

Conformément à l'article 11 du décret n° 2020-144 du 20 février 2020, le SDIS de la Charente est autorisé à :

- Mettre en ligne, sur la plateforme de vote électronique et, le cas échéant, sur les supports intranet ou électroniques internes du SDIS, les listes de candidatures régulièrement enregistrées ainsi que les professions de foi transmises par les organisations syndicales ou les listes de candidats ;
- Communiquer ces candidatures et professions de foi par tout support électronique approprié aux électeurs, dans le respect des principes d'égalité entre les listes, de neutralité du service et de sincérité du scrutin.

Les modalités pratiques de cette mise en ligne et de cette communication (formats, délais, canaux de diffusion) sont précisées dans la note d'information adressée aux électeurs et dans les instructions techniques établies avec le prestataire de vote électronique

### **Article 4 – Mise à disposition d'un poste dédié au vote électronique**

Conformément à l'article 15 du décret n° 2020-144 du 20 février 2020, tout électeur a la possibilité d'exprimer son vote par internet sur un poste réservé à cet usage, dans un local aménagé à cet effet, situé dans les locaux du service d'incendie et de secours.

À ce titre, un poste informatique dédié au vote électronique est mis à la disposition des électeurs dans les locaux de l'état-major du SDIS de la Charente, 43 rue Chabernaud, 16340 L'Isle d'Espagnac.

Ce poste est accessible, au minimum, pendant les heures habituelles de service, sur toute la durée d'ouverture du vote électronique, soit du lundi 18 mai 2026 à 15 h 30 au mardi 26 mai 2026 à 15 h 30.

Le SDIS de la Charente prend toutes les mesures nécessaires pour garantir l'anonymat, la confidentialité et le secret du vote sur ce poste dédié, y compris lorsque l'électeur, se trouvant dans l'incapacité de recourir seul au vote électronique à distance, se fait assister par un électeur de son choix, conformément au deuxième alinéa de l'article 15 du décret précité.

### **Article 5 – La composition de la cellule d'assistance technique**

La cellule d'assistance aux électeurs est instituée pour la durée des opérations électorales, depuis l'ouverture de la période de vote électronique jusqu'à la proclamation des résultats définitifs.

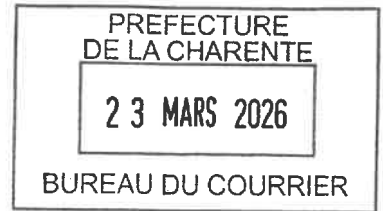
Elle est composée :

- du responsable des affaires générales et juridiques, qui en assure la coordination ;
- d'au moins un agent de la direction ;
- d'au moins un agent du service des ressources humaines ;
- d'un représentant du prestataire Legavote, intervenant exclusivement pour l'assistance technique sur la plateforme de vote, sans accès aux données nominatives de vote ni aux clés de déchiffrement.

Les membres de la cellule d'assistance seront désignés ultérieurement.

#### La cellule d'assistance aux électeurs a pour missions :

- De répondre aux questions des électeurs relatives aux modalités pratiques du vote électronique, à l'utilisation de la plateforme et aux difficultés techniques de connexion ;
- D'orienter, le cas échéant, les électeurs vers le poste dédié de vote mis à disposition dans les locaux du SDIS ;



- De veiller au respect des règles de confidentialité des identifiants de connexion, sans jamais recueillir ni enregistrer le choix de vote des électeurs ;
- De signaler sans délai au bureau de vote et au prestataire Legavote toute anomalie technique ou suspicion d'incident de sécurité affectant le système de vote électronique ;
- De tenir un registre de traçabilité des demandes d'assistance, dépourvu de toute indication sur le sens des votes, permettant d'assurer le suivi des incidents et leur résolution.

#### Respect du secret du vote et des données personnelles

La cellule d'assistance aux électeurs intervient dans le strict respect du secret du vote, de la protection des données à caractère personnel et des exigences de sécurité prévues par le décret n° 2020-144 du 20 février 2020. Elle ne peut accéder ni au contenu des bulletins, ni aux données permettant de relier un électeur à son vote.

#### **Article 6 - La composition du bureau de vote**

Le bureau de vote est composé comme suit :

- Un **président**, représentant de l'administration, désigné parmi les membres de la direction du SDIS ;
- Un **secrétaire**, chargé de la tenue des procès-verbaux des opérations électorales ;
- Un **délégué de liste** désigné par chacune des organisations syndicales ou listes de candidats ayant régulièrement déposé une candidature pour les élections CATSIS et/ou CCDSPV.

Les noms des membres du bureau de vote (président, secrétaire, délégués de liste) seront fixés à l'issue du dépôt des candidatures.

#### **Article 7 – La répartition des clés de chiffrement**

Le système de vote électronique repose sur un procédé de chiffrement garantissant la confidentialité et l'intégrité des bulletins de vote, jusqu'à leur dépouillement.

Les clés de chiffrement et de déchiffrement sont réparties entre plusieurs détenteurs, de manière à assurer une séparation des rôles, un double contrôle et à empêcher toute opération de déchiffrement isolée.

Sauf stipulation contraire du mémoire technique, les clés sont réparties comme suit :

- Une clé ou fraction de clé est détenue par le président du bureau de vote ;
- Une clé ou fraction de clé est détenue par un membre du bureau de vote appartenant à un collège électoral distinct ;
- Une clé ou fraction de clé est détenue par un représentant du SDIS désigné par le président du conseil d'administration, distinct du prestataire Legavote ;
- Le prestataire Legavote peut détenir une clé technique nécessaire au fonctionnement du système, sans pouvoir déchiffrer seul les bulletins de vote.

La configuration précise (nombre de clés, schéma de partage et modalités de recomposition) sera définie ultérieurement après dépôt des candidatures.

Les clés, ou les dispositifs matériels qui les contiennent, sont conservés dans des conditions de sécurité appropriées, empêchant tout accès non autorisé, et sont scellés jusqu'aux opérations de dépouillement.

Le déchiffrement des bulletins de vote ne peut intervenir qu'après la clôture définitive du scrutin, en présence du bureau de vote, et nécessite l'intervention concomitante d'au moins deux détenteurs de clés appartenant à des entités distinctes.

#### **Article 8 – Modalités de fonctionnement du centre d'appel d'assistance**

Un centre d'appel d'assistance, adossé à la cellule d'assistance aux électeurs, est mis en place pour la durée du scrutin au 04 28 29 19 09 (7j/7, 24h/24).

Le centre d'appel a pour missions :



- de répondre aux demandes d'information relatives aux modalités pratiques du vote électronique et aux difficultés d'accès à la plateforme ;
- d'accompagner les électeurs dans les démarches de récupération ou de renouvellement de leurs identifiants, selon les procédures sécurisées définies avec le prestataire Legavote, sans jamais connaître ni modifier leur choix de vote ;
- de signaler immédiatement au bureau de vote et au service des systèmes d'information tout incident technique majeur ou suspicion de faille de sécurité ;
- d'orienter les électeurs vers le poste dédié de vote ou vers l'assistance de proximité en cas de besoin.

Chaque demande traitée par le centre d'appel fait l'objet d'un enregistrement dans un journal de suivi mentionnant au minimum la date et l'heure, l'identité ou le matricule de l'agent ayant traité la demande, la nature de la difficulté rencontrée et la solution apportée, à l'exclusion de toute information relative au sens du vote.

Ce journal est conservé par le SDIS pour la durée nécessaire au contrôle du scrutin et, le cas échéant, au contentieux électoral, dans le respect des règles de protection des données à caractère personnel.

### **Article 9 – Organisation des services chargés de la conception, de la gestion, de la maintenance et du contrôle du système de vote électronique**

Le SDIS de la Charente confie au prestataire Legavote la conception, la mise à disposition, l'hébergement, la maintenance technique et l'exploitation courante de la plateforme de vote électronique, dans les conditions définies par le contrat conclu entre les parties.

Legavote est tenu de respecter l'ensemble des exigences de sécurité, de confidentialité, de secret du vote, de traçabilité et de disponibilité prévues par le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 et par la réglementation applicable aux services de confiance et à la protection des données à caractère personnel.

Les services internes du SDIS interviennent comme suit :

- Le service des affaires générales et juridiques assure la préparation du corps électoral, la communication aux électeurs, la coordination avec le bureau de vote et la cellule d'assistance ;
- Le service des affaires générales et juridiques assure la liaison technique avec le prestataire, participe aux tests préalables, veille à la sécurité des postes dédiés de vote et au bon fonctionnement des accès réseaux ;
- Le bureau de vote, institué, contrôle le bon déroulement des opérations de vote, supervise les opérations de dépouillement électronique, signe les procès-verbaux et veille au respect du secret du vote ;
- Le président du conseil d'administration ou son représentant s'assure, en lien avec Legavote, de la réalisation des audits, tests et contrôles prévus au mémoire technique.

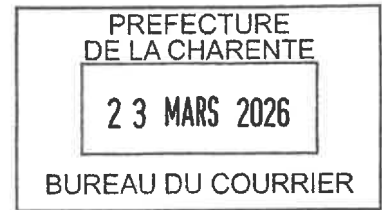
L'organisation retenue garantit une séparation claire des rôles entre :

- le prestataire Legavote, responsable de la plateforme technique ;
- les services internes du SDIS, chargés de la préparation du scrutin, de l'assistance aux électeurs et des contrôles de conformité ;
- le bureau de vote, garant de la régularité des opérations électorales, du dépouillement et de la proclamation des résultats.

Aucun de ces acteurs ne peut, à lui seul, accéder simultanément aux données d'identification des électeurs et au contenu des bulletins de vote, ni procéder seul au déchiffrement des suffrages, afin de préserver le secret du vote et d'éviter tout risque de manipulation.

Le système de vote électronique mis en œuvre par Legavote assure la journalisation des événements techniques significatifs (ouverture et clôture du scrutin, connexions, opérations de chiffrement et de déchiffrement, interventions administrateur), dans des conditions excluant toute possibilité de relier un électeur à son vote.

Les journaux techniques, les rapports d'audit et les procès-verbaux établis par le bureau de vote sont conservés par le SDIS pendant la durée nécessaire au contrôle du scrutin et au contentieux éventuel, dans le respect des obligations de conservation et de confidentialité applicables.



**Article 10 - Publication**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le **20 MARS 2026**

Pour le Président du conseil d'administration  
et par délégation,  
le Directeur départemental

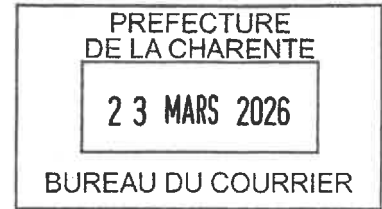
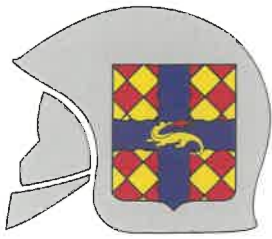
A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Colonel David FAVARD

**Le calendrier des opérations électorales et la date de dépôt des listes de candidats pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des personnels du Service départemental d'incendie et de secours à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Charente et des sapeurs-pompiers volontaires au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, est fixé ainsi qu'il suit :**

- Date d'ouverture du délai de dépôt des candidatures par courriel à juridique@sdis16.fr. **Lundi 23 mars à 18h**
  
- Date limite de dépôt des candidatures par courriel à l'adresse susmentionnée. **Mardi 7 avril à 18h**
  
- Ouverture du scrutin. **Lundi 18 mai 2026  
A 15h30**
  
- Clôture du scrutin. **Mardi 26 mai 2026 à 15h30**
  
- Recensement des votes et proclamation des résultats. **Mardi 26 mai à 16h**





ARRÊTÉ N° 341/2026

**Fixant la liste des électeurs pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des personnels du Service départemental d'incendie et de secours à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Charente. (CATSIS de la Charente)**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-31, R. 1424-12 et R. 1424-18 ;

Vu la circulaire référencée NOR : INTE2531101C du 6 janvier 2026 de la Direction de la défense et de la sécurité civile notamment relative à l'organisation des élections à la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

- Article 1 : Sont **électeurs** pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des personnels du Service départemental d'incendie et de secours à la CATSIS de la Charente :
- **les fonctionnaires territoriaux** en service au sein du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente **titulaires d'un grade** ;
  - **les sapeurs-pompiers volontaire** en service au sein du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente, en **activité, majeurs** et détenteurs au minimum du grade de **sapeur de 1<sup>ière</sup> classe**. N'ont pas la qualité d'électeurs les sapeurs-pompiers volontaires dont l'engagement est suspendu en vertu des dispositions des articles R. 723-46 et R. 723-47 du code de la sécurité intérieure.
- Article 2 : Les fonctionnaires territoriaux par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires au sein du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente sont exclusivement électeurs en tant que fonctionnaires territoriaux, le cas échéant dans collège correspondant à la catégorie du grade dont ils sont titulaires.

Article 3 : La liste des électeurs pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants à la CATSIS de la Charente :

- **des sapeurs-pompiers professionnels officiers** est arrêtée au nombre de 59 électeurs, conformément à l'annexe n°1 du présent arrêté (collège électoral n°1) ;
- **des sapeurs-pompiers volontaires officiers** est arrêtée au nombre de 190 électeurs, conformément à l'annexe n°2 du présent arrêté (collège électoral n°2) ;
- **des sapeurs-pompiers professionnels non officiers** est arrêtée au nombre de 181 électeurs, conformément à l'annexe n°3 du présent arrêté (collège électoral n°3) ;
- **des sapeurs-pompiers volontaires non officiers** est arrêtée au nombre de 681 électeurs, conformément à l'annexe n°4 du présent arrêté (collège électoral n°4) ;
- **des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels**, est arrêtée au nombre de 64 électeurs, conformément à l'annexe n°5 du présent arrêté (collège électoral n°5) ;

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le 20 mars 2026

Pour le Président du conseil d'administration  
et par délégation,  
le Directeur départemental

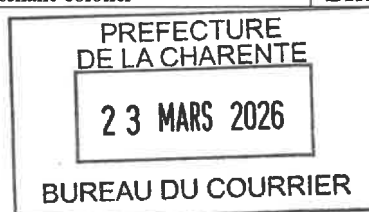
A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Colonel David FAVARD

Annexe n°1 à l'arrêté n° 341 /2026 du 20 mars 2026 fixant la liste des électeurs pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des personnels du SDIS à la CATSIS de la Charente

Liste des électeurs formant le collège électoral n°1 –Sapeurs-pompiers professionnels officiers

Nom	Prénom	Titulaire du grade de	Affectation
AUCH	Ronan	Lieutenant 2° classe	CTA-CODIS
BARBOSA	Bruno	Lieutenant 2° classe	ANGOULEME
BELLEUVRE	Elodie	Lieutenant hors classe	ETAT MAJOR
BERTRAND	Julien	Lieutenant 1° classe	ETAT MAJOR
BLOTIERE	Cyril	Adjudant-chef	ANGOULEME
BOURDILLON	Julien	Adjudant-chef	CTA-CODIS
BOUSSETON	Dylan	Lieutenant 2° classe	CTA-CODIS
BROUSSE	Bruno	Lieutenant hors classe	ETAT MAJOR
BUSSIERE	Jean-Christophe	Lieutenant 1° classe	CTA-CODIS
CASADA	Laure	Adjudant-chef	ANGOULEME
CHAMPARNAUD	Laurent	Lieutenant 2° classe	ETAT MAJOR
CHARVY	Karl	Lieutenant 2° classe	CTA-CODIS
CHAUVET	Loïc	Lieutenant 1° classe	ETAT MAJOR
COINCHELIN	Nicolas	Lieutenant hors classe	ETAT MAJOR
CORDIER	Matthieu	Commandant	ETAT MAJOR
CORNE	Samuel	Lieutenant 2° classe	ANGOULEME
COURAUD	Fabrice	Médecin classe except.	ETAT MAJOR
COUSSIT	David	Lieutenant 1° classe	CONFOLENS
DEBARD	Cyrille	Lieutenant 1° classe	JARNAC
DELANNOY	Olivier	Lieutenant 1° classe	ETAT MAJOR
DOUTEAU	Laurent	Lieutenant 1° classe	BARBEZIEUX
ERB-PINEAU	Michaël	Lieutenant 1° classe	ETAT MAJOR
ESTEVE	Emmanuel	Lieutenant hors classe	ETAT MAJOR
FAVARD	David	Directeur	ETAT MAJOR
FORSANS	Bastien	Commandant	ETAT MAJOR
FRANCHETEAU	Damien	Lieutenant 2° classe	ANGOULEME
GABRIEL	Jean	Capitaine	RUFFEC
GALTIE	Thierry	Lieutenant 2° classe	ETAT MAJOR
GAUTHIER	Grégory	Lieutenant 2° classe	ETAT MAJOR
JACQUET	Laurent	Lieutenant hors classe	ANGOULEME
JARDOT	Philippe	Commandant	ETAT MAJOR
KERHARO	Guillien	Commandant	ANGOULEME
LABOUSSOLE	Xavier	Lieutenant-colonel	ETAT MAJOR
LAFOND	Stéphane	Pharmacien classe except.	ETAT MAJOR
LETERTRE	Mikaëlig	Infirmier hors classe	ETAT MAJOR
LYVER	Michaël	Lieutenant 1° classe	ETAT MAJOR
MAGNE	Sébastien	Lieutenant hors classe	LA ROCHEFOUCAULD
MARIE	Wilfrid	Commandant	ETAT MAJOR
MARROT	Anthony	Lieutenant 1° classe	CTA-CODIS
MARSAULT	Laurent	Lieutenant hors classe	ETAT MAJOR
MARTINEZ	Cyril	Lieutenant hors classe	COGNAC
MOREL	Christophe	Adjudant-chef	CTA-CODIS
MOUSSAY	Stéphane	Lieutenant 1° classe	CTA-CODIS
NAUCHE	Jérôme	Lieutenant 2° classe	COGNAC
PAGNOUX	Eric	Lieutenant hors classe	LA COURONNE
PANCHEVRE	Julien	Colonel	ETAT MAJOR
PONTET	Emmanuel	Commandant	ETAT MAJOR
QUERSANTE	Frédéric	Lieutenant 2° classe	ANGOULEME
REILLER	Christophe	Capitaine	ETAT MAJOR
REMY	Didier	Commandant	ETAT MAJOR
REVERT	Rémi	Lieutenant 2° classe	ETAT MAJOR
ROY	Ludovic	Lieutenant 1° classe	COGNAC
SIMON	Jean-Yves	Lieutenant 2° classe	RUFFEC
TAMARELLE	Stéphane	Lieutenant 2° classe	ANGOULEME
TISSIER	Sylvain	Lieutenant 1° classe	COGNAC
VASSEUR	Laurent	Commandant	ETAT MAJOR
VERGNAUD	David	Lieutenant-colonel	ETAT MAJOR



Annexe n°2 à l'arrêté n° 34/2026 du 20 mars 2026 fixant la liste des électeurs pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des personnels du SDIS à la CATSIS de la Charente

Liste des électeurs formant le collège électoral n°2 – Sapeurs-pompiers volontaires officiers

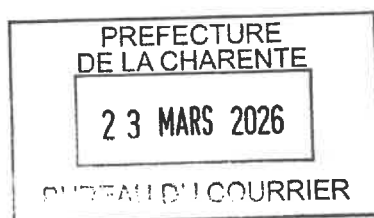
Nom	Prénom	Grade	Affectation
AIGUILLON-DOURESSAMY	Carole	Médecin capitaine	ETAT MAJOR
ALLAIN	Didier	Lieutenant	VILLEFAGNAN
ALLAIN	Simon	Infirmier	ETAT MAJOR
ANDRIEU	Pascal	Lieutenant	VILLEBOIS-LAVALLETTE
AUQUE	Jean-Robert	Médecin Capitaine	ETAT MAJOR
AUSONE	Didier	Lieutenant	BARBEZIEUX
AUTHIER	Pierre	Lieutenant	ETAT MAJOR
BARDOULAT	Laetitia	Experte	ETAT MAJOR
BARRAULT	Mélanie	Infirmière	ETAT MAJOR
BARTHES	Marie-Hélène	Médecin commandante	ETAT MAJOR
BAURIN-GAROCHE	Marie-Ange	Médecin capitaine	ETAT MAJOR
BEKHOLOUF	Adda	Médecin Commandant	ETAT MAJOR
BELLUTEAU	Bruno	Lieutenant	RUFFEC
BENOIST	Yann	Capitaine	BLANZAC
BERNARD	Christophe	Lieutenant	VILLEFAGNAN
BERNARDEAU	Vincent	Infirmier	ETAT MAJOR
BERTRAND	David	Lieutenant	AIGRE
BETTING	Benjamin	Lieutenant	JARNAC
BLANCHARD	Sophie	Lieutenant	MONTBRON
BLARD	Nicolas	Expert	ETAT MAJOR
BOERKMANN	Camille	Infirmière	ETAT MAJOR
BOISSELEAU	Sébastien	Lieutenant	SEGONZAC
BONIFACIO	Christophe	Capitaine	MONTBRON
BONNARDEL	Patrick	Médecin Commandant	ETAT MAJOR
BONNIN	Eric	Lieutenant	CHASSENEUIL
BOULESTEIX	Pierre	Lieutenant	MONTBRON
BOUSSETON	Dylan	Lieutenant	MANSLE
BOUTAINE	Brigitte	Médecin commandante	ETAT MAJOR
BOUTIN	Kelly	Infirmière	ETAT MAJOR
BOUYER	Gaëlle	Infirmière-chef	ETAT MAJOR
BREAUX	Sébastien	Lieutenant	CHATEAUNEUF
BREVIERE	Antoine	Pharmacien Cne	ETAT MAJOR
BRISARD	Emmanuel	Lieutenant	SAINT-CLAUD
BROTIER	Sébastien	Lieutenant	JARNAC
BUSSIERE	Bérénice	Infirmière	ETAT MAJOR
BUSSIERE	Olivier	Lieutenant	CONFOLENS
CADILLON	Elsa	Experte	ETAT MAJOR
CARLUS	Bruno	Vétérinaire Cne	ETAT MAJOR
CARNAZZI	Christophe	Expert	ETAT MAJOR
CHABANNE	Sandrine	Infirmière	ETAT MAJOR
CHABERNAUD	Yoann	Lieutenant	CHASSENEUIL
CHARTIER	Antoine	Lieutenant	RUFFEC
CHAUMET	Jean-Luc	Capitaine	SEGONZAC
CHAUMET	Laure	Infirmière	ETAT MAJOR
CHAUVET	Thomas	Infirmier Principal	ETAT MAJOR
CHILLA	Pascal	Lieutenant	MANSLE
CHOLLET	Philippe	Infirmier-Chef	ETAT MAJOR
COIFFARD	Frédéric	Lieutenant	BAIGNES
COIFFARD	Gérard	Lieutenant	BAIGNES
COINCHELIN	Nicolas	Lieutenant	CHATEAUNEUF
COLIN	Margot	Pharmacienne lieutenant	ETAT MAJOR
COMBEAU	Gilles	Infirmier	ETAT MAJOR
COUREAUD	Elodie	Infirmière	ETAT MAJOR
COUSSIT	David	Lieutenant	ROUMAZIERES
DANEAU	Mélina	Infirmière	ETAT MAJOR
DAUJAT	Adrien	Pharmacien lieutenant	ETAT MAJOR
DAUVEL	Maxime	Expert	ETAT MAJOR
DEAL	Pierre-Jean	Infirmier-Chef	ETAT MAJOR
DECOUX	Mégane	Infirmière	ETAT MAJOR
DELAGE	Ugo	Médecin	ETAT MAJOR
DELATTRE-DELHOUM	Coraline	Experte	ETAT MAJOR
DELETOILE	Christelle	Infirmière	ETAT MAJOR
DELGOULET	Christophe	Pharmacien Cdt	ETAT MAJOR

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE  
23 MARS 2026  
BUREAU DU COURRIER

DEMANGEAU	Ludovic	Lieutenant	LA ROCHEFOUCAULD
DENIS	Camille	Infirmière	ETAT MAJOR
DESSALES	Claire	Infirmière	ETAT MAJOR
DINDINAUD	Caroline	Experte	ETAT MAJOR
DORBE	Alain	Capitaine	ETAT MAJOR
DOS REIS	Jérôme	Infirmier	ETAT MAJOR
DOURESSAMY	Gaston	Médecin Commandant	ETAT MAJOR
DOUTEAU	Laurent	Lieutenant	BAIGNES
DUBREAU	David	Lieutenant	BARBEZIEUX
DUBUISSON	Christelle	Infirmière	ETAT MAJOR
DUCOURET	Jean-Marie	Médecin Capitaine	ETAT MAJOR
DUDOGNON	Gaëlle	Infirmière	ETAT MAJOR
DUMAINE	Jade	Infirmière	ETAT MAJOR
DUNORD	Pascal	Lieutenant	CONFOLENS
DUROT	Marie-José	Médecin commandante	ETAT MAJOR
ESPOSITO	Amélie	Infirmière	ETAT MAJOR
FAYOUX	Alexandre	Lieutenant	RUFFEC
FLORJOT	Virginie	Experte	ETAT MAJOR
FORT	Jean-Pierre	Capitaine	LA ROCHEFOUCAULD
FORT	Ludovic	Lieutenant	JARNAC
FOUCAUD	Tiphanie	Infirmière	ETAT MAJOR
FRETILLERE	Aurélie	Infirmière	ETAT MAJOR
FRETILLERE	Thierry	Lieutenant	SAINT-CLAUD
GABILAN	Mathieu	Capitaine	MONTBRON
GACON	Emmanuelle	Pharmacienne capitaine	ETAT MAJOR
GAGNARD	Maud	Infirmière	ETAT MAJOR
GASCHET	Mickaël	Lieutenant	ETAT MAJOR
GAVARD-GATON	Olivia	Infirmière	ETAT MAJOR
GAYOU	Laura	Infirmière	ETAT MAJOR
GIRARD	Alain	Lieutenant	BAIGNES
GIRAUD	Sébastien	Médecin Commandant	ETAT MAJOR
GODREAU	Anne-Lyse	Infirmière principale	ETAT MAJOR
GONIN	Gilles	Commandant	ETAT MAJOR
GOUPILLEAU	Alicia	Lieutenante	MONTMOREAU
GUICHOU	Grégoire	Infirmier-Chef	ETAT MAJOR
GUYNET	David	Lieutenant	ROUMAZIERES
HABRIOUX	Franck	Pharmacien Cdt	ETAT MAJOR
HERVIOT	Julien	Lieutenant	RUFFEC
JACQUEMIN	Didier	Lieutenant	COGNAC
JAMMET	Christophe	Médecin Commandant	ETAT MAJOR
JOUARON	François	Médecin Capitaine	ETAT MAJOR
JOURDE	Meyline	Infirmière	ETAT MAJOR
JULLIEN	Olivier	Lieutenant	VILLEBOIS-LAVALLETTE
KREBS	Nicolas	Infirmier	ETAT MAJOR
LABARUSSIAS	Franck	Lieutenant	ROUILLAC
LABROUSSE	Nathalie	Infirmière principale	ETAT MAJOR
LACAILLE	Mélanie	Infirmière	ETAT MAJOR
LACROIX	Olivier	Expert	ETAT MAJOR
LAFARGE	Lucie	Infirmière	ETAT MAJOR
LAFOND	Stéphane	Pharmacien Colonel	ANGOULEME
LAMBOIS	Aymeric	Infirmier	ETAT MAJOR
LAMOURE	Pauline	Experte	ETAT MAJOR
LANDREA	Philippe	Lieutenant	CONFOLENS
LANGLOIS	Bruno	Lieutenant	AIGRE
LARQUEMIN	Jean-François	Lieutenant	CHASSENEUIL
LASKINE	Isabelle	Experte	ETAT MAJOR
LASSALE	Alain	Lieutenant	ANGOULEME
LASSIME	Jérôme	Médecin Capitaine	ETAT MAJOR
LASTERE	Christophe	Lieutenant	ETAT MAJOR
LENAY	Céline	Experte	ETAT MAJOR
LEROY	Jean-Jacques	Vétérinaire Cne	ETAT MAJOR
LETERTRE	Mikaëlig	Infirmier-Chef	ANGOULEME
LIGNET	Jean-Philippe	Capitaine	SAINT-CLAUD
LIVERTOUX	Philippe	Lieutenant	LA ROCHEFOUCAULD
LOPEZ	Alexis	Vétérinaire Cne	ETAT MAJOR
LOPEZ	Franck	Infirmier	ETAT MAJOR
LORETZ	Olivier	Pharmacien Cdt	ETAT MAJOR
LOUARME	Olivier	Capitaine	ETAT MAJOR
LYCOINE	Océane	Infirmière	ETAT MAJOR
MAC Tu	Luong	Pharmacien Cdt	ETAT MAJOR
MAGNE	Sébastien	Lieutenant	MANSLE

PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE  
 23 MARS 2020  
 BUREAU DU COURRIER

MANSOURI	Dalila	Experte	ETAT MAJOR
MARCELIN	Nicolas	Capitaine	CHALAIS
MARSAULT	Laurent	Lieutenant	ETAT MAJOR
MARTIN	Xavier	Médecin Colonel	ETAT MAJOR
MEAUD	Christophe	Infirmier-Chef	ETAT MAJOR
MENIGAUD	Edwige	Infirmière	ETAT MAJOR
MORELLE	Rudy	Lieutenant	SEGONZAC
MORENO FERNANDEZ	Cécilia	Infirmière	ETAT MAJOR
MOUCHON-BERTACCHI	Mélanie	Infirmière	ETAT MAJOR
MURGUET	Vanessa	Infirmière principale	ETAT MAJOR
NADAUD	Jacques	Pharmacien Cdt	ETAT MAJOR
NANCEL-PENARD	Sylvie	Médecin commandante	ETAT MAJOR
NARCES	Cédric	Lieutenant	AIGRE
NAUCHE	Jérôme	Lieutenant	CHATEAUNEUF
NEVEU	Jérôme	Lieutenant	CHALAIS
OLLIVIER	Coralie	Infirmière	ETAT MAJOR
PAGLIARINI	Loetitia	Infirmière	ETAT MAJOR
PAPONNET	Romane	Pharmacienne capitaine	ETAT MAJOR
PARTHENAY	Pascal	Médecin Capitaine	ETAT MAJOR
PATRONE	Océane	Infirmière	ETAT MAJOR
PAULY	Charles	Médecin Lieutenant	ETAT MAJOR
PERRAIN	Charlotte	Vétérinaire commandante	ETAT MAJOR
PINGAUD	Christophe	Capitaine	ROUILLAC
PLOQUIN	Isabelle	Médecin capitaine	ETAT MAJOR
POIRIER	Laurent	Lieutenant	CONFOLENS
POUDROUX	Paul-Rémy	Infirmier	ETAT MAJOR
PROVENZALE	Estelle	Infirmière	ETAT MAJOR
REAM-DUMAS	Isabelle	Médecin commandante	ETAT MAJOR
REISQS	Mélanie	Infirmière	ETAT MAJOR
ROUDEAU-MARCAILLOU	Marie Eva	Infirmière	ETAT MAJOR
ROUGIER	Norbert	Lieutenant	CHABANAIS
ROUGIER	Yannick	Capitaine	BRIGUEUIL
ROUHIER	Nadine	Infirmière principale	ETAT MAJOR
ROULLET RENOLEAU	François	Pharmacien Cne	ETAT MAJOR
ROUSSEAU	Jean-Paul	Lieutenant	RUFFEC
RUTAULT	David	Capitaine	ROUILLAC
RUTAULT	Nathalie	Infirmière principale	ETAT MAJOR
SALAT	Aliénor	Pharmacienne lieutenant	ETAT MAJOR
SARRAZIN	Pauline	Médecin capitaine	ETAT MAJOR
SCHITTLY	Mikaël	Lieutenant	LA ROCHEFOUCAULD
SEGUIN	Christophe	Capitaine	CHATEAUNEUF
SLIWANSKI	Meryl	Infirmière	ETAT MAJOR
SOUCI	Myriam	Infirmière	ETAT MAJOR
SOULARD	Patrice	Lieutenant	ETAT MAJOR
SOULAT	Jacques	Lieutenant	MANSLE
THEILLOUT	Yannick	Lieutenant	JARNAC
TROCME	Raphaëlle	Pharmacienne commandante	ETAT MAJOR
TROUBE	Jonathan	Infirmier	ETAT MAJOR
VADIMON	Célia	Experte	ETAT MAJOR
VALADE	Francis	Capitaine	VILLEBOIS-LAVALETTE
VAN BEERS	Jean-Christophe	Lieutenant	BRIGUEUIL
VAUDANDAINE	Sihem	Pharmacienne commandante	ETAT MAJOR
VERGEZ	Edith	Lieutenant	VILLEBOIS-LAVALETTE
VEYSSIERE	Morgan	Lieutenant	ETAT MAJOR
VICTOR	Anaïs	Infirmière principale	ETAT MAJOR
VINCENT	Nelly	Médecin capitaine	ETAT MAJOR



Annexe n°3 à l'arrêté n° 34/2026 du 20 mars 2026 fixant la liste des électeurs pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des personnels du SDIS à la CATSIS de la Charente

Liste des électeurs formant le collège électoral n°3 – Sapeurs-pompiers professionnels non officiers

Nom	Prénom	Titulaire du grade de	Affectation
ALAUX	Sylvain	Adjudant-chef	ANGOULEME
ARSICAUD	Steven	Caporal	LA COURONNE
AUDEBERT	Cédric	Adjudant-chef	LA COURONNE
AUGER	Sébastien	Adjudant-chef	LA COURONNE
BAISNEE	Loic	Adjudant-chef	COGNAC
BARDE	Geoffrey	Sergent	ANGOULEME
BARRAUD	Laurent	Sergent-chef	COGNAC
BAUDET	Aurélien	Adjudant	ANGOULEME
BAUDET	Ludovic	Adjudant-chef	ANGOULEME
BAUSSIÈRE	Antoine	Adjudant	LA COURONNE
BAZIN	Mathieu	Adjudant	ANGOULEME
BENKADA	Selim	Caporal	ANGOULEME
BERCHENY	Romain	Sergent	LA COURONNE
BERNARD	Marc	Sergent-chef	COGNAC
BERVILLIER	Christophe	Caporal-chef	COGNAC
BIOJOUX	Karelle	Adjudante-chef	CTA-CODIS
BLANCHARD	Michaël	Sergent-chef	CTA-CODIS
BOCQUEL	Cédric	Sergent-chef	COGNAC
BONDU	Frédéric	Adjudant-chef	ANGOULEME
BOTTON	Pascal	Caporal-chef	ANGOULEME
BOUCHET	Aymeric	Caporal-chef	ANGOULEME
BOUIER	Anthony	Adjudant	LA COURONNE
BOURDIN	Alexis	Sergent-chef	ANGOULEME
BOURDOIS	Dominique	Adjudant-chef	LA COURONNE
BOURY	Christophe	Adjudant-chef	ANGOULEME
BOY	Xavier	Caporal-chef	ANGOULEME
BRIGAUD	Michael	Adjudant-chef	COGNAC
BRIGAUT	David	Caporal	ANGOULEME
BROUCKAERT	Sylvain	Adjudant-chef	COGNAC
CARNAZZI	Christophe	Adjudant	ETAT MAJOR
CARNIS	Jean-Marc	Caporal-chef	COGNAC
CHALAIS	Julien	Sergent-chef	LA COURONNE
CHANSEAUME	Benjamin	Caporal	LA COURONNE
CHARAMON	Yohan	Adjudant-chef	COGNAC
CHARLET	Vincent	Adjudant-chef	CTA-CODIS
CHARRIER	Guillaume	Adjudant-chef	ANGOULEME
CHIRON	Julien	Caporal-chef	ANGOULEME
CHORON	Valentin	Caporal	ANGOULEME
CHRISTOMANOS	Bertrand	Sergent-chef	ANGOULEME
CICLOT-LAGACHE	Ludovic	Caporal	COGNAC
COINTET	Xavier	Adjudant-chef	COGNAC
COLOMBEL	Norbert	Sergent-chef	LA COURONNE
CORDEAU	Alexis	Caporal	ANGOULEME
CORNIAUD	Stéphane	Adjudant-chef	RUFFEC
COUFRANC	Mickaël	Adjudant	CONFOLENS
DAMPURE	Antoine	Caporal	LA COURONNE
DANDIN	Justine	Caporale	ANGOULEME
DAVILLE	Sébastien	Adjudant-chef	CTA-CODIS
DAVIAUD	Océane	Caporale-chef	ANGOULEME
DAVID	Flavien	Caporal-chef	ANGOULEME
DELAVALLADE	Hervé	Adjudant-chef	ETAT MAJOR
DEMBRONT	Alexis	Caporal	ANGOULEME
DENIS	Guillaume	Caporal	LA COURONNE
DOGIMONT	Sébastien	Adjudant-chef	ANGOULEME
DOUTEAU	Sébastien	Adjudant	ETAT MAJOR
DREVILLON	Guillaume	Caporal-chef	COGNAC
DUCERISIER	Pierre	Adjudant-chef	ANGOULEME
DUCLAUD	Raphaël	Caporal-chef	COGNAC
DUDOGNON	Killian	Caporal	ANGOULEME
DUFRENE	Isaac	Caporal	ANGOULEME
DURAND	Maxime	Caporal-chef	ANGOULEME
FEVRE	Clement	Caporal	LA COURONNE
FILIMOEHALA	Frédéric	Sergent-chef	CTA-CODIS

PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE  
 23 MARS 2026  
 BUREAU DU COURRIER

FONT	François	Adjudant-chef	COGNAC
FOUCHIER	Cyril	Caporal-chef	ANGOULEME
FOUET	Nicolas	Adjudant-chef	COGNAC
FRAGALE	Toni	Caporal-chef	LA COURONNE
GAISON	Philippe	Adjudant-chef	CTA-CODIS
GARLET	Vivian	Sergent-chef	ANGOULEME
GARREAU	Nicolas	Adjudant	CTA-CODIS
GEAY	David	Adjudant-chef	ANGOULEME
GEAY	Théophane	Sergent-chef	COGNAC
GENEAU	Damien	Sergent	LA COURONNE
GERDIL	Jérôme	Adjudant-chef	COGNAC
GERECHT	Samuel	Adjudant-chef	COGNAC
GIRARD	Kurby	Caporal-chef	
GODREAU	Yoann	Adjudant-chef	LA COURONNE
GOUGEAUD	Denis	Adjudant-chef	LA COURONNE
GRANGE	Quentin	Caporal	COGNAC
GRESSARD	Sébastien	Caporal-chef	COGNAC
GUIARD	Stéphane	Caporal-chef	COGNAC
HAVARD	Guillaume	Sergent-chef	ETAT MAJOR
HUBLIN	Alexandre	Caporal	LA COURONNE
HUSSENET	Dylan	Caporal	ANGOULEME
IMPERIALE	Patrick	Adjudant-chef	COGNAC
IRIGOYEN	Thomas	Caporal	LA COURONNE
JOCQUET	Anthony	Caporal-chef	COGNAC
JOUSSAUME	Théo	Caporal	ANGOULEME
KNOCKAERT	Luc	Adjudant-chef	ANGOULEME
LABOILE	Vincent	Sergent-chef	ANGOULEME
LABRUNIE	Dorian	Caporal-chef	COGNAC
LACAN	Bastien	Caporal	ANGOULEME
LAMALLE	Rodolphe	Adjudant	LA COURONNE
LAMAUD	Dylan	Caporal	ANGOULEME
LASSUS	Camille	Sergent	ANGOULEME
LECOMTE	Ludovic	Caporal-chef	COGNAC
LEGENDRE	Guillaume	Adjudant-chef	ANGOULEME
LEGER	François	Adjudant-chef	ANGOULEME
LENFANT	Cédric	Sergent	LA COURONNE
LENFANT	Marc	Sergent-chef	LA COURONNE
LEPRON	Jérôme	Caporal-chef	LA COURONNE
LEROUX	Alain	Adjudant-chef	LA COURONNE
LOPEZ	Régis	Caporal-chef	ANGOULEME
LOYCE	Julen	Caporal	ANGOULEME
MADELAINE	Dimitri	Sergent-chef	ANGOULEME
MAIN	David	Adjudant-chef	ETAT MAJOR
MALIGNE	Jérôme	Adjudant-chef	COGNAC
MARJAULT	Baptiste	Sergent	ANGOULEME
MARSAULT	Julien	Sergent	CTA-CODIS
MARTIN	Guillaume	Sergent-chef	COGNAC
MASSACRE	Jean-Luc	Caporal-chef	COGNAC
MAUREL	Laurent	Adjudant-chef	ANGOULEME
MAZEAU	David	Adjudant-chef	LA COURONNE
MEILLAT	Paul	Caporal	LA COURONNE
MERLE	Johan	Adjudant	COGNAC
MISTRAL	Olivier	Caporal	ANGOULEME
MOALIC	Régis	Sergent-chef	ANGOULEME
MOREAU	Teddy	Caporal-chef	ANGOULEME
MORICHON	Vincent	Adjudant-chef	ANGOULEME
MOSNIER	Laurent	Adjudant-chef	COGNAC
NAISSANT	Dimitri	Adjudant-chef	COGNAC
NARBONNE	Patrice	Caporal-chef	ANGOULEME
OLIVIER	Cédric	Caporal	ANGOULEME
PARENT	Mathieu	Adjudant-chef	COGNAC
PATURAL	Jérémy	Adjudant	LA COURONNE
PECONDON	Adrien	Caporal	LA COURONNE
PELLETIER	Joris	Caporal	COGNAC
PENAUD	Maxime	Caporal	COGNAC
PERRAIS	Alexandre	Adjudant-chef	CTA-CODIS
PERSTIAUX	Sylvain	Adjudant-chef	COGNAC
PETIT	Cédric	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
PETTI	Morgan	Adjudant-chef	LA COURONNE
PEUCH	François	Adjudant	ANGOULEME
PIA	Johan	Sergent-chef	ANGOULEME

PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE  
 BUREAU DU COURRIER  
 23 MARS 2026

PICAUD	Laurent	Sergent-chef	COGNAC
PINDRAY	Cyril	Sergent-chef	ANGOULEME
PRAUD	Gabin	Caporal	LA COURONNE
PRECIGOUT	Coralie	Adjudante	CTA-CODIS
PRECIGOUT	Jean-Baptiste	Adjudant	ETAT MAJOR
PRESSAC	Sébastien	Adjudant	ETAT MAJOR
QUERLAUD	Simon	Caporal-chef	LA COURONNE
RANC	Romain	Caporal	CTA-CODIS
RENAUDIN	Aurélien	Adjudant-chef	COGNAC
REY	Bertrand	Adjudant-chef	ETAT MAJOR
RIUS	Ronny	Adjudant	ANGOULEME
ROBERT	Damien	Caporal	ANGOULEME
ROBERT	Stéphane	Adjudant-chef	ANGOULEME
ROBIN	Julien	Sergent-chef	LA COURONNE
ROGEON	Eric	Sergent-chef	COGNAC
ROSEL	Quentin	Caporal	ANGOULEME
ROSEL	Vincent	Adjudant	CTA-CODIS
ROSSAT	Christophe	Adjudant	CTA-CODIS
ROUZAUD	Guillaume	Sergent	LA COURONNE
ROY	Gérald	Adjudant-chef	LA COURONNE
RUER	Jean-Michel	Sergent-chef	LA COURONNE
SAVARY	Donovan	Caporal-chef	LA COURONNE
SEGUIN	Paul	Caporal	LA COURONNE
SEINGRIST	Bruno	Adjudant-chef	ETAT MAJOR
SIMONET	Nicolas	Sergent	ANGOULEME
SLIWANSKI	Xavier	Caporal-chef	ANGOULEME
SOULAT	Marc	Caporal	COGNAC
SOULE	Sylvain	Adjudant	LA COURONNE
SOUPE	Jean-Marc	Caporal-chef	COGNAC
SOURBE	Dylan	Caporal	ANGOULEME
SOUVERCAZE	Tom	Caporal	LA COURONNE
TARDAT	Kévin	Caporal-chef	ANGOULEME
TAVERNIER	Mickaël	Adjudant	CTA-CODIS
THIBAUT	Adrien	Adjudant	LA ROCHEFOUCAULD
THIBEAUDEAU	Eric	Sergent-chef	ANGOULEME
TIFFINEAU	Nathan	Caporal	LA COURONNE
TORRENT	Christophe	Adjudant-chef	LA COURONNE
TOUSSAINT	Laurent	Adjudant-chef	ANGOULEME
TRAIN	Ludovic	Caporal-chef	ANGOULEME
TRIEAUD	François-Xavier	Sergent	LA COURONNE
TUTARD	Julien	Caporal-chef	ANGOULEME
VALLEE	Rodolphe	Sergent-chef	ANGOULEME
VALTEAU	Yann	Sergent-chef	COGNAC
VIGNOLLY	Etienne	Adjudant	JARNAC
VRIGNON	Marvin	Caporal-chef	LA COURONNE
WATERSCHOOT	Benjamin	Sergent-chef	ANGOULEME
WATTEBLED	Franck	Adjudant-chef	ANGOULEME
WITORSKI	Quentin	Sergent	ANGOULEME

PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE  
 23 MARS 2026  
 BUREAU DU COURRIER

Annexe n°4 à l'arrêté n° 341/2026 du 20 mars 2026 fixant la liste des électeurs pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des personnels du SDIS à la CATSIS de la Charente

Liste des électeurs formant le collège électoral n°4 – Sapeurs-pompiers volontaires non officiers

Nom	Prénom	Grade	Affectation
ALARCAN	Romain	Caporal	BAIGNES
ALLEMANDOU	Valentin	Sapeur 1° classe	MONTBRON
ALLIGANT	Thomas	Adjudant-chef	ROUMAZIERES
AMEUR	Mohammed	Caporal	BARBEZIEUX
ANDRE	Hervé	Sergent	AIGRE
ANDREZEJEWSKI	Jérémy	Sergent-chef	SEGONZAC
ANNE	Denis	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
ANTOINE	Laurent	Adjudant-chef	CHALAIS
ANTOINE	Maï-Lee	Sapeure 1° classe	CHALAIS
ARCHER	Cindel	Sapeure 1° classe	CHASSENEUIL
ARNAUDET	Chris	Sapeur 1° classe	SEGONZAC
ARNAULT	Antonin	Caporal	LA ROCHEFOUCAULD
ARNOUX	Kévin	Sergent	ROUMAZIERES
ARSICAUD	Corentin	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
ARSICAUD	Steven	Caporal	BARBEZIEUX
AUBERT	Sébastien	Sapeur 1° classe	MANSLE
AUBINAUD	Sébastien	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
AUBINEAU	Jonathan	Caporal	LA ROCHEFOUCAULD
AUDOUIN	Simon	Sapeur 1° classe	AIGRE
AUGERAY	Hatem	Sapeur 1° classe	JARNAC
AUGEREAU	Christophe	Sergent-chef	VILLEBOIS-LAVALLETTE
AUGIER	Cassandrina	Caporale-cheffe	VILLEFAGNAN
AUNEAU	Lucien	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
AURIAC	Bastien	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
AUSONE	Damien	Adjudant	BARBEZIEUX
AUXIRE	John	Adjudant	CHATEAUNEUF
AVRIL	Pierre	Sergent-chef	LA COURONNE
BAH	Thierno-Madjou	Sapeur 1° classe	CHABANAIS
BAILLY	Thomas	Sapeur 1° classe	CHABANAIS
BAISNEE	Loic	Adjudant-chef	ETAT MAJOR
BANCHEREAU	Simon	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
BARD	Ingrid	Sergente-cheffe	ROUILLAC
BARDET	Samuel	Caporal	BAIGNES
BARDIN	Rémi	Sergent	VILLEBOIS-LAVALLETTE
BARDY	Matthieu	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
BARGOT	Liber	Sergent-chef	AIGRE
BARROUMES-GARATIN	Benjamin	Caporal-chef	VILLEFAGNAN
BASSET	Anais	Sapeure 1° classe	CHASSENEUIL
BASSOULET	Marina	Sapeure 1° classe	MONTBRON
BASTIER	Anthony	Adjudant-chef	VILLEFAGNAN
BAUCHAUD	Grégoire	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
BAUDET	Aurélien	Adjudant	SAINT-CLAUD
BAUDET	Ludovic	Adjudant-chef	SAINT-CLAUD
BAUDRY	Jean-François	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
BAZIN	Mathieu	Adjudant	ETAT MAJOR
BEAU	Eric	Caporal	SAINT-CLAUD
BEAU	Marjorie	Sergente-cheffe	ROUILLAC
BEAULIEU	Bastien	Caporal-chef	CONFOLENS
BEAUVAIS	Damien	Caporal	SAINT-SEVERIN
BEAUVAIS	Enzo	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
BELAIR	Benjamin	Sapeur 1° classe	CONFOLENS
BEN KHALIFA	Alexandre	Sapeur 1° classe	JARNAC
BENCHIKH	Maroine	Caporal	SAINT-CLAUD
BENKADA	Selim	Sergent-chef	ETAT MAJOR
BERGES	Julien	Sapeur 1° classe	ROUMAZIERES
BERNARD	Baptiste	Caporal-chef	BLANZAC
BERNARD	Karen	Sapeure 1° classe	VILLEBOIS-LAVALLETTE
BERTI	Gwendoline	Sapeure 1° classe	MONTBRON
BERTRAND	Corentin	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALLETTE
BERTUCAT-VISIEDO	Quentin	Sergent-chef	AIGRE
BETHUNE	Frédéric	Sergent	MONTMOREAU
BIOU	Eric	Caporal-chef	AIGRE
BISSERIER	Guillaume	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD

BUREAU DU COURRIER

23 MARS 2026

PREFECTURE DE LA CHARENTE

BISSERIER	Pauline	Sapeure 1° classe	BARBEZIEUX
BLAIRON	Hervé	Caporal	LA ROCHEFOUCAULD
BLAISE	Damien	Sapeur 1° classe	JARNAC
BLANC	Adrien	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
BLARD	Nicolas	Sergent-chef	LA COURONNE
BLARY	Aurore	Sapeure 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
BLARY	Charles	Caporal	CHAMPAGNE-MOUTON
BODET	Olivier	Sapeur 1° classe	COGNAC
BOINOT	Christophe	Sergent-chef	VILLEFAGNAN
BOIS	Angélique	Sapeure 1° classe	MANSLE
BONNAUD	Maxime	Adjudant-chef	VILLEFAGNAN
BONNEAU	Benjamin	Adjudant	VILLEFAGNAN
BONNEAU	Xavier	Caporal-chef	CONFOLENS
BONNET LAGARDE	Maëlle	Sapeure 1° classe	JARNAC
BONNIN	Clément	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
BONNIN	Ines	Sapeure 1° classe	ANGOULEME
BORDAS	Sabrina	Sapeure 1° classe	BARBEZIEUX
BOSCH	Alexandre	Sergent-chef	LA COURONNE
BOTTO	Aimée	Sapeure 1° classe	COGNAC
BOUAZZA	Aymen	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
BOUCARD	Valentin	Caporal-chef	ANGOULEME
BOUCARDEAU	Baptiste	Sapeur 1° classe	AIGRE
BOUCARDEAU	Raphaël	Sapeur 1° classe	AIGRE
BOUHIER	Olivier	Sergent-chef	CONFOLENS
BOUILLAUD	Quentin	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
BOULESTIER	Alexis	Caporal-chef	ROUILLAC
BOULESTREAU	Bertrand	Sapeur 1° classe	BAIGNES
BOULESTREAU	Loïc	Caporal-chef	BAIGNES
BOURDOIS	Azoline	Sapeure 1° classe	RUFFEC
BOURDOIS	Dominique	Adjudant-chef	RUFFEC
BOURDOIS	Dylan	Sapeur 1° classe	RUFFEC
BOURMAUD	Océane	Sapeure 1° classe	BAIGNES
BOURY	Matthieu	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
BOUTAILLIER	Thomas	Caporal	BLANZAC
BOUTANT	Samuel	Caporal-chef	LA ROCHEFOUCAULD
BOUTIN	Anthony	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
BOWLES	Alexander	Caporal-chef	BRIGUEUIL
BOYE	Aurélien	Adjudant-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
BREAU	Yvon	Sergent-chef	SEGONZAC
BREAUX	Antonin	Caporal	CHATEAUNEUF
BRETAGNE	Alexis	Sapeur 1° classe	COGNAC
BRIAND	Enzo	Sergent-chef	SAINT-SEVERIN
BRIGAULT	David	Adjudant-chef	CHATEAUNEUF
BRISSEAU ROY	Charlène	Sergente-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
BROCHARD	Johan	Sapeur 1° classe	ETAT MAJOR
BROSSARD	Nicolas	Sergent-chef	MANSLE
BROTIER	Gabin	Sergent	JARNAC
BROUSSE	Frédéric	Adjudant-chef	CONFOLENS
BROUSSE	Stéphane	Adjudant-chef	CONFOLENS
BRUNET	Xavier	Adjudant	ROUILLAC
BUISSON	Vincent	Sapeur 1° classe	MONTBRON
BUREAU-HAUSCARRIAGUE	Solleven	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
BUSSIERE	Benjamin	Adjudant	CONFOLENS
CAHU	Marc	Sapeur 1° classe	CHABANAIS
CAILLER	Thomas	Adjudant	RUFFEC
CALAUD	Anthony	Sergent-chef	CHASSENEUIL
CALVO	Quentin	Sergent-chef	JARNAC
CANTEAU	Régis	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
CAR	Maëlys	Sapeure 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
CASSERON	Joyce	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
CERF	Thierry	Adjudant-chef	CONFOLENS
CERNA	Cristelle	Sergente-chef	LA ROCHEFOUCAULD
CESAR	Bastien	Sapeur 1° classe	RUFFEC
CHABERNAUD	Quentin	Sergent	LA ROCHEFOUCAULD
CHADELEAUD	Hervé	Sergent-chef	CHAMPAGNE-MOUTON
CHAILLOU	Lorie	Caporale	CHATEAUNEUF
CHALAIS	Julien	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
CHALUMEAU	Ludovic	Adjudant-chef	SAINT-CLAUD
CHALUPT	Florent	Sergent-chef	CHATEAUNEUF
CHAMBAUD	Aurélien	Adjudant-chef	MANSLE
CHAPEAU	Louise	Sapeure 1° classe	ANGOULEME

PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE  
 BUREAU DU COURRIER  
 23 MARS 2025

CHARBONNEL	Frédéric	Adjudant-chef	CONFOLENS
CHARBONNIER	Dylan	Caporal	CHALAIS
CHARBONNIER	Jessy	Sergente-chef	CHATEAUNEUF
CHARDAT	Jean-François	Adjudant-chef	CHAMPAGNE-MOUTON
CHARDELIN	Baptiste	Caporal-chef	CHASSENEUIL
CHARRIAUD	Stéphane	Sapeur 1° classe	MANSLE
CHARRIER	Franck	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
CHATEAUD	Aubin	Sergent-chef	SAINT-CLAUD
CHATEAUD	Clément	Adjudant	CHASSENEUIL
CHAUDRON	Pierre	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
CHAUVEAU	Clément	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
CHAUVET	Julien	Caporal-chef	ANGOULEME
CHAUVET	Natai	Sapeur 1° classe	JARNAC
CHAUVIN	Benoît	Adjudant-chef	VILLEFAGNAN
CHAUVIN	Noémie	Caporale-chef	VILLEFAGNAN
CHERAT	Jean-Christophe	Adjudant	SAINT-CLAUD
CHERBEIX	Lionel	Adjudant-chef	MANSLE
CHERBEIX	Maëva	Sapeur 1° classe	ROUMAZIERES
CHESTIER	Florent	Sergent-chef	RUFFEC
CHEVALLIER	Jean-Michel	Caporal-chef	BAIGNES
CHOLLET	Gaëtan	Adjudant-chef	LA ROCHEFOUCAULD
CICLOT-LAGACHE	Ludovic	Sapeur 1° classe	ETAT MAJOR
CLEMENT	Philippe	Sapeur 1° classe	AIGRE
CLOZIER	Damien	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
CLUZEAULT	Léa	Sergente	VILLEBOIS-LAVALETTE
COLOMBEIX	Malaurie	Sapeur 1° classe	MANSLE
COLOMBIER	Mickaël	Caporal-chef	CHABANAIS
COQUILLAUD	Aymeric	Caporal-chef	COGNAC
CORDEAU	Alexis	Caporal	ETAT MAJOR
CORNIGUEL	Noan	Sapeur 1° classe	CONFOLENS
CORNUAU	Alexis	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
CORNUAU	Christopher	Sergent-chef	BARBEZIEUX
COTAYA	Matthieu	Caporal	MANSLE
COTTET	Emmanuel	Adjudant-chef	BAIGNES
COULON	Loïc	Caporal-chef	RUFFEC
COULONGEAT	Jordan	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
COURLIT	Nicolas	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
COURONNAUD	Christophe	Sergent	AIGRE
COURSIERES	Olivier	Sergent-chef	COGNAC
COURTOIS	Emilie	Sapeur 1° classe	MANSLE
COURTOIS	Michael	Sergent	LA ROCHEFOUCAULD
COUTIERAS	Emilien	Caporal	BAIGNES
CROIZET	Marius	Caporal	MONTMOREAU
DAGUSET	Cédric	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
DAMBREVILLE	Valérie	Sapeur 1° classe	ROUMAZIERES
DAMPERAT	Jérémy	Sergent-chef	ROUMAZIERES
DARDILLAC	Noémie	Caporale-chef	RUFFEC
DARMANDIEU	Fabien	Sergent	MONTMOREAU
DAVIAUD	Océane	Caporale-chef	JARNAC
DAVID	Mickaël	Adjudant-chef	JARNAC
DAVION	Mathéo	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
DEFARGE	Fabien	Caporal-chef	COGNAC
DEFINS	Marie	Caporale	VILLEBOIS-LAVALETTE
DEGORCE	Mickaël	Sergent-chef	CHABANAIS
DEJEAN	Loann	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
DELAGE	Franck	Caporal-chef	SEGONZAC
DELAGE	Olivier	Adjudant-chef	LA ROCHEFOUCAULD
DELAGE	Thibault	Sapeur 1° classe	SEGONZAC
DELAGE	Xavier	Sapeur 1° classe	SEGONZAC
DELAUNAY	Gaëlle	Sapeur 1° classe	MANSLE
DELAUNAY	Maxime	Adjudant-chef	MANSLE
DELCROS	David	Adjudant	BRIGUEUIL
DELCROS	Sandra	Sapeur 1° classe	BRIGUEUIL
DEMARLY	Philippe	Caporal-chef	ANGOULEME
DEMIER	Ladislas	Sergent	JARNAC
DENIS	Florian	Caporal-chef	COGNAC
DENIS	Guillaume	Caporal	AIGRE
DENIS	Romain	Adjudant-chef	SEGONZAC
DESBORDES	Quentin	Sapeur 1° classe	CHABANAIS
DESCHAMPS	Max	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
DESSE	Michaël	Sergent	BAIGNES

BUREAU DU COURRIER  
 23 MARS 2026  
 PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE

DESVERGNES	Gérard	Adjudant	CHAMPAGNE-MOUTON
DEVESNE	Dimitri	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
DHOUET	Christophe	Caporal	MONTBRON
DIDIER	Thimon	Sapeur 1° classe	CHALAIS
DJEDOU	Nadir	Sapeur 1° classe	COGNAC
DODELIN	Antoine	Sergent-chef	BARBEZIEUX
DOMAIN	Cindy	Adjudante	BRIGUEUIL
DOMAIN	Laurent	Adjudant-chef	AIGRE
DONNET	Jean-Marc	Adjudant-chef	ROUILLAC
DOREY	Amandine	Adjudante	AIGRE
DOUBLET	Bernard	Adjudant-chef	LA COURONNE
DOUBLET	Loan	Caporal	LA COURONNE
DOUCET	Loïc	Caporal-chef	MONTMOREAU
DOUCET	Noémie	Sergente-cheffe	ROUILLAC
DREVILLON	Louis	Sapeur 1° classe	COGNAC
DRUESNE	Thierry	Caporal-chef	ROUILLAC
DUBARIS	Florian	Adjudant-chef	ROUMAZIERES
DUBOIS	Christophe	Caporal-chef	ANGOULEME
DUBOQ	Matthys	Sapeur 1° classe	RUFFEC
DUCLAUD	Aurélien	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
DUDOGNON	Killian	Caporal	ETAT MAJOR
DUMAS	Vincent	Adjudant-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
DUNORD	Alexandre	Adjudant-chef	CONFOLENS
DUPAS	Rémi	Caporal	LA COURONNE
DUPERRAY	Pierre-Luc	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
DUPUY	Sébastien	Sapeur 1° classe	COGNAC
DURAND	Maxime	Caporal-chef	ETAT MAJOR
DUROUCHOUX-COLAS	Julien	Caporal-chef	LA COURONNE
DUROURE	Ellio	Sapeur 1° classe	AIGRE
DUSSOLLIER	Kévin	Sergent-chef	ROUILLAC
EATON	Harrison	Sapeur 1° classe	CONFOLENS
EGRON	Enzo	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
EGRON	Lila	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
EGROT	Anthony	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
ELHORGA	Laura	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
EPAUD	Dylan	Sergent-chef	BARBEZIEUX
EPELY	Cécile	Caporale-cheffe	CTA-CODIS
FAIVRE	Clément	Sapeur 1° classe	JARNAC
FASCIAUX	Margaux	Sapeur 1° classe	RUFFEC
FAUCHER	Romain	Caporal-chef	ANGOULEME
FAUCONNET-ALANDETTE	Marie	Sapeur 2° classe	AIGRE
FAURE	Mickaël	Sergent	JARNAC
FAVRE	Renald	Sergent	CHATEAUNEUF
FAYARD	Benjamin	Caporal-chef	BRIGUEUIL
FELIX	Gaël	Caporal-chef	CONFOLENS
FERRAND	Nathan	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
FEUGNET	Mathilde	Caporale	ROUILLAC
FEVRE	Clement	Caporal	ETAT MAJOR
FEVRIER	Gabriel	Caporal-chef	AIGRE
FILIMOEHALA	Frédéric	Sergent-chef	BARBEZIEUX
FONT	François	Adjudant-chef	SEGONZAC
FONTAINE	Patrick	Adjudant-chef	ROUILLAC
FONTAINE	Romain	Caporal-chef	LA COURONNE
FORGEARD	Julie	Caporale-cheffe	BRIGUEUIL
FOUCAUD	Daniel	Sergent-chef	BARBEZIEUX
FOUCHIER	Cyril	Sergent	ROUILLAC
FOULONNEAU	Jérôme	Sapeur 1° classe	ROUMAZIERES
FOURRE	Benoît	Adjudant-chef	SAINT-SEVERIN
FOURRE	Clément	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
FOURRE	Karine	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
FRANCOIS	Chloé	Sapeur 1° classe	CHALAIS
FRA'ISSIER	Côme	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
FREDOU	Annaëlle	Adjudante	CHASSENEUIL
FREDOU	Sébastien	Caporal-chef	SEGONZAC
FRETILLERE	Axel	Caporal	SAINT-CLAUD
FRY	Thomas	Sapeur 1° classe	CONFOLENS
FUNTOWICZ	Vanessa	Sapeur 1° classe	MANSLE
GABILLAUD	Laurent	Adjudant-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
GABORIAU	Jade	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
GACON	Emmanuelle	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
GACON	Nicolas	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL

BUREAU DU COURRIER

23 MARS 2025

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

GADEAU	Nicolas	Caporal	VILLEFAGNAN
GAILLARD	Arnaud	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD
GALLAIS	Alexandre	Caporal-chef	BARBEZIEUX
GANTEILLE	Damien	Adjudant-chef	CHABANAIS
GARRAT	Jonathan	Sergent-chef	MANSLE
GARZIANO	Alexandre	Caporal	CHABANAIS
GASLAIN	Duncan	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
GAUDIN	Dominique	Adjudant-chef	MONTBRON
GAUDIN	Olivier	Adjudant-chef	MONTBRON
GAUTHARD	Axel	Sapeur 1° classe	CHALAIS
GAUTHIER	Jonathan	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD
GAUTHIER	Pauline	Caporale-chef	LA COURONNE
GAUTIER	Océane	Sapeure 1° classe	JARNAC
GAUTRON	Nicolas	Caporal	SEGONZAC
GAVALLET	François	Sapeur 1° classe	MANSLE
GAY	Angélique	Adjudante-chef	SAINT-SEVERIN
GAY	Bruno	Adjudant-chef	SAINT-SEVERIN
GEAY	Kevin	Adjudant-chef	JARNAC
GEAY	Théophile	Sergent-chef	SEGONZAC
GENDREAU	César	Sapeur 1° classe	RUFFEC
GENESTIE	Esther	Caporale-chef	LA COURONNE
GEORGEON	Charlélie	Caporal-chef	BAIGNES
GEORGEON	Jean-Noël	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
GEORGEON	Lilian	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
GERDIL	Jérôme	Adjudant-chef	CHATEAUNEUF
GIAT	Matthieu	Sapeur 1° classe	MANSLE
GILBERT	Alexandre	Sergent-chef	BAIGNES
GILBERT	Solan	Sapeur 1° classe	BAIGNES
GILLARDEAU	Mickaël	Adjudant-chef	SAINT-CLAUD
GILLET DESERT	Anton	Caporal	SAINT-SEVERIN
GIRARD	Julien	Caporal	BAIGNES
GIRAUD	Guy	Adjudant-chef	ROUILLAC
GIRAUD	Sébastien	Adjudant-chef	LA ROCHEFOUCAULD
GIRAUD	Sophie	Adjudante-chef	LA ROCHEFOUCAULD
GIRY	Victorin	Adjudant-chef	ROUILLAC
GOBRY	Benjamin	Adjudant	MANSLE
GODARD	Loïc	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
GODEAUX	Quenny	Caporal	MANSLE
GODEAUX	Teddy	Caporal-chef	VILLEFAGNAN
GODREAU	Yoann	Adjudant-chef	ETAT MAJOR
GOGNAT	Matthieu	Caporal-chef	CONFOLENS
GOICHON	Célia	Sapeure 1° classe	MONTMOREAU
GOUIN	Fabrice	Adjudant-chef	BAIGNES
GOUPILLEAU	Sébastien	Sergent-chef	MONTMOREAU
GOURAUD	Angélique	Sergente	ROUMAZIERES
GOURREAU	Geoffrey	Sapeur 1° classe	MANSLE
GOYON	Enzo	Caporal	RUFFEC
GRANDVEAU	Baptiste	Sapeur 1° classe	BLANZAC
GRANVAUD	Mathis	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
GREGOIRE	Jessy	Caporal	BAIGNES
GREGOIRE	Phybie	Sapeure 1° classe	COGNAC
GRELAUD	Maxence	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
GRELIER	Hugo	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
GRESSARD	Sébastien	Caporal-chef	ETAT MAJOR
GRUE	Ilona	Sapeur 1° classe	AIGRE
GUAY	Mickaël	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
GUENE	Anaïs	Sapeure 1° classe	BRIGUEUIL
GUENE	Elsa	Sapeure 1° classe	BRIGUEUIL
GUESDON	Anthony	Sergent-chef	SEGONZAC
GUET	Chloé	Sapeure 1° classe	MONTBRON
GUINE	Corinne	Caporale-chef	BRIGUEUIL
GUINET	Pierre	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
GUTIERREZ	Elodie	Adjudante-chef	JARNAC
GUY	Antoine	Sapeur 1° classe	COGNAC
GUYON	Grégory	Caporal-chef	RUFFEC
HAMEL--FERRION	Maiwenn	Sapeure 1° classe	AIGRE
HARDY	Emilie	Sapeure 1° classe	SEGONZAC
HARDY	Yoann	Caporal	SEGONZAC
HAVARD	Guillaume	Sergent-chef	SEGONZAC
HAVARD	Laurent	Sergent-chef	VILLEBOIS-LAVALLETTE
HELIAS	Laëtitia	Sapeure 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON

BUREAU DU COURRIER

23 MARS 2006

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

HEMERY	Matthieu	Adjudant-chef	CONFOLENS
HENRELE	William	Caporal	AIGRE
HENRIQUES DE OLIVEIRA		Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
HERAUD	Aurélien	Caporal	BARBEZIEUX
HERBRETEAU	Dimitri	Caporal	MONTMOREAU
HINAULT	Steven	Sergent-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
HINDERCHIED	Cassandra	Sapeure 1° classe	ROUMAZIERES
HUBLIN	Alexandre	Caporal	CHATEAUNEUF
HUDSON	Yvette	Sapeure 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
HUET	Laury	Sapeure 1° classe	MANSLE
HUTIN	David	Sergent	MONTBRON
HYVERNAUD	Jérôme	Caporal-chef	MANSLE
IDIER	Sarah	Sapeure 1° classe	LA COURONNE
IRIGOYEN	Thomas	Sergent-chef	AIGRE
JACOTIN	Richard	Sergent-chef	LA COURONNE
JALLAT	David	Sergent-chef	LA COURONNE
JARDINIER	David	Adjudant-chef	CONFOLENS
JARNAC	Thomas	Caporal	CHATEAUNEUF
JEAN	Bérengère	Caporale-chef	SAINT-CLAUD
JEAN	Hélène	Sergente	SAINT-CLAUD
JEAN	Nicolas	Adjudant	MONTBRON
JEAN	Raphaël	Sergent	MONTBRON
JOSEPH	Guillaume	Caporal	VILLEFAGNAN
JOSSELY	Amel	Sapeure 1° classe	MONTBRON
JOSSELY	Damien	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
JOUET	Mathieu	Caporal	BARBEZIEUX
JOUSMET MASSIAS	Christopher	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
JUNQUA	Christophe	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
JUNQUA	Jordan	Caporal-chef	ROUILLAC
JUVET	Romain	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
KERSSE	Thierry	Caporal-chef	ANGOULEME
KERVALET	Romain	Caporal-chef	BAIGNES
LABROUSSE	Agathe	Caporale	CHABANAIS
LABRUNIE	Yves	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD
LACAMBRA	Corentin	Adjudant	SAINT-SEVERIN
LACAMOIRE PUYALOU	Sylvie	Sergente-chef	CHALAIS
LACAN	Bastien	Caporal	ETAT MAJOR
LACOMBE	Pierre	Sapeur 1° classe	VILLEFAGNAN
LACOSTE	Mathéo	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
LACOUR	Alisson	Sergente	CHALAIS
LACOUR	Isabelle	Adjudante-chef	MONTMOREAU
LACROIX	Michel	Adjudant-chef	CHASSENEUIL
LAFARGE	Florian	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
LAFAYE	Nicolas	Caporal-chef	BAIGNES
LAFOND	Anthony	Caporal-chef	VILLEFAGNAN
LAGARDE	Aurélien	Caporal	BAIGNES
LAIDET	Bruno	Adjudant	BARBEZIEUX
LAMAISON	Mickael	Sergent-chef	BLANZAC
LAMAUD	Dorian	Sergent	BARBEZIEUX
LAMAUD	Dylan	Caporal-chef	BARBEZIEUX
LAMBERT	Arnaud	Sergent-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
LAMIRAUD	Angélique	Adjudante-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
LAMIRAUD	Jean-Christophe	Adjudant	VILLEBOIS-LAVALETTE
LAMIRAUD	Ludovic	Sergent-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
LANDREAT	Jonathan	Sapeur 1° classe	CHALAIS
LARAPIDIE	Audrey	Sergente-chef	JARNAC
LARQUEMIN	Chloé	Sapeure 1° classe	CHASSENEUIL
LASSERRE	Benoît	Sergent-chef	JARNAC
LATHIERE	Lucas	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
LAURENT	Alexis	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
LAURENT	Clément	Adjudant	BARBEZIEUX
LAVAURE	Tom	Caporal	ROUILLAC
LE FLOCH	Luc	Sapeur 1° classe	RUFFEC
LE FLOCH	Sébastien	Sergent-chef	RUFFEC
LE FLOCH	Tanguy	Sapeur 1° classe	RUFFEC
LE MARC	Michaël	Sapeur 1° classe	CHALAIS
LE ROUX	Paul	Caporal-chef	SAINT-CLAUD
LEBOEUF	Clémence	Sapeure 1° classe	LA COURONNE
LECLERC	Anne-Charlotte	Caporale-chef	VILLEFAGNAN
LEFORT	Amélie	Sapeure 1° classe	MONTBRON
LEGER	François	Adjudant-chef	CHASSENEUIL



LEGLISE	Ingrid	Sapeure 1° classe	COGNAC
LELIEVRE	Benoît	Adjudant-chef	JARNAC
LENFANT	Marc	Sergent-chef	CHALAIS
LEPREUX	Florian	Sergent-chef	CHABANAIS
LEQUEUVRE	David	Caporal	CHABANAIS
LEROY	Nicolas	Sergent-chef	COGNAC
LESUEUR	Yoann	Caporal-chef	LA COURONNE
LETEUIL	Adrien	Caporal-chef	ANGOULEME
LILLE	Nicolas	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
LITTI	Frédéric	Caporal-chef	SEGONZAC
LOGEAIS	Fabien	Sergent	CHABANAIS
LOIZEAU	Clément	Caporal-chef	COGNAC
LOPEZ	Clarisse	Sapeure 1° classe	LA COURONNE
LORET	Benjamin	Sapeur 1° classe	JARNAC
LOYCE	Julen	Caporal	ETAT MAJOR
LUCAS	Loïc	Caporal-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
MACOULLARD	Lucas	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
MAILLART	Cloé	Caporale-cheffe	SEGONZAC
MAIN	Eric	Adjudant-chef	MONTBRON
MALHERBE	Romain	Caporal-chef	BLANZAC
MALLET	Alain	Sapeur 1° classe	COGNAC
MANCIA	Lucas	Sergent	CHABANAIS
MANDART	Damien	Caporal-chef	ROUILLAC
MANOUVRIER	Clotilde	Sapeure 1° classe	CHATEAUNEUF
MARCELIN	Elie	Sapeur 1° classe	CHALAIS
MARCHADIER	Noé	Caporal-chef	COGNAC
MARCHAND	Jérôme	Caporal-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
MARCILLAUD	Nathalie	Sergente-cheffe	MONTMOREAU
MARIN	Florin	Sapeur 1° classe	CONFOLENS
MARON	Benoît	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
MARQUAIS	Alexandre	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
MARTEL	Aelis	Sapeure 1° classe	LA COURONNE
MARTIN	Noam	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
MARTIN	Nicolas	Adjudant-chef	CHATEAUNEUF
MATIGNON	Benjamin	Sergent	BAIGNES
MAURELET	Grégory	Sergent-chef	ROUILLAC
MAUTRET	Florian	Adjudant	CONFOLENS
MAUTRET	Frédéric	Sergent-chef	BARBEZIEUX
MAYOUX	Baptiste	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
MAYOUX	David	Sergent-chef	CHALAIS
MAYOUX	Samuel	Sergent	CHALAIS
MAZIERE	Anthony	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
MEDARD	Arnaud	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
MEHOUSAS	Cyril	Caporal-chef	COGNAC
MEILLAT	Paul	Sergent	LA ROCHEFOUCAULD
MELON	Fabien	Sergent	CHALAIS
MENDEZ	Tristan	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
MENGUY	Stella	Caporal-chef	LA ROCHEFOUCAULD
MERCIER	Elise	Caporale-cheffe	VILLEFAGNAN
MERLE	Johan	Adjudant	BLANZAC
MESNARD	Noémie	Caporale-cheffe	LA COURONNE
MESNARD	Valentin	Sapeur 1° classe	AIGRE
METIER	Marc	Adjudant-chef	RUFFEC
MEZILLE	David	Adjudant-chef	CHASSENEUIL
MEZILLE	Joris	Adjudant	CHASSENEUIL
MEZILLE	Teddy	Sergent	CHASSENEUIL
MICHAUD	Dominique	Sergent-chef	CHASSENEUIL
MICHEL	Sébastien	Caporal	SAINT-CLAUD
MICHELON	Quentin	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
MIGNON	Sébastien	Sergent-chef	ROUILLAC
MILLAC	Slanie	Sapeure 1° classe	ANGOULEME
MISTRAL	Olivier	Caporal	SAINT-CLAUD
MONNERON	Léo	Caporal-chef	CHABANAIS
MONPIOU	Jeremy	Sergent-chef	LA COURONNE
MOREAU	Damien	Adjudant-chef	RUFFEC
MOREAU	Joris	Caporal-chef	CHALAIS
MOREAU	Matthieu	Sergent	CHALAIS
MOREAU	Maxime	Sapeur 1° classe	MANSLE
MOREAU	Teddy	Sergent	ETAT MAJOR
MORICHON	Alexis	Sapeur 1° classe	BRIGUEUIL
MORIN	Pierre	Caporal	MANSLE

BUREAU DU COURRIER

23 MARS 2026

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

MORNON	Cyril	Caporal-chef	CHABANAIS	BUREAU DU NON POIRIER	23 MARS 2026	PREFECTURE DE LA CHARENTE
MORNON	Mathéo	Sergent	CHABANAIS			
MOUSNIER	Sébastien	Sergent-chef	MONTRON			
NAISSANT	Dimitri	Adjudant-chef	AIGRE			
NAISSANT	Grégory	Sapeur 1° classe	AIGRE			
NARBONNE	Laurence	Sapeure 1° classe	MANSLE			
NARBONNE	Patrice	Caporal-chef	MANSLE			
NAUD	Camille	Sapeure 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON			
NAUD	Loïc	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON			
NAUDON	Sébastien	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF			
NAULET	Simon	Caporal	BARBEZIEUX			
NEBOUT	Victor	Sapeur 1° classe	BLANZAC			
NEVEU	Anne	Sergente-chef	CHALAI			
NEVEU	Cléo	Caporale	CHALAI			
NEXON	Thomas	Caporal-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE			
NICOULEAU	Florian	Sapeur 1° classe	RUFFEC			
NOMPEX	Jean-Michel	Caporal-chef	LA COURONNE			
OLERY	Béatrice	Caporale-chef	ANGOULEME			
OLIVIER	Tom	Sapeur 1° classe	ANGOULEME			
OLLIVIER	Yvick	Adjudant	BARBEZIEUX			
OSSENDORFF	David	Sapeur 1° classe	RUFFEC			
PACREAU	Erwan	Sapeur 1° classe	VILLEFAGNAN			
PAGNOUX	Didier	Sergent-chef	CHASSENEUIL			
PAGNOUX	Mathieu	Sergent-chef	CHABANAIS			
PAILLOT	Damien	Sergent	BAIGNES			
PAILLOUX	Marine	Caporale	LA ROCHEFOUCAULD			
PAPOT	Lucas	Sergent-chef	ROUILLAC			
PARANTAUD	Thomas	Sapeur 1° classe	AIGRE			
PARASCANDOLO	Antoine	Adjudant-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE			
PARENT	Fabien	Sergent-chef	JARNAC			
PARTHENAY	Laurent	Adjudant-chef	CHABANAIS			
PASCAUD	Cyprien	Caporal-chef	ROUMAZIERES			
PASCAUD	Nicolas	Adjudant-chef	MANSLE			
PASQUET	Marc	Adjudant-chef	JARNAC			
PEARSON	Christopher	Caporal-chef	SAINT-CLAUD			
PEILLOUT	Antoine	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE			
PELLETIER	Gabriel	Adjudant-chef	LA ROCHEFOUCAULD			
PELOUX	Paul	Sergent-chef	LA COURONNE			
PENAUD	Maxime	Caporal-chef	ETAT MAJOR			
PERBOYRE	Johan	Sapeur 1° classe	BAIGNES			
PEREIRA	Antoine	Caporal-chef	CHASSENEUIL			
PEROT	Alexis	Sergent	SAINT-CLAUD			
PEROT	Mathieu	Sapeur 1° classe	ANGOULEME			
PERROCHON	Quentin	Sapeur 1° classe	COGNAC			
PERROT	Alain	Adjudant-chef	ROUILLAC			
PETIT	Cédric	Adjudant-chef	BARBEZIEUX			
PETIT	Morgan	Adjudant-chef	BARBEZIEUX			
PETIT	Pierre-Emmanuel	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD			
PEYS	Frédéric	Adjudant-chef	LA ROCHEFOUCAULD			
PICHON	Maxime	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD			
PIERRON	Mickaël	Sergent-chef	VILLEFAGNAN			
PIGNON	Julien	Sapeur 1° classe	ROUMAZIERES			
PILOT	Arnaud	Adjudant-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE			
PINEAU	Henry	Sergent-chef	SEGONZAC			
PINET	Julien	Sergent-chef	SEGONZAC			
PINGANAUD	Guy	Sergent-chef	VILLEFAGNAN			
PIOU	Corentin	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL			
PITEAU	Dylan	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX			
PITEAU	Nicolas	Adjudant-chef	BARBEZIEUX			
PIVETEAU	Michel	Caporal-chef	CHAMPAGNE-MOUTON			
POIRIER	Virgile	Sergent-chef	JARNAC			
PONT	Wilfrid	Sapeur 1° classe	MANSLE			
PORQUET	Marion	Sapeure 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON			
PORTAL	Enzo	Caporal	RUFFEC			
POTTIER	Sandrine	Sapeure 1° classe	CHALAI			
POTTIER	Steeve	Sapeur 1° classe	CHALAI			
POULAIN	Claude	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN			
PRECIGOUT	Jean-Baptiste	Adjudant	BARBEZIEUX			
PRESSAC	Sébastien	Adjudant	ETAT MAJOR			
PREVAUD	Matthieu	Caporal-chef	LA COURONNE			
PREVOT	Gwladys	Caporale-chef	BAIGNES			

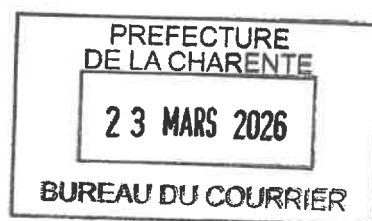
PRIVAT	Grégory	Caporal-chef	COGNAC
QUELARD	Valérie	Caporale	RUFFEC
QUERIAUD	Simon	Caporal-chef	BARBEZIEUX
RABAUD	Quentin	Sapeur 1° classe	VILLEFAGNAN
RABOUTE	Florian	Adjudant	CHALAIS
RAMA	Clémentine	Caporale	CHABANAIS
RAMA	Manon	Sapeure 1° classe	SAINT-CLAUD
RAMAT	Mélinda	Sapeure 1° classe	RUFFEC
RANQUE	Julien	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD
RASPIENGEAS	Léa	Sapeure 1° classe	SAINT-SEVERIN
RASPIENGEAS	Lionel	Adjudant-chef	SAINT-SEVERIN
RASSAT	Elodie	Sapeure 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
RAYNAUD	Valentin	Caporal-chef	COGNAC
REED	Samuel	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
REGEON	Stéphane	Adjudant-chef	JARNAC
REGNIER	Robin	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
REIGNER	Ethan	Sapeur 1° classe	CHALAIS
REIGNER	Michaël	Adjudant	CHALAIS
RENAUDEAU	Noémie	Sapeure 1° classe	ROUILLAC
RIAND	Jean-Christophe	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
RICHARD	Dylan	Caporal-chef	COGNAC
RICHARD	Gwenaël	Caporal-chef	RUFFEC
RICHARD	Kilian	Caporal	LA ROCHEFOUCAULD
RICHARD	Yoann	Caporal	LA ROCHEFOUCAULD
RIFFAUD	Bastien	Caporal	LA COURONNE
RIPAUD	Patrice	Caporal-chef	VILLEBOIS-LVALETTE
ROBERT	Aurélien	Adjudant-chef	CHATEAUNEUF
ROBERT	Damien	Sergent	CHATEAUNEUF
ROBIC	Gwenaël	Sapeur 1° classe	BLANZAC
ROBIN	Mélanie	Sapeure 1° classe	CHASSENEUIL
RODRIGUES	Dany	Sapeur 1° classe	ROUMAZIERES
ROLLAND	Xavier	Caporal	COGNAC
ROQUET	Laura	Caporale	RUFFEC
ROSEL	Adrien	Caporal	ANGOULEME
ROUGIER	Florent	Caporal-chef	CHATEAUNEUF
ROUHAUD	Louis-Guillaume	Sapeur 1° classe	RUFFEC
ROUSSEAU	Valentin	Caporal-chef	RUFFEC
ROUSSEAU	Yoann	Sapeur 1° classe	RUFFEC
ROUTIER	Steeve	Sergent	MANSLE
ROUYER	Dimitri	Adjudant	BLANZAC
ROUYER	Jérémy	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
RUALT	Anthony	Adjudant-chef	ROUILLAC
RUGERY	Gaël	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
RULLIER	Christophe	Caporal-chef	ROUILLAC
RUMARE	Michaël	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
SAADOU	Redha	Sapeur 1° classe	SEGONZAC
SAINTY	Adeline	Caporale-chef	BARBEZIEUX
SALA	Sébastien	Adjudant	JARNAC
SALVADORI	Steeve	Sergent	MONTBRON
SANTANA	Laura	Sapeure 1° classe	BARBEZIEUX
SANTARELLI	Yoann	Sergent-chef	BARBEZIEUX
SAUVAGE	Cédric	Adjudant-chef	MANSLE
SAUVION	Baptiste	Caporal-chef	JARNAC
SAVARY	Donovan	Caporal-chef	BLANZAC
SCHITTLY	Dorian	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
SCHITTLY	Maxance	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
SCLAVON	Jérôme	Caporal-chef	ANGOULEME
SCLAVON	Louna	Sapeure 1° classe	ANGOULEME
SEBILLAUD	Christophe	Adjudant	CHALAIS
SEDANO	Sébastien	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
SEGUIN	Damien	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
SEGUIN	Paul	Caporal	CHATEAUNEUF
SELLIER	Alex	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
SEMIOT	Laurent	Sergent-chef	ROUILLAC
SIGUIER	Denis	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
SIMIONKOWSKI	Ludovic	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
SIMONET	Nicolas	Sergent	MONTBRON
SIMONNOT	Valantin	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
SIRE	Nicolas	Caporal	SEGONZAC
SOULAT	Marc	Caporal-chef	MANSLE
SOULET	Bernard	Sergent-chef	ROUMAZIERES

BUREAU DU COURRIER

23 MARS 2026

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

SOURBE	Stewen	Caporal-chef	JARNAC
SOURIOU	Dylan	Sergent	CHASSENEUIL
SOURISSEAU	Grégory	Adjudant	AIGRE
SOURISSEAU	Jessica	Sapeure 1° classe	MANSLE
SOUVERCAZE	Tom	Caporal	ETAT MAJOR
SUPIOT	Bastien	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
TARDAT	Kévin	Adjudant	LA ROCHEFOUCAULD
TARDY	Fabien	Adjudant-chef	AIGRE
TARTINVILLE	Nadège	Sapeure 1° classe	SEGONZAC
TEHUIOTOA	Lenny	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
TEMPLERAUD	Jean-Noël	Adjudant-chef	JARNAC
TERRADE	Philippe	Sapeur 1° classe	MONTBRON
TEXIER	Maëva	Sapeure 1° classe	BLANZAC
TEXIER	Thomas	Adjudant-chef	CONFOLENS
TEYSSÉDRE	Maxime	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
THEILLOUT	Léo	Caporal	CHATEAUNEUF
THEODORE	Pascal	Sergent-chef	MONTBRON
THIANT	Flavie	Sapeure 1° classe	BLANZAC
THOMAS	Corentin	Caporal	RUFFEC
THOUARD	Mathys	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
TIFFINEAU	Nathan	Caporal	ETAT MAJOR
TIFFON	Malo	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
TIFFON	Sébastien	Adjudant-chef	ROUILLAC
TISSIER	Alyssa	Sapeure 1° classe	AIGRE
TOIN	Baptiste	Sapeur 1° classe	COGNAC
TRIJEAUD	Théo	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
URTY	Carl	Sapeur 1° classe	JARNAC
VAGILE	Eddy	Sergent	JARNAC
VAGUET	Thomas	Caporal-chef	LA ROCHEFOUCAULD
VALLADE	Mathieu	Sapeur 1° classe	SEGONZAC
VARNIZY	Amandine	Caporale	BARBEZIEUX
VERGNAUD	Loïc	Caporal	BARBEZIEUX
VERSAVEAU	Paul	Sapeur 1° classe	JARNAC
VIAUD	Mathys	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
VICTOR	Mathilde	Sapeure 1° classe	VILLEFAGNAN
VIGIER	Christophe	Sergent-chef	ETAT MAJOR
VINCENT	Guillaume	Adjudant	LA ROCHEFOUCAULD
VOISIN	Simon	Sergent	RUFFEC
VRIGNON	Sébastien	Adjudant-chef	LA COURONNE
VRIGNON	Hugo	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
VRILAUD	Brice	Caporal	BARBEZIEUX
WICKI	Marvin	Sergent	LA ROCHEFOUCAULD
WILLI	Eric	Caporal-chef	BLANZAC
WILLIAMS	Marie	Sapeure 1° classe	SAINT-SEVERIN
WITTORSKI	Jean-Michel	Sergent-chef	ROUILLAC
WORCZYNSKI	Lionel	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
YOULET-BOILARD	Quentin	Sergent	ETAT MAJOR
ZEARO	Didier	Adjudant-chef	ROUMAZIERES



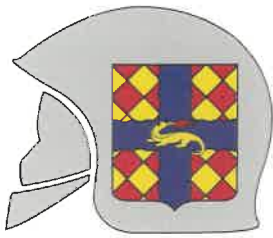
**Liste des électeurs formant le collège électoral n°5  
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels**

Nom	Prénom	Affectation
AUBINEAU	Jonathan	ETAT MAJOR
BARA	Dalila	ETAT MAJOR
BARBAZAN	Patricia	ETAT MAJOR
BENICHOU	Aurélié	ETAT MAJOR
BERBESSON	Aurélien	ETAT MAJOR
BERTRAND	Damien	ETAT MAJOR
BERTRAND	Virginie	ANGOULEME
BOISSEAUD	Jean-Jacques	ETAT MAJOR
BOUCARD	Valentin	ETAT MAJOR
BOUFFART	Nicolas	ETAT MAJOR
BOUTIN	Isabelle	ETAT MAJOR
BOUVET	Cédric	ETAT MAJOR
BRETON	Nelly	COGNAC
BROCHARD	Johan	ETAT MAJOR
BUREAU	Dominique	ETAT MAJOR
CARBONELL	Fabienne	ETAT MAJOR
CHABEAUD	Céline	ETAT MAJOR
COGNET	Lionel	ETAT MAJOR
DAGUSET	Mickaël	ETAT MAJOR
DELAGE	Claire	ETAT MAJOR
DEVAINE	Anne	CONFOLENS
DOITEAU	Mickaël	ETAT MAJOR
DUBREAU	Anne	ETAT MAJOR
DUCOURTIEUX	Julien	ETAT MAJOR
DUFOIS	Nathalie	ETAT MAJOR
DURIEUX	Pascal	ETAT MAJOR
ELIE	Martine	LA COURONNE
FAVRE	Renald	ETAT MAJOR
FERRET	Elise	ETAT MAJOR
FORT	Jean-Pierre	ETAT MAJOR
GADRAT	Laura	ETAT MAJOR
GARDAIS	Fabienne	ETAT MAJOR
GEFFROY	Frédéric	ETAT MAJOR
GIOSA	Stève	ETAT MAJOR
GIRAUD	Sébastien	ETAT MAJOR
GIRAUD	Sophie	ETAT MAJOR
GUAY	Mickaël	ETAT MAJOR
HERVAUD	Sophie	RUFFEC
JUGIEAU	Nicolas	ETAT MAJOR
LALUQUE	Nicolas	ETAT MAJOR
LEGERON	Catherine	ETAT MAJOR
LESUEUR	Yoann	ETAT MAJOR
LUCAS	Amandine	ETAT MAJOR
MAGUIER	Hervé	ETAT MAJOR
MARCO	Pierre-Antoine	ETAT MAJOR
MAUBARET	Nathalie	ETAT MAJOR
NOUVEAU	Didier	ETAT MAJOR
OGNIER	Francis	ETAT MAJOR
PELLETIER	Gabriel	ETAT MAJOR
PORTEJOIE	Emmanuelle	ETAT MAJOR
REILLER-VINCENT	Cécile	ETAT MAJOR
RICOCHON	Corinne	ETAT MAJOR
RIDOIN	Sandie	ETAT MAJOR
RIOU	Pauline	ETAT MAJOR
ROUGIER	Jean-Paul	ETAT MAJOR
ROUMAGNE	Magalie	ETAT MAJOR
ROY	Béatrice	ETAT MAJOR
SARDAIN	Raphaël	ETAT MAJOR
SOULARD	Patrice	ETAT MAJOR
VALTEAU	Manon	ETAT MAJOR
VASSEUR	Marie-Laure	ETAT MAJOR
VIGIER	Guillaume	ETAT MAJOR
VILLETTE	Colleen	ETAT MAJOR

PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE  
**23 MARS 2026**  
 BUREAU DU COURRIER

WILLI	Jean-Michel	ETAT MAJOR
-------	-------------	------------

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE  
23 MARS 2026  
BUREAU DU COURRIER



ARRÊTÉ N° 347/2026

**Fixant la liste des électeurs pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente. (CCDSPV du SDIS de la Charente)**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vus ensemble, l'article R. 1424-23 du code général des collectivités territoriales et l'article R. 723-73 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont **électeurs** pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV du SDIS de la Charente, les sapeurs-pompiers volontaires appartenant au corps départemental des sapeurs-pompiers de la Charente en **activité, majeurs** et détenteurs au minimum du grade de **sapeur de 1<sup>ère</sup> classe**. N'ont pas la qualité d'électeurs les sapeurs-pompiers volontaires dont l'engagement est suspendu en vertu des dispositions des articles R. 723-46 et R. 723-47 du code de la sécurité intérieure.

Article 2 : La liste des électeurs pour les élections de 2026 destinées au renouvellement des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV du SDIS de la Charente, est arrêtée au nombre de 871 électeurs, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

Fait à l'Isle d'Espagnac, le 20 mars 2026

Pour le Président du conseil d'administration  
et par délégation,  
le Directeur départemental

Colonel David FAVARD



**Annexe à l'arrêté n° 342 /2026 du 20 mars 2026**  
**fixant la liste des électeurs pour les élections de 2026 destinées au renouvellement**  
**des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCDSPV du SDIS de la Charente**

Nom	Prénom	Grade	Affectation
AIGUILLON-DOURESSAMY	Carole	Médecin capitaine	ETAT MAJOR
ALARCAN	Romain	Caporal	BAIGNES
ALLAIN	Didier	Lieutenant	VILLEFAGNAN
ALLAIN	Simon	Infirmier	ETAT MAJOR
ALLEMANDOU	Valentin	Sapeur 1° classe	MONTBRON
ALLIGANT	Thomas	Adjudant-chef	ROUMAZIERES
AMEUR	Mohammed	Caporal	BARBEZIEUX
ANDRE	Hervé	Sergent	AIGRE
ANDREZEJEWSKI	Jérémy	Sergent-chef	SEGONZAC
ANDRIEU	Pascal	Lieutenant	VILLEBOIS-LAVALETTE
ANNE	Denis	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
ANTOINE	Laurent	Adjudant-chef	CHALAIS
ANTOINE	Maï-Lee	Sapeur 1° classe	CHALAIS
ARCHER	Cindel	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
ARNAUDET	Chris	Sapeur 1° classe	SEGONZAC
ARNAULT	Antonin	Caporal	LA ROCHEFOUCAULD
ARNOUX	Kévin	Sergent	ROUMAZIERES
ARSICAUD	Corentin	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
ARSICAUD	Steven	Caporal	BARBEZIEUX
AUBERT	Sébastien	Sapeur 1° classe	MANSLE
AUBINAUD	Sébastien	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
AUBINEAU	Jonathan	Caporal	LA ROCHEFOUCAULD
AUDOUIN	Simon	Sapeur 1° classe	AIGRE
AUGERAY	Hatem	Sapeur 1° classe	JARNAC
AUGEREAU	Christophe	Sergent-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
AUGIER	Cassandrina	Caporale-cheffe	VILLEFAGNAN
AUNEAU	Lucien	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
AUQUE	Jean-Robert	Médecin Capitaine	ETAT MAJOR
AURIAC	Bastien	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
AUSONE	Damien	Adjudant	BARBEZIEUX
AUSONE	Didier	Lieutenant	BARBEZIEUX
AUTHIER	Pierre	Lieutenant	ETAT MAJOR
AUXIRE	John	Adjudant	CHATEAUNEUF
AVRIL	Pierre	Sergent-chef	LA COURONNE
BAH	Thierno-Madjou	Sapeur 1° classe	CHABANAIS
BAILLY	Thomas	Sapeur 1° classe	CHABANAIS
BAISNEE	Loïc	Adjudant-chef	ETAT MAJOR
BANCHEREAU	Simon	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
BARD	Ingrid	Sergente-cheffe	ROUILLAC
BARDET	Samuel	Caporal	BAIGNES
BARDIN	Rémi	Sergent	VILLEBOIS-LAVALETTE
BARDOULAT	Lactitia	Experte	ETAT MAJOR
BARDY	Matthieu	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
BARGOT	Liber	Sergent-chef	AIGRE
BARRAULT	Mélanie	Infirmière	ETAT MAJOR
BARROUMES-GARATIN	Benjamin	Caporal-chef	VILLEFAGNAN
BARTHES	Marie-Hélène	Médecin commandante	ETAT MAJOR
BASSET	Anaïs	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
BASSOULET	Marina	Sapeur 1° classe	MONTBRON
BASTIER	Anthony	Adjudant-chef	VILLEFAGNAN
BAUCHAUD	Grégoire	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
BAUDET	Aurélien	Adjudant	SAINT-CLAUD
BAUDET	Ludovic	Adjudant-chef	SAINT-CLAUD
BAUDRY	Jean-François	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
BAURIN-GAROCHE	Marie-Ange	Médecin capitaine	ETAT MAJOR
BAZIN	Mathieu	Adjudant	ETAT MAJOR
BEAU	Eric	Caporal	SAINT-CLAUD
BEAU	Marjorie	Sergente-cheffe	ROUILLAC
BEAULIEU	Bastien	Caporal-chef	CONFOLENS
BEAUVAIS	Damien	Caporal	SAINT-SEVERIN
BEAUVAIS	Enzo	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
BEKHLOUF	Adda	Médecin Commandant	ETAT MAJOR
BELAIR	Benjamin	Sapeur 1° classe	CONFOLENS

PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE  
 BUREAU DU COURRIER  
 23 MARS 2026

BELLUTEAU	Bruno	Lieutenant	RUFFEC
BEN KHALIFA	Alexandre	Sapeur 1° classe	JARNAC
BENCHIKH	Maroine	Caporal	SAINT-CLAUD
BENKADA	Selim	Sergent-chef	ETAT MAJOR
BENOIST	Yann	Capitaine	BLANZAC
BERGES	Julien	Sapeur 1° classe	ROUMAZIERES
BERNARD	Baptiste	Caporal-chef	BLANZAC
BERNARD	Christophe	Lieutenant	VILLEFAGNAN
BERNARD	Karen	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
BERNARDEAU	Vincent	Infirmier	ETAT MAJOR
BERTI	Gwendoline	Sapeur 1° classe	MONTBRON
BERTRAND	Corentin	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
BERTRAND	David	Lieutenant	AIGRE
BERTUCAT-VISIEDO	Quentin	Sergent-chef	AIGRE
BETHUNE	Frédéric	Sergent	MONTMOREAU
BETTING	Benjamin	Lieutenant	JARNAC
BIOU	Eric	Caporal-chef	AIGRE
BISSERIER	Guillaume	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD
BISSERIER	Pauline	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
BLAIRON	Hervé	Caporal	LA ROCHEFOUCAULD
BLAISE	Damien	Sapeur 1° classe	JARNAC
BLANC	Adrien	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
BLANCHARD	Sophie	Lieutenant	MONTBRON
BLARD	Nicolas	Expert	ETAT MAJOR
BLARD	Nicolas	Sergent-chef	LA COURONNE
BLARY	Aurore	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
BLARY	Charles	Caporal	CHAMPAGNE-MOUTON
BODET	Olivier	Sapeur 1° classe	COGNAC
BOERKMANN	Camille	Infirmière	ETAT MAJOR
BOINOT	Christophe	Sergent-chef	VILLEFAGNAN
BOIS	Angélique	Sapeur 1° classe	MANSLE
BOISSELEAU	Sébastien	Lieutenant	SEGONZAC
BONIFACIO	Christophe	Capitaine	MONTBRON
BONNARDEL	Patrick	Médecin Commandant	ETAT MAJOR
BONNAUD	Maxime	Adjudant-chef	VILLEFAGNAN
BONNEAU	Benjamin	Adjudant	VILLEFAGNAN
BONNEAU	Xavier	Caporal-chef	CONFOLENS
BONNET LAGARDE	Maëlle	Sapeur 1° classe	JARNAC
BONNIN	Clément	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
BONNIN	Eric	Lieutenant	CHASSENEUIL
BONNIN	Ines	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
BORDAS	Sabrina	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
BOSCH	Alexandre	Sergent-chef	LA COURONNE
BOTTO	Aimée	Sapeur 1° classe	COGNAC
BOUAZZA	Aymen	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
BOUCARD	Valentin	Caporal-chef	ANGOULEME
BOUCARDEAU	Baptiste	Sapeur 1° classe	AIGRE
BOUCARDEAU	Raphaël	Sapeur 1° classe	AIGRE
BOUHIER	Olivier	Sergent-chef	CONFOLENS
BOUILLAUD	Quentin	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
BOULESTEIX	Pierre	Lieutenant	MONTBRON
BOULESTIER	Alexis	Caporal-chef	ROUILLAC
BOULESTREAU	Bertrand	Sapeur 1° classe	BAIGNES
BOULESTREAU	Loïc	Caporal-chef	BAIGNES
BOURDOIS	Azoline	Sapeur 1° classe	RUFFEC
BOURDOIS	Dominique	Adjudant-chef	RUFFEC
BOURDOIS	Dylan	Sapeur 1° classe	RUFFEC
BOURMAUD	Océane	Sapeur 1° classe	BAIGNES
BOURY	Matthieu	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
BOUSSETON	Dylan	Lieutenant	MANSLE
BOUTAILLIER	Thomas	Caporal	BLANZAC
BOUTAINE	Brigitte	Médecin commandante	ETAT MAJOR
BOUTANT	Samuel	Caporal-chef	LA ROCHEFOUCAULD
BOUTIN	Anthony	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
BOUTIN	Kelly	Infirmière	ETAT MAJOR
BOUYER	Gaëlle	Infirmière-chef	ETAT MAJOR
BOWLES	Alexander	Caporal-chef	BRIGUEUIL
BOYE	Aurélien	Adjudant-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
BREAU	Yvon	Sergent-chef	SEGONZAC
BREAUX	Antonin	Caporal	CHATEAUNEUF
BREAUX	Sébastien	Lieutenant	CHATEAUNEUF

BUREAU DU COURRIER

23 MARS 2026

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

BRETAGNE	Alexis	Sapeur 1° classe	COGNAC
BREVIERE	Antoine	Pharmacien Cne	ETAT MAJOR
BRIAND	Enzo	Sergent-chef	SAINT-SEVERIN
BRIGAULT	David	Adjudant-chef	CHATEAUNEUF
BRISARD	Emmanuel	Lieutenant	SAINT-CLAUD
BRISSEAU ROY	Charlène	Sergente-cheffe	VILLEBOIS-LAVALETTE
BROCHARD	Johan	Sapeur 1° classe	ETAT MAJOR
BROSSARD	Nicolas	Sergent-chef	MANSLE
BROTIER	Gabin	Sergent	JARNAC
BROTIER	Sébastien	Lieutenant	JARNAC
BROUSSE	Frédéric	Adjudant-chef	CONFOLENS
BROUSSE	Stéphane	Adjudant-chef	CONFOLENS
BRUNET	Xavier	Adjudant	ROUILLAC
BUISSON	Vincent	Sapeur 1° classe	MONTBRON
BUREAU-HAUSCARRIAGUE	Solleven	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
BUSSIERE	Benjamin	Adjudant	CONFOLENS
BUSSIERE	Bérénice	Infirmière	ETAT MAJOR
BUSSIERE	Olivier	Lieutenant	CONFOLENS
CADILLON	Elsa	Experte	ETAT MAJOR
CAHU	Marc	Sapeur 1° classe	CHABANAIS
CAILLER	Thomas	Adjudant	RUFFEC
CALAUD	Anthony	Sergent-chef	CHASSENEUIL
CALVO	Quentin	Sergent-chef	JARNAC
CANTEAU	Régis	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
CAR	Maëlys	Sapeure 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
CARLUS	Bruno	Vétérinaire Cne	ETAT MAJOR
CARNAZZI	Christophe	Expert	ETAT MAJOR
CASSERON	Joyce	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
CERF	Thierry	Adjudant-chef	CONFOLENS
CERNA	Cristelle	Sergente-cheffe	LA ROCHEFOUCAULD
CESAR	Bastien	Sapeur 1° classe	RUFFEC
CHABANNE	Sandrine	Infirmière	ETAT MAJOR
CHABERNAUD	Quentin	Sergent	LA ROCHEFOUCAULD
CHABERNAUD	Yoann	Lieutenant	CHASSENEUIL
CHADELEAUD	Hervé	Sergent-chef	CHAMPAGNE-MOUTON
CHAILLOU	Lorie	Caporale	CHATEAUNEUF
CHALAIS	Julien	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
CHALUMEAU	Ludovic	Adjudant-chef	SAINT-CLAUD
CHALUPT	Florent	Sergent-chef	CHATEAUNEUF
CHAMBAUD	Aurélien	Adjudant-chef	MANSLE
CHAPEAU	Louise	Sapeure 1° classe	ANGOULEME
CHARBONNEL	Frédéric	Adjudant-chef	CONFOLENS
CHARBONNIER	Dylan	Caporal	CHALAIS
CHARBONNIER	Jessy	Sergente-cheffe	CHATEAUNEUF
CHARDAT	Jean-François	Adjudant-chef	CHAMPAGNE-MOUTON
CHARDELIN	Baptiste	Caporal-chef	CHASSENEUIL
CHARRIAUD	Stéphane	Sapeur 1° classe	MANSLE
CHARRIER	Franck	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
CHARTIER	Antoine	Lieutenant	RUFFEC
CHATEAUD	Aubin	Sergent-chef	SAINT-CLAUD
CHATEAUD	Clément	Adjudant	CHASSENEUIL
CHAUDRON	Pierre	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
CHAUMET	Jean-Luc	Capitaine	SEGONZAC
CHAUMET	Laure	Infirmière	ETAT MAJOR
CHAUVEAU	Clément	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
CHAUVET	Julien	Caporal-chef	ANGOULEME
CHAUVET	Natai	Sapeur 1° classe	JARNAC
CHAUVET	Thomas	Infirmier Principal	ETAT MAJOR
CHAUVIN	Benoît	Adjudant-chef	VILLEFAGNAN
CHAUVIN	Noémie	Caporale-cheffe	VILLEFAGNAN
CHERAT	Jean-Christophe	Adjudant	SAINT-CLAUD
CHERBEIX	Lionel	Adjudant-chef	MANSLE
CHERBEIX	Maëva	Sapeure 1° classe	ROUMAZIERES
CHESTIER	Florent	Sergent-chef	RUFFEC
CHEVALLIER	Jean-Michel	Caporal-chef	BAIGNES
CHILLA	Pascal	Lieutenant	MANSLE
CHOLLET	Gaëtan	Adjudant-chef	LA ROCHEFOUCAULD
CHOLLET	Philippe	Infirmier-Chef	ETAT MAJOR
CICLOT-LAGACHE	Ludovic	Sapeur 1° classe	ETAT MAJOR
CLEMENT	Philippe	Sapeur 1° classe	AIGRE
CLOZIER	Damien	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL

PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE  
 BUREAU DU COURRIER  
 23 MARS 2016

CLUZEAULT	Léa	Sergente	VILLEBOIS-LAVALETTE
COIFFARD	Frédéric	Lieutenant	BAIGNES
COIFFARD	Gérard	Lieutenant	BAIGNES
COINCHELIN	Nicolas	Lieutenant	CHATEAUNEUF
COLIN	Margot	Pharmacienne lieutenant	ETAT MAJOR
COLOMBEIX	Malaurie	Sapeur 1° classe	MANSLE
COLOMBIER	Mickaël	Caporal-chef	CHABANAIS
COMBEAU	Gilles	Infirmier	ETAT MAJOR
COQUILLAUD	Aymeric	Caporal-chef	COGNAC
CORDEAU	Alexis	Caporal	ETAT MAJOR
CORNIGUEL	Noan	Sapeur 1° classe	CONFOLENS
CORNUAU	Alexis	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
CORNUAU	Christopher	Sergent-chef	BARBEZIEUX
COTAYA	Matthieu	Caporal	MANSLE
COTTET	Emmanuel	Adjudant-chef	BAIGNES
COULON	Loïc	Caporal-chef	RUFFEC
COULONGEAT	Jordan	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
COUREAUD	Elodie	Infirmière	ETAT MAJOR
COURLIT	Nicolas	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
COURONNAUD	Christophe	Sergent	AIGRE
COURSIERES	Olivier	Sergent-chef	COGNAC
COURTOIS	Emilie	Sapeur 1° classe	MANSLE
COURTOIS	Michael	Sergent	LA ROCHEFOUCAULD
COUSSIT	David	Lieutenant	ROUMAZIERES
COUTIERAS	Emilien	Caporal	BAIGNES
CROIZET	Marius	Caporal	MONTMOREAU
DAGUSET	Cédric	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
DAMBREVILLE	Valérie	Sapeur 1° classe	ROUMAZIERES
DAMPERAT	Jérémy	Sergent-chef	ROUMAZIERES
DANEAU	Mélina	Infirmière	ETAT MAJOR
DARDILLAC	Noémie	Caporale-chef	RUFFEC
DARMANDIEU	Fabien	Sergent	MONTMOREAU
DAUJAT	Adrien	Pharmacien lieutenant	ETAT MAJOR
DAUVEL	Maxime	Expert	ETAT MAJOR
DAVIAUD	Océane	Caporale-chef	JARNAC
DAVID	Mickaël	Adjudant-chef	JARNAC
DAVION	Mathéo	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
DEAL	Pierre-Jean	Infirmier-Chef	ETAT MAJOR
DECOUX	Mégane	Infirmière	ETAT MAJOR
DEFARGE	Fabien	Caporal-chef	COGNAC
DEFINS	Marie	Caporale	VILLEBOIS-LAVALETTE
DEGORCE	Mickaël	Sergent-chef	CHABANAIS
DEJEAN	Loann	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
DELAGE	Franck	Caporal-chef	SEGONZAC
DELAGE	Olivier	Adjudant-chef	LA ROCHEFOUCAULD
DELAGE	Thibault	Sapeur 1° classe	SEGONZAC
DELAGE	Ugo	Médecin Aspirant	ETAT MAJOR
DELAGE	Xavier	Sapeur 1° classe	SEGONZAC
DELATTRE-DELHOUM	Coraline	Experte	ETAT MAJOR
DELAUNAY	Gaëlle	Sapeur 1° classe	MANSLE
DELAUNAY	Maxime	Adjudant-chef	MANSLE
DELCROS	David	Adjudant	BRIGUEUIL
DELCROS	Sandra	Sapeur 1° classe	BRIGUEUIL
DELETOILE	Christelle	Infirmière	ETAT MAJOR
DELGOULET	Christophe	Pharmacien Cdt	ETAT MAJOR
DEMANGEAU	Ludovic	Lieutenant	LA ROCHEFOUCAULD
DEMARLY	Philippe	Caporal-chef	ANGOULEME
DEMIER	Ladislas	Sergent	JARNAC
DENIS	Camille	Infirmière	ETAT MAJOR
DENIS	Florian	Caporal-chef	COGNAC
DENIS	Guillaume	Caporal	AIGRE
DENIS	Romain	Adjudant-chef	SEGONZAC
DESBORDES	Quentin	Sapeur 1° classe	CHABANAIS
DESCHAMPS	Max	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
DESSALES	Claire	Infirmière	ETAT MAJOR
DESSE	Michaël	Sergent	BAIGNES
DESVERGNES	Gérard	Adjudant	CHAMPAGNE-MOUTON
DEVESNE	Dimitri	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
DHOUET	Christophe	Caporal	MONTBRON
DIDIER	Thimon	Sapeur 1° classe	CHALAIS
DINDINAUD	Caroline	Experte	ETAT MAJOR

PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE  
 BUREAU DU COURRIER  
 23 MAI 2026

DJEDOU	Nadir	Sapeur 1° classe	COGNAC
DODELIN	Antoine	Sergent-chef	BARBEZIEUX
DOMAIN	Cindy	Adjudante	BRIGUEUIL
DOMAIN	Laurent	Adjudant-chef	AIGRE
DONNET	Jean-Marc	Adjudant-chef	ROUILLAC
DORBE	Alain	Capitaine	ETAT MAJOR
DOREY	Amandine	Adjudante	AIGRE
DOS REIS	Jérôme	Infirmier	ETAT MAJOR
DOUBLET	Bernard	Adjudant-chef	LA COURONNE
DOUBLET	Loan	Caporal	LA COURONNE
DOUCET	Loïc	Caporal-chef	MONTMOREAU
DOUCET	Noémie	Sergente-chef	ROUILLAC
DOURESSAMY	Gaston	Médecin Commandant	ETAT MAJOR
DOUTEAU	Laurent	Lieutenant	BAIGNES
DREVILLON	Louis	Sapeur 1° classe	COGNAC
DRUESNE	Thierry	Caporal-chef	ROUILLAC
DUBARIS	Florian	Adjudant-chef	ROUMAZIERES
DUBOIS	Christophe	Caporal-chef	ANGOULEME
DUBOQ	Matthys	Sapeur 1° classe	RUFFEC
DUBREAU	David	Lieutenant	BARBEZIEUX
DUBUISSON	Christelle	Infirmière	ETAT MAJOR
DUCLAUD	Aurélien	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
DUCOURET	Jean-Marie	Médecin Capitaine	ETAT MAJOR
DUDOGNON	Gaëlle	Infirmière	ETAT MAJOR
DUDOGNON	Killian	Caporal	ETAT MAJOR
DUMAINE	Jade	Infirmière	ETAT MAJOR
DUMAS	Vincent	Adjudant-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
DUNORD	Alexandre	Adjudant-chef	CONFOLENS
DUNORD	Pascal	Lieutenant	CONFOLENS
DUPAS	Rémi	Caporal	LA COURONNE
DUPERRAY	Pierre-Luc	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
DUPUY	Sébastien	Sapeur 1° classe	COGNAC
DURAND	Maxime	Caporal-chef	ETAT MAJOR
DUROT	Marie-José	Médecin commandante	ETAT MAJOR
DUROUCHOUX-COLAS	Julien	Caporal-chef	LA COURONNE
DUROURE	Ellio	Sapeur 1° classe	AIGRE
DUSSOLLIER	Kévin	Sergent-chef	ROUILLAC
EATON	Harrison	Sapeur 1° classe	CONFOLENS
EGRON	Enzo	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
EGRON	Lila	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
EGROT	Anthony	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
ELHORGA	Laura	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
EPAUD	Dylan	Sergent-chef	BARBEZIEUX
EPELY	Cécile	Caporale-chef	CTA-CODIS
ESPOSITO	Amélie	Infirmière	ETAT MAJOR
FAIVRE	Clément	Sapeur 1° classe	JARNAC
FASCIAUX	Margaux	Sapeur 1° classe	RUFFEC
FAUCHER	Romain	Caporal-chef	ANGOULEME
FAUCONNET-ALANDETTE	Marie	Sapeur 2° classe	AIGRE
FAURE	Mickaël	Sergent	JARNAC
FAVRE	Renald	Sergent	CHATEAUNEUF
FAYARD	Benjamin	Caporal-chef	BRIGUEUIL
FAYOUX	Alexandre	Lieutenant	RUFFEC
FELIX	Gaël	Caporal-chef	CONFOLENS
FERRAND	Nathan	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
FEUGNET	Mathilde	Caporale	ROUILLAC
FEVRE	Clement	Caporal	ETAT MAJOR
FEVRIER	Gabriel	Caporal-chef	AIGRE
FILIMOEHALA	Frédéric	Sergent-chef	BARBEZIEUX
FLORIOT	Virginie	Experte	ETAT MAJOR
FONT	François	Adjudant-chef	SEGONZAC
FONTAINE	Patrick	Adjudant-chef	ROUILLAC
FONTAINE	Romain	Caporal-chef	LA COURONNE
FORGEARD	Julie	Caporale-chef	BRIGUEUIL
FORT	Jean-Pierre	Capitaine	LA ROCHEFOUCAULD
FORT	Ludovic	Lieutenant	JARNAC
FOUCAUD	Daniel	Sergent-chef	BARBEZIEUX
FOUCAUD	Tiphanie	Infirmière	ETAT MAJOR
FOUCHIER	Cyril	Sergent	ROUILLAC
FOULONNEAU	Jérôme	Sapeur 1° classe	ROUMAZIERES
FOURRE	Benoît	Adjudant-chef	SAINT-SEVERIN

BUREAU DU COURRIER

23 MARS 2025

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

FOURRE	Clément	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
FOURRE	Karine	Sapeure 1° classe	SAINT-SEVERIN
FRANCOIS	Chloé	Sapeure 1° classe	CHALAIS
FRATISSIER	Côme	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
FREDOU	Annaëlle	Adjudante	CHASSENEUIL
FREDOU	Sébastien	Caporal-chef	SEGONZAC
FRETILLERE	Aurélié	Infirmière	ETAT MAJOR
FRETILLERE	Axel	Caporal	SAINT-CLAUD
FRETILLERE	Thierry	Lieutenant	SAINT-CLAUD
FRY	Thomas	Sapeur 1° classe	CONFOLENS
FUNTOWICZ	Vanessa	Sapeure 1° classe	MANSLE
GABILAN	Mathieu	Capitaine	MONTBRON
GABILLAUD	Laurent	Adjudant-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
GABORIAU	Jade	Sapeure 1° classe	ANGOULEME
GACON	Emmanuelle	Pharmacienne capitaine	ETAT MAJOR
GACON	Emmanuelle	Sapeure 1° classe	CHASSENEUIL
GACON	Nicolas	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
GADEAU	Nicolas	Caporal	VILLEFAGNAN
GAGNARD	Maud	Infirmière	ETAT MAJOR
GAILLARD	Arnaud	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD
GALLAIS	Alexandre	Caporal-chef	BARBEZIEUX
GANTEILLE	Damien	Adjudant-chef	CHABANAIS
GARRAT	Jonathan	Sergent-chef	MANSLE
GARZIANO	Alexandre	Caporal	CHABANAIS
GASCHET	Mickaël	Lieutenant	ETAT MAJOR
GASLAIN	Duncan	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
GAUDIN	Dominique	Adjudant-chef	MONTBRON
GAUDIN	Olivier	Adjudant-chef	MONTBRON
GAUTHARD	Axel	Sapeur 1° classe	CHALAIS
GAUTHIER	Jonathan	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD
GAUTHIER	Pauline	Caporale-chef	LA COURONNE
GAUTIER	Océane	Sapeure 1° classe	JARNAC
GAUTRON	Nicolas	Caporal	SEGONZAC
GAVALLET	François	Sapeur 1° classe	MANSLE
GAVARD-GATON	Olivia	Infirmière	ETAT MAJOR
GAY	Angélique	Adjudante-chef	SAINT-SEVERIN
GAY	Bruno	Adjudant-chef	SAINT-SEVERIN
GAYOU	Laura	Infirmière	ETAT MAJOR
GEAY	Kevin	Adjudant-chef	JARNAC
GEAY	Théophane	Sergent-chef	SEGONZAC
GENDREAU	César	Sapeur 1° classe	RUFFEC
GENESTIE	Esther	Caporale-chef	LA COURONNE
GEORGEON	Charlélie	Caporal-chef	BAIGNES
GEORGEON	Jean-Noël	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
GEORGEON	Lilian	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
GERDIL	Jérôme	Adjudant-chef	CHATEAUNEUF
GIAT	Matthieu	Sapeur 1° classe	MANSLE
GILBERT	Alexandre	Sergent-chef	BAIGNES
GILBERT	Solan	Sapeur 1° classe	BAIGNES
GILLARDEAU	Mickaël	Adjudant-chef	SAINT-CLAUD
GILLET DESERT	Anton	Caporal	SAINT-SEVERIN
GIRARD	Alain	Lieutenant	BAIGNES
GIRARD	Julien	Caporal	BAIGNES
GIRAUD	Guy	Adjudant-chef	ROUILLAC
GIRAUD	Sébastien	Médecin Commandant	ETAT MAJOR
GIRAUD	Sébastien	Adjudant-chef	LA ROCHEFOUCAULD
GIRAUD	Sophie	Adjudante-chef	LA ROCHEFOUCAULD
GIRY	Victorien	Adjudant-chef	ROUILLAC
GOBRY	Benjamin	Adjudant	MANSLE
GODARD	Loïc	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
GODEAUX	Quenny	Caporal	MANSLE
GODEAUX	Teddy	Caporal-chef	VILLEFAGNAN
GODREAU	Anne-Lyse	Infirmière principale	ETAT MAJOR
GODREAU	Yoann	Adjudant-chef	ETAT MAJOR
GOGNAT	Matthieu	Caporal-chef	CONFOLENS
GOICHON	Célia	Sapeure 1° classe	MONTMOREAU
GONIN	Gilles	Commandant	ETAT MAJOR
GOUIN	Fabrice	Adjudant-chef	BAIGNES
GOUPILLEAU	Alicia	Lieutenante	MONTMOREAU
GOUPILLEAU	Sébastien	Sergent-chef	MONTMOREAU
GOURAUD	Angélique	Sergente	ROUMAZIERES

BUREAU DU COURRIER

23 MARS 2025

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

GOURREAU	Geoffrey	Sapeur 1° classe	MANSLE
GOYON	Enzo	Caporal	RUFFEC
GRANDVEAU	Baptiste	Sapeur 1° classe	BLANZAC
GRANVAUD	Mathis	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
GREGOIRE	Jessy	Caporal	BAIGNES
GREGOIRE	Phybie	Sapeure 1° classe	COGNAC
GRELAUD	Maxence	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
GRELIER	Hugo	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
GRESSARD	Sébastien	Caporal-chef	ETAT MAJOR
GRUE	Ilona	Sapeur 1° classe	AIGRE
GUAY	Mickaël	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
GUENE	Anaïs	Sapeure 1° classe	BRIGUEUIL
GUENE	Elsa	Sapeure 1° classe	BRIGUEUIL
GUESDON	Anthony	Sergent-chef	SEGONZAC
GUET	Chloé	Sapeure 1° classe	MONTBRON
GUICHOU	Grégoire	Infirmier-Chef	ETAT MAJOR
GUINE	Corinne	Caporale-chef	BRIGUEUIL
GUINET	Pierre	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
GUTIERREZ	Elodie	Adjudante-chef	JARNAC
GUY	Antoine	Sapeur 1° classe	COGNAC
GUYNET	David	Lieutenant	ROUMAZIERES
GUYON	Grégory	Caporal-chef	RUFFEC
HABRIOUX	Franck	Pharmacien Cdt	ETAT MAJOR
HAMEL-FERRION	Maiwenn	Sapeure 1° classe	AIGRE
HARDY	Emilie	Sapeure 1° classe	SEGONZAC
HARDY	Yoann	Caporal	SEGONZAC
HAVARD	Guillaume	Sergent-chef	SEGONZAC
HAVARD	Laurent	Sergent-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
HELIAS	Laëtitia	Sapeure 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
HEMERY	Matthieu	Adjudant-chef	CONFOLENS
HENRELLE	William	Caporal	AIGRE
HENRIQUES DE OLIVEIRA		Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
HERAUD	Aurélien	Caporal	BARBEZIEUX
HERBRETEAU	Dimitri	Caporal	MONTMOREAU
HERVIOT	Julien	Lieutenant	RUFFEC
HINAULT	Steven	Sergent-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
HINDERCHIED	Cassandra	Sapeure 1° classe	ROUMAZIERES
HUBLIN	Alexandre	Caporal	CHATEAUNEUF
HUDSON	Yvette	Sapeure 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
HUET	Laury	Sapeure 1° classe	MANSLE
HUTIN	David	Sergent	MONTBRON
HYVERNAUD	Jérôme	Caporal-chef	MANSLE
IDIER	Sarah	Sapeure 1° classe	LA COURONNE
IRIGOYEN	Thomas	Sergent-chef	AIGRE
JACOTIN	Richard	Sergent-chef	LA COURONNE
JACQUEMIN	Didier	Lieutenant	COGNAC
JALLAT	David	Sergent-chef	LA COURONNE
JAMMET	Christophe	Médecin Commandant	ETAT MAJOR
JARDINIER	David	Adjudant-chef	CONFOLENS
JARNAC	Thomas	Caporal	CHATEAUNEUF
JEAN	Bérengère	Caporale-chef	SAINT-CLAUD
JEAN	Hélène	Sergente	SAINT-CLAUD
JEAN	Nicolas	Adjudant	MONTBRON
JEAN	Raphaël	Sergent	MONTBRON
JOSEPH	Guillaume	Caporal	VILLEFAGNAN
JOSSELY	Amel	Sapeure 1° classe	MONTBRON
JOSSELY	Damien	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
JOUARON	François	Médecin Capitaine	ETAT MAJOR
JOUET	Mathieu	Caporal	BARBEZIEUX
JOURDE	Meyline	Infirmière	ETAT MAJOR
JOUSMET MASSIAS	Christopher	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
JULLIEN	Olivier	Lieutenant	VILLEBOIS-LAVALETTE
JUNQUA	Christophe	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
JUNQUA	Jordan	Caporal-chef	ROUILLAC
JUVET	Romain	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
KERSSE	Thierry	Caporal-chef	ANGOULEME
KERVALET	Romain	Caporal-chef	BAIGNES
KREBS	Nicolas	Infirmier	ETAT MAJOR
LABARUSSIAS	Franck	Lieutenant	ROUILLAC
LABROUSSE	Agathe	Caporale	CHABANAIS
LABROUSSE	Nathalie	Infirmière principale	ETAT MAJOR

BUREAU DU COURRIER  
 23 MARS 2026  
 PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE

LABRUNIE	Yves	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD
LACAILLE	Mélanie	Infirmière	ETAT MAJOR
LACAMBRA	Corentin	Adjudant	SAINT-SEVERIN
LACAMOIRE PUYALOU	Sylvie	Sergente-chef	CHALAIS
LACAN	Bastien	Caporal	ETAT MAJOR
LACOMBE	Pierre	Sapeur 1° classe	VILLEFAGNAN
LACOSTE	Mathéo	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
LACOUR	Alisson	Sergente	CHALAIS
LACOUR	Isabelle	Adjudante-chef	MONTMOREAU
LACROIX	Michel	Adjudant-chef	CHASSENEUIL
LACROIX	Olivier	Expert	ETAT MAJOR
LAFARGE	Florian	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
LAFARGE	Lucie	Infirmière	ETAT MAJOR
LAFAYE	Nicolas	Caporal-chef	BAIGNES
LAFOND	Anthony	Caporal-chef	VILLEFAGNAN
LAFOND	Stéphane	Pharmacien Colonel	ANGOULEME
LAGARDE	Aurélien	Caporal	BAIGNES
LAIDET	Bruno	Adjudant	BARBEZIEUX
LAMAISON	Mickael	Sergent-chef	BLANZAC
LAMAUD	Dorian	Sergent	BARBEZIEUX
LAMAUD	Dylan	Caporal-chef	BARBEZIEUX
LAMBERT	Arnaud	Sergent-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
LAMBOIS	Aymeric	Infirmier	ETAT MAJOR
LAMIRAUD	Angélique	Adjudante-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
LAMIRAUD	Jean-Christophe	Adjudant	VILLEBOIS-LAVALETTE
LAMIRAUD	Ludovic	Sergent-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
LAMOURE	Pauline	Experte	ETAT MAJOR
LANDREA	Philippe	Lieutenant	CONFOLENS
LANDREAT	Jonathan	Sapeur 1° classe	CHALAIS
LANGLOIS	Bruno	Lieutenant	AIGRE
LARAPIDIE	Audrey	Sergente-chef	JARNAC
LARQUEMIN	Chloé	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
LARQUEMIN	Jean-François	Lieutenant	CHASSENEUIL
LASKINE	Elisabeth	Experte	ETAT MAJOR
LASSALE	Alain	Lieutenant	ANGOULEME
LASSERRE	Benoît	Sergent-chef	JARNAC
LASSIME	Jérôme	Médecin Capitaine	ETAT MAJOR
LASTERE	Christophe	Lieutenant	ETAT MAJOR
LATHIERE	Lucas	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
LAURENT	Alexis	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
LAURENT	Clément	Adjudant	BARBEZIEUX
LAVAURE	Tom	Caporal	ROUILLAC
LE FLOCH	Luc	Sapeur 1° classe	RUFFEC
LE FLOCH	Sébastien	Sergent-chef	RUFFEC
LE FLOCH	Tanguy	Sapeur 1° classe	RUFFEC
LE MARC	Michaël	Sapeur 1° classe	CHALAIS
LE ROUX	Paul	Caporal-chef	SAINT-CLAUD
LEBOEUF	Clémence	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
LECLERC	Anne-Charlotte	Caporale-chef	VILLEFAGNAN
LEFORT	Amélie	Sapeur 1° classe	MONTBRON
LEGER	François	Adjudant-chef	CHASSENEUIL
LEGLISE	Ingrid	Sapeur 1° classe	COGNAC
LELIEVRE	Benoit	Adjudant-chef	JARNAC
LENAY	Céline	Experte	ETAT MAJOR
LENFANT	Marc	Sergent-chef	CHALAIS
LEPREUX	Florian	Sergent-chef	CHABANAIS
LEQUEUVRE	David	Caporal	CHABANAIS
LEROY	Jean-Jacques	Vétérinaire Cne	ETAT MAJOR
LEROY	Nicolas	Sergent-chef	COGNAC
LESUEUR	Yoann	Caporal-chef	LA COURONNE
LETERTRE	Mikaëlig	Infirmier-Chef	ANGOULEME
LETEUIL	Adrien	Caporal-chef	ANGOULEME
LIGNET	Jean-Philippe	Capitaine	SAINT-CLAUD
LILLE	Nicolas	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
LITTI	Frédéric	Caporal-chef	SEGONZAC
LIVERTOUX	Philippe	Lieutenant	LA ROCHEFOUCAULD
LOGEAIS	Fabien	Sergent	CHABANAIS
LOIZEAU	Clément	Caporal-chef	COGNAC
LOPEZ	Alexis	Vétérinaire Cne	ETAT MAJOR
LOPEZ	Clarisse	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
LOPEZ	Franck	Infirmier	ETAT MAJOR

BUREAU DU COURRIER

23 MARS 2026

PREFECTURE  
DE LA CHARENTE

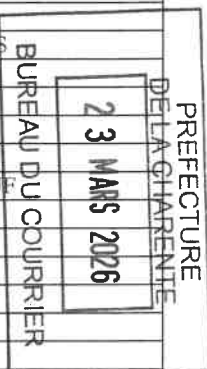
LORET	Benjamin	Sapeur 1° classe	JARNAC
LORETZ	Olivier	Pharmacien Cdt	ETAT MAJOR
LOUARME	Olivier	Capitaine	ETAT MAJOR
LOYCE	Julen	Caporal	ETAT MAJOR
LUCAS	Loïc	Caporal-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
LYCOINE	Océane	Infirmière	ETAT MAJOR
MAC Tu	Luong	Pharmacien Cdt	ETAT MAJOR
MACOULLARD	Lucas	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
MAGNE	Sébastien	Lieutenant	MANSLE
MAILLART	Cloé	Caporale-chef	SEGONZAC
MAIN	Eric	Adjudant-chef	MONTBRON
MALHERBE	Romain	Caporal-chef	BLANZAC
MALLET	Alain	Sapeur 1° classe	COGNAC
MANCIA	Lucas	Sergent	CHABANAIS
MANDART	Damien	Caporal-chef	ROUILLAC
MANOUVRIER	Clotilde	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
MANSOURI	Dalila	Experte	ETAT MAJOR
MARCELIN	Elie	Sapeur 1° classe	CHALAIS
MARCELIN	Nicolas	Capitaine	CHALAIS
MARCHADIER	Noé	Caporal-chef	COGNAC
MARCHAND	Jérôme	Caporal-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
MARCILLAUD	Nathalie	Sergente-chef	MONTMOREAU
MARIN	Florin	Sapeur 1° classe	CONFOLENS
MARON	Benoît	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
MARQUAIS	Alexandre	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
MARSAULT	Laurent	Lieutenant	ETAT MAJOR
MARTEL	Aelis	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
MARTIN	Noam	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
MARTIN	Xavier	Médecin Colonel	ETAT MAJOR
MARTIN	Nicolas	Adjudant-chef	CHATEAUNEUF
MATIGNON	Benjamin	Sergent	BAIGNES
MAURELET	Grégory	Sergent-chef	ROUILLAC
MAUTRET	Florian	Adjudant	CONFOLENS
MAUTRET	Frédéric	Sergent-chef	BARBEZIEUX
MAYOUX	Baptiste	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
MAYOUX	David	Sergent-chef	CHALAIS
MAYOUX	Samuel	Sergent	CHALAIS
MAZIERE	Anthony	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
MEAUD	Christophe	Infirmier-Chef	ETAT MAJOR
MEDARD	Arnaud	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
MEHOUS	Cyril	Caporal-chef	COGNAC
MEILLAT	Paul	Sergent	LA ROCHEFOUCAULD
MELON	Fabien	Sergent	CHALAIS
MENDEZ	Tristan	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
MENGUY	Stella	Caporal-chef	LA ROCHEFOUCAULD
MENIGAUD	Edwige	Infirmière	ETAT MAJOR
MERCIER	Elise	Caporale-chef	VILLEFAGNAN
MERLE	Johan	Adjudant	BLANZAC
MESNARD	Noémie	Caporale-chef	LA COURONNE
MESNARD	Valentin	Sapeur 1° classe	AIGRE
METIER	Marc	Adjudant-chef	RUFFEC
MEZILLE	David	Adjudant-chef	CHASSENEUIL
MEZILLE	Joris	Adjudant	CHASSENEUIL
MEZILLE	Teddy	Sergent	CHASSENEUIL
MICHAUD	Dominique	Sergent-chef	CHASSENEUIL
MICHEL	Sébastien	Caporal	SAINT-CLAUD
MICHELON	Quentin	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
MIGNON	Sébastien	Sergent-chef	ROUILLAC
MILLAC	Slanie	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
MISTRAL	Olivier	Caporal	SAINT-CLAUD
MONNERON	Léo	Caporal-chef	CHABANAIS
MONPIOU	Jeremy	Sergent-chef	LA COURONNE
MOREAU	Damien	Adjudant-chef	RUFFEC
MOREAU	Joris	Caporal-chef	CHALAIS
MOREAU	Matthieu	Sergent	CHALAIS
MOREAU	Maxime	Sapeur 1° classe	MANSLE
MOREAU	Teddy	Sergent	ETAT MAJOR
MORELLE	Rudy	Lieutenant	SEGONZAC
MORENO FERNANDEZ	Cécilia	Infirmière	ETAT MAJOR
MORICHON	Alexis	Sapeur 1° classe	BRIGUEUIL
MORIN	Pierre	Caporal	MANSLE

BUREAU DU COURRIER  
 23 MARS 2026  
 PREFECTURE  
 DE LA CHARENTE

MORNON	Cyril	Caporal-chef	CHABANAIS
MORNON	Mathéo	Sergent	CHABANAIS
MOUCHON-BERTACCHI	Mélanie	Infirmière	ETAT MAJOR
MOUSNIER	Sébastien	Sergent-chef	MONTBRON
MURGUET	Vanessa	Infirmière principale	ETAT MAJOR
NADAUD	Jacques	Pharmacien Cdt	ETAT MAJOR
NAISSANT	Dimitri	Adjudant-chef	AIGRE
NAISSANT	Grégory	Sapeur 1° classe	AIGRE
NANCEL-PENARD	Sylvie	Médecin commandante	ETAT MAJOR
NARBONNE	Laurence	Sapeur 1° classe	MANSLE
NARBONNE	Patrice	Caporal-chef	MANSLE
NARCES	Cédric	Lieutenant	AIGRE
NAUCHE	Jérôme	Lieutenant	CHATEAUNEUF
NAUD	Camille	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
NAUD	Loïc	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
NAUDON	Sébastien	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
NAULET	Simon	Caporal	BARBEZIEUX
NEBOUT	Victor	Sapeur 1° classe	BLANZAC
NEVEU	Anne	Sergente-chef	CHALAIS
NEVEU	Cléo	Caporale	CHALAIS
NEVEU	Jérôme	Lieutenant	CHALAIS
NEXON	Thomas	Caporal-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
NICOULEAU	Florian	Sapeur 1° classe	RUFFEC
NOMPEX	Jean-Michel	Caporal-chef	LA COURONNE
OLERY	Béatrice	Caporale-chef	ANGOULEME
OLIVIER	Tom	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
OLLIVIER	Coralie	Infirmière	ETAT MAJOR
OLLIVIER	Yvick	Adjudant	BARBEZIEUX
OSSENDORFF	David	Sapeur 1° classe	RUFFEC
PACREAU	Erwan	Sapeur 1° classe	VILLEFAGNAN
PAGLIARINI	Loetitia	Infirmière	ETAT MAJOR
PAGNOUX	Didier	Sergent-chef	CHASSENEUIL
PAGNOUX	Mathieu	Sergent-chef	CHABANAIS
PAILLOT	Damien	Sergent	BAIGNES
PAILLOUX	Marine	Caporale	LA ROCHEFOUCAULD
PAPONNET	Romane	Pharmacienne capitaine	ETAT MAJOR
PAPOT	Lucas	Sergent-chef	ROUILLAC
PARANTAUD	Thomas	Sapeur 1° classe	AIGRE
PARASCANDOLO	Antoine	Adjudant-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
PARENT	Fabien	Sergent-chef	JARNAC
PARTHENAY	Laurent	Adjudant-chef	CHABANAIS
PARTHENAY	Pascal	Médecin Capitaine	ETAT MAJOR
PASCAUD	Cyprien	Caporal-chef	ROUMAZIERES
PASCAUD	Nicolas	Adjudant-chef	MANSLE
PASQUET	Marc	Adjudant-chef	JARNAC
PATRONE	Océane	Infirmière	ETAT MAJOR
PAULY	Charles	Médecin Lieutenant	ETAT MAJOR
PEARSON	Christopher	Caporal-chef	SAINT-CLAUD
PEILLOUT	Antoine	Sapeur 1° classe	VILLEBOIS-LAVALETTE
PELLETIER	Gabriel	Adjudant-chef	LA ROCHEFOUCAULD
PELOUX	Paul	Sergent-chef	LA COURONNE
PENAUD	Maxime	Caporal-chef	ETAT MAJOR
PERBOYRE	Johan	Sapeur 1° classe	BAIGNES
PEREIRA	Antoine	Caporal-chef	CHASSENEUIL
PEROT	Alexis	Sergent	SAINT-CLAUD
PEROT	Mathieu	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
PERRAIN	Charlotte	Vétérinaire commandante	ETAT MAJOR
PERROCHON	Quentin	Sapeur 1° classe	COGNAC
PERROT	Alain	Adjudant-chef	ROUILLAC
PETIT	Cédric	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
PETIT	Morgan	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
PETIT	Pierre-Emmanuel	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD
PEYS	Frédéric	Adjudant-chef	LA ROCHEFOUCAULD
PICHON	Maxime	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD
PIERRON	Mickaël	Sergent-chef	VILLEFAGNAN
PIGNON	Julien	Sapeur 1° classe	ROUMAZIERES
PILOT	Arnaud	Adjudant-chef	VILLEBOIS-LAVALETTE
PINEAU	Henry	Sergent-chef	SEGONZAC
PINET	Julien	Sergent-chef	SEGONZAC
PINGANAUD	Guy	Sergent-chef	VILLEFAGNAN
PINGAUD	Christophe	Capitaine	ROUILLAC

BUREAU DU COURRIER  
 23 MARS 2026  
 PREFECTURE DE LA CHARENTE

PIOU	Corentin	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
PITEAU	Dylan	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
PITEAU	Nicolas	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
PIVETEAU	Michel	Caporal-chef	CHAMPAGNE-MOUTON
PLOQUIN	Isabelle	Médecin capitaine	ETAT MAJOR
POIRIER	Laurent	Lieutenant	CONFOLENS
POIRIER	Virgile	Sergent-chef	JARNAC
PONT	Wilfrid	Sapeur 1° classe	MANSLE
PORQUET	Marion	Sapeure 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
PORTAL	Enzo	Caporal	RUFFEC
POTTIER	Sandrine	Sapeure 1° classe	CHALAIS
POTTIER	Steeve	Sapeur 1° classe	CHALAIS
POUDROUX	Paul-Rémy	Infirmier	ETAT MAJOR
POULAIN	Claude	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
PRECIGOUT	Jean-Baptiste	Adjudant	BARBEZIEUX
PRESSAC	Sébastien	Adjudant	ETAT MAJOR
PREVAUD	Matthieu	Caporal-chef	LA COURONNE
PREVOT	Gwladys	Caporale-cheffe	BAIGNES
PRIVAT	Grégory	Caporal-chef	COGNAC
PROVENZALE	Estelle	Infirmière	ETAT MAJOR
QUELARD	Valérie	Caporale	RUFFEC
QUERIAUD	Simon	Caporal-chef	BARBEZIEUX
RABAUD	Quentin	Sapeur 1° classe	VILLEFAGNAN
RABOUTE	Florian	Adjudant	CHALAIS
RAMA	Clémentine	Caporale	CHABANAIS
RAMA	Manon	Sapeure 1° classe	SAINT-CLAUD
RAMAT	Mélinda	Sapeure 1° classe	RUFFEC
RANQUE	Julien	Sapeur 1° classe	SAINT-CLAUD
RASPIENGEAS	Léa	Sapeure 1° classe	SAINT-SEVERIN
RASPIENGEAS	Lionel	Adjudant-chef	SAINT-SEVERIN
RASSAT	Elodie	Sapeure 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
RAYNAUD	Valentin	Caporal-chef	COGNAC
REAM-DUMAS	Isabelle	Médecin commandante	ETAT MAJOR
REED	Samuel	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
REGEON	Stéphane	Adjudant-chef	JARNAC
REGNIER	Robin	Sapeur 1° classe	SAINT-SEVERIN
REIGNER	Ethan	Sapeur 1° classe	CHALAIS
REIGNER	Michaël	Adjudant	CHALAIS
REISQS	Mélanie	Infirmière	ETAT MAJOR
RENAUDEAU	Noémie	Sapeure 1° classe	ROUILLAC
RIAND	Jean-Christophe	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
RICHARD	Dylan	Caporal-chef	COGNAC
RICHARD	Gwenaël	Caporal-chef	RUFFEC
RICHARD	Kilian	Caporal	LA ROCHEFOUCAULD
RICHARD	Yoann	Caporal	LA ROCHEFOUCAULD
RIFFAUD	Bastien	Caporal	LA COURONNE
RIPAUD	Patrice	Caporal-chef	VILLEBOIS-LA VALETTE
ROBERT	Aurélien	Adjudant-chef	CHATEAUNEUF
ROBERT	Damien	Sergent	CHATEAUNEUF
ROBIC	Gwenaël	Sapeur 1° classe	BLANZAC
ROBIN	Mélanie	Sapeure 1° classe	CHASSENEUIL
RODRIGUES	Dany	Sapeur 1° classe	ROUMAZIERES
ROLLAND	Xavier	Caporal	COGNAC
ROQUET	Laura	Caporale	RUFFEC
ROSEL	Adrien	Caporal	ANGOULEME
ROUDEAU-MARCAILLOU	Marie Eva	Infirmière	ETAT MAJOR
ROUGIER	Florent	Caporal-chef	CHATEAUNEUF
ROUGIER	Norbert	Lieutenant	CHABANAIS
ROUGIER	Yannick	Capitaine	BRIGUEUIL
ROUHAUD	Louis-Guillaume	Sapeur 1° classe	RUFFEC
ROUHIER	Nadine	Infirmière principale	ETAT MAJOR
ROULLET RENOLEAU	François	Pharmacien Cne	ETAT MAJOR
ROUSSEAU	Valentin	Caporal-chef	RUFFEC
ROUSSEAU	Jean-Paul	Lieutenant	RUFFEC
ROUSSEAU	Yoann	Sapeur 1° classe	RUFFEC
ROUTIER	Steeve	Sergent	MANSLE
ROUYER	Dimitri	Adjudant	BLANZAC
ROUYER	Jérémy	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
RUALT	Anthony	Adjudant-chef	ROUILLAC
RUGERY	Gaël	Adjudant-chef	BARBEZIEUX
RULLIER	Christophe	Caporal-chef	ROUILLAC



RUMARE	Michaël	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
RUTAULT	David	Capitaine	ROUILLAC
RUTAULT	Nathalie	Infirmière principale	ETAT MAJOR
SAADOU	Redha	Sapeur 1° classe	SEGONZAC
SAINTY	Adeline	Caporale-chef	BARBEZIEUX
SALA	Sébastien	Adjudant	JARNAC
SALAT	Aliénor	Pharmacienne lieutenant	ETAT MAJOR
SALVADORI	Steeve	Sergent	MONTBRON
SANTANA	Laura	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
SANTARELLI	Yoann	Sergent-chef	BARBEZIEUX
SARRAZIN	Pauline	Médecin capitaine	ETAT MAJOR
SAUVAGE	Cédric	Adjudant-chef	MANSLE
SAUVION	Baptiste	Caporal-chef	JARNAC
SAVARY	Donovan	Caporal-chef	BLANZAC
SCHITTLY	Dorian	Sapeur 1° classe	CHASSENEUIL
SCHITTLY	Maxance	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
SCHITTLY	Mikaël	Lieutenant	LA ROCHEFOUCAULD
SCLAVON	Jérôme	Caporal-chef	ANGOULEME
SCLAVON	Louna	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
SEBILLAUD	Christophe	Adjudant	CHALAIS
SEDANO	Sébastien	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
SEGUIN	Christophe	Capitaine	CHATEAUNEUF
SEGUIN	Damien	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
SEGUIN	Paul	Caporal	CHATEAUNEUF
SELLIER	Alex	Sapeur 1° classe	LA COURONNE
SEMIOT	Laurent	Sergent-chef	ROUILLAC
SIGUIER	Denis	Sapeur 1° classe	CHAMPAGNE-MOUTON
SIMIONKOWSKI	Ludovic	Sergent-chef	LA ROCHEFOUCAULD
SIMONET	Nicolas	Sergent	MONTBRON
SIMONNOT	Valantin	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
SIRE	Nicolas	Caporal	SEGONZAC
SLIWANSKI	Meryl	Infirmière	ETAT MAJOR
SOUCI	Myriam	Infirmière	ETAT MAJOR
SOULARD	Patrice	Lieutenant	ETAT MAJOR
SOULAT	Jacques	Lieutenant	MANSLE
SOULAT	Marc	Caporal-chef	MANSLE
SOULET	Bernard	Sergent-chef	ROUMAZIERES
SOURBE	Stewen	Caporal-chef	JARNAC
SOURIOU	Dylan	Sergent	CHASSENEUIL
SOURISSEAU	Grégory	Adjudant	AIGRE
SOURISSEAU	Jessica	Sapeur 1° classe	MANSLE
SOUVERCAZE	Tom	Caporal	ETAT MAJOR
SUPIOT	Bastien	Sapeur 1° classe	MONTMOREAU
TARDAT	Kévin	Adjudant	LA ROCHEFOUCAULD
TARDY	Fabien	Adjudant-chef	AIGRE
TARTINVILLE	Nadège	Sapeur 1° classe	SEGONZAC
TEHUIOTOA	Lenny	Sapeur 1° classe	BARBEZIEUX
TEMPLERAUD	Jean-Noël	Adjudant-chef	JARNAC
TERRADE	Philippe	Sapeur 1° classe	MONTBRON
TEXIER	Maëva	Sapeur 1° classe	BLANZAC
TEXIER	Thomas	Adjudant-chef	CONFOLENS
TEYSSÉDRE	Maxime	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
THEILLOUT	Léo	Caporal	CHATEAUNEUF
THEILLOUT	Yannick	Lieutenant	JARNAC
THEODORE	Pascal	Sergent-chef	MONTBRON
THIANT	Flavie	Sapeur 1° classe	BLANZAC
THOMAS	Corentin	Caporal	RUFFEC
THOUARD	Mathys	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
TIFFINEAU	Nathan	Caporal	ETAT MAJOR
TIFFON	Malo	Sapeur 1° classe	ROUILLAC
TIFFON	Sébastien	Adjudant-chef	ROUILLAC
TISSIER	Alyssa	Sapeur 1° classe	AIGRE
TOIN	Baptiste	Sapeur 1° classe	COGNAC
TRIJEAUD	Théo	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
TROCME	Raphaëlle	Pharmacienne commandante	ETAT MAJOR
TROUBE	Jonathan	Infirmier	ETAT MAJOR
URTY	Carl	Sapeur 1° classe	JARNAC
VADIMON	Célia	Experte	ETAT MAJOR
VAGILE	Eddy	Sergent	JARNAC
VAGNER	Thomas	Caporal-chef	LA ROCHEFOUCAULD
VAGUET	Mathieu	Sapeur 1° classe	SEGONZAC

DE LA CHARENTE  
 23 MARS 2026  
 BUREAU DU COURRIER

VALADE	Francis	Capitaine	VILLEBOIS-LAVALETTE
VALLADE	Amandine	Caporale	BARBEZIEUX
VAN BEERS	Jean-Christophe	Lieutenant	BRIGUEUIL
VARNIZY	Loïc	Caporal	BARBEZIEUX
VAUDANDAINE	Sihem	Pharmacienne commandante	ETAT MAJOR
VERGEZ	Edith	Lieutenante	VILLEBOIS-LAVALETTE
VERGNAUD	Paul	Sapeur 1° classe	JARNAC
VERSAVEAU	Mathys	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
VEYSSIERE	Morgan	Lieutenant	ETAT MAJOR
VIAUD	Mathilde	Sapeure 1° classe	VILLEFAGNAN
VICTOR	Anaïs	Infirmière principale	ETAT MAJOR
VICTOR	Christophe	Sergent-chef	ETAT MAJOR
VIGIER	Guillaume	Adjudant	LA ROCHEFOUCAULD
VINATIER	Simon	Sergent	RUFFEC
VINCENT	Nelly	Médecin capitaine	ETAT MAJOR
VINCENT	Sébastien	Adjudant-chef	LA COURONNE
VOISIN	Hugo	Sapeur 1° classe	LA ROCHEFOUCAULD
VRIGNON	Brice	Caporal	BARBEZIEUX
VRIGNON	Marvin	Sergent	LA ROCHEFOUCAULD
VRILAUD	Eric	Caporal-chef	BLANZAC
WICKI	Marie	Sapeure 1° classe	SAINT-SEVERIN
WILLI	Jean-Michel	Sergent-chef	ROUILLAC
WILLIAMS	Lionel	Sapeur 1° classe	CHATEAUNEUF
WITTORSKI	Quentin	Sergent	ETAT MAJOR
WORCZYNSKI	Didier	Adjudant-chef	ROUMAZIERES
YOULET-BOILARD	Florian	Sapeur 1° classe	ANGOULEME
ZEARO	Alexis	Caporal-chef	ANGOULEME

